PARTI SOCIALISTE
Conseil national du 17 octobre 1998
Assemblée Nationale - Paris

Sommaire

Le président 1
Alain Claeys 2
Michel Sapin 6
Vincent Peillon 11
Alain Vidalies 20
Laurence Rossignol 24
François Soulage 30
Gérard Filoche 31
Régis Passerieux 36
Henri Weber 39
François Hollande 41
Marie-Noëlle Lienemann 48
Alain Vidalies 51
Henri Emmanuelli 51
François Hollande 52
Jean-Luc Mélenchon 53
François Hollande 54
Alain Claeys 55
Claude Allègre 56
Lionel Jospin 61

Le président

Chers camarades, nous avions décidé de commencer à 9 H précises pour finir à 13 H donc nous allons commencer.

Je voudrais vous dire tout de suite que nous avions espéré avoir en fin de matinée la présence de notre camarade allemand, Oskar Lafontaine, mais il ne viendra pas. Comme vous le savez, il est appelé à un poste très important dans le nouveau gouvernement de G. Schroeder. Les négociations entre le SPD et les Verts se poursuivent et Oskar nous a fait savoir qu'à son grand regret, il ne pourrait pas être là ce matin. Ce sera sans doute pour une autre occasion ; nous commençons l'ordre du jour que je vous rappelle :

D'abord, le rapport d'activité qui va vous être présenté par Alain Claeys. Ensuite, le rapport sur les travaux de la Commission nationale d'élaboration sur les entreprises qui vous sera présenté par Michel Sapin et Vincent Peillon. Ensuite, le rapport de la Commission des Résolutions. Il y aura donc un débat à ce sujet puisqu'il reste des questions en suspens.

Après quoi, nous aurons un débat général sur un certain nombre de questions d'actualité, notamment sur l'Education, avec la présence de Claude Allègre qui

Fondation Jean-Jaurès

va venir et, en fin de matinée nous aurons l'intervention du Premier Ministre, Lionel Jospin.
Voilà l'ordre du jour et nous ferons en sorte, je crois que tout le monde en sera d'accord, de terminer à 13 H.
Je donne la parole à Alain Claeys pour le rapport d'activité.

Alain Claeys

Merci, Claude. Ce rapport va faire venir nombreux les membres du Conseil national. Donc je vous présente ce rapport au nom du bureau national.
Il couvre la période du 6 juin à ce jour. Si l'on devait résumer l'activité du parti sur ces quatre mois, on pourrait le faire autour de 3 axes. D'abord, on a souhaité, comme François Hollande en avait pris l'engagement, promouvoir des moyens nouveaux pour les militants, poursuivre le dialogue et le travail avec le gouvernement. Ceci a pris la forme d'un certain nombre d'auditions de ministres depuis quatre mois, que ce soit avec Dominique Strauss-Kahn, Christian Sauter au Budget, avec Claude Allègre sur les problèmes d'éducation, j'y reviendrai, avec Louis Le Pensec sur la loi d'orientation agricole, avec Martine Aubry sur les comptes et l'avenir de la Sécurité sociale, avec Catherine Trautmann concernant le projet de loi sur l'audiovisuel.
Ensuite, nous avons mis en place, et je vous en dirai aussi un mot, la préparation et le lancement d'initiatives politiques fortes pour cet automne, en particulier à travers une campagne d'adhésion.
Mais tout d'abord, mes chers camarades, je voudrais commencer par rappeler la mise en place qui a eu lieu le samedi 4 juillet du Comité économique social et culturel qui est, je vous le rappelle, un engagement de notre congrès de Brest.
Son assemblée plénière a réuni près de 135 participants qui sont répartis en 5 sections, l'animation de ces sections étant à chaque fois assurée par deux membres du comité.
Je vous rappelle le fonctionnement de ce Comité économique et social. Il peut se saisir de toute une série de dossiers d'actualité comme les retraites ou d'autres sujets et le secrétaire national pourra être amené, dans les mois qui viennent, à le saisir également.
Permettez-moi, en votre nom, à la fois de remercier René Teulade, son président et Michel Debout son Secrétaire général pour l'excellent travail accompli et vous signaler dans vos dossiers le premier avis concernant notre convention économique, sociale et culturelle sur le thème : quelles entreprises pour quelle société ?
Pour revenir à cette convention, elle a fait l'objet depuis le 7 juillet, à six reprises, de réunions de la Commission nationale d'élaboration, afin de rédiger, à partir des quatre rapports que nous avons examinés lors du Conseil national du 6 juin, une synthèse qui vous sera présentée aujourd'hui.
Hier soir, s'est réunie la Commission des Résolutions. Michel Sapin et Vincent Peillon, dans quelques instants, dégageront les grandes orientations qui ont fait

consensus et autorisent déjà des avancées significatives. Seront présentés aussi les amendements qui ont été formulés lors de cette Commission des résolutions.
Je crois qu'il est nécessaire d'aborder, dans les meilleures conditions, les travaux de la Convention nationale d'entreprise des 21 et 22 novembre prochain. Je crois qu'à cette phase du débat, il faut se féliciter de l'instance de réflexion menée par la Commission, les secteurs d'intervention du parti et les Commissions nationales.
Cependant, nous devons surtout mettre à profit les mois à venir pour susciter le débat dans toutes les sections du Parti et recueillir au moment des conventions fédérales les amendements, les suggestions et les propositions.
Cet effort de mobilisation pour le débat interne qui incombe au premier chef aux membres du Conseil national, est indispensable si l'on veut promouvoir une nouvelle forme de participation politique des militants à l'élaboration des orientations du Parti.
A ce sujet, je pense que notre Premier Secrétaire vous fera des suggestions et vous dira son état d'esprit concernant le fonctionnement de notre Conseil national.
Mes chers camarades, dans le dialogue que nous avons eu avec le gouvernement, nous l'avons eu en particulier à l'occasion du débat sur les Orientations budgétaires et la fiscalité autour de Dominique Strauss-Kahn et Christian Sauter.
Le bureau national a rappelé les priorités qu'il soutenait, à savoir les priorités en matière de dépenses sur un certain nombre de budgets, que ce soit celui de l'Education, celui de la Justice et de la Sécurité et nous avons aussi insisté sur les redéploiements nécessaires en faveur de l'emploi et des politiques sociales.
Concernant les recettes, nous avions insisté, et j'espère que le débat qui se déroule encore aujourd'hui à l'Assemblée nationale nous permettra d'avancer, à la fois sur les baisses ciblées de TVA et en particulier aussi sur le financement des collectivités locales.
De la même manière, lorsque le 30 juin, Claude Allègre qui sera parmi nous tout à l'heure, présentait à son bureau national le bilan d'une première année de réforme, répondant aux critiques et suggestions, il insistait sur l'indispensable montée en régime du plan anti-violence dans les établissements scolaires et sur sa volonté farouche de conduire une véritable réforme des lycées.
Nous nous sommes mis collectivement en situation de mieux comprendre, je le pense, aujourd'hui la réforme lycéenne, alors que nous préparons pour les 24 et 25 octobre prochain un colloque sur l'école de l'égalité.
D'ores et déjà, nous savons que ce colloque sera un grand succès de participation. Il faut faire en sorte qu'il soit le point d'orgue du dialogue que nous devons maintenir ou entreprendre avec la jeunesse des lycées.
Bien sûr, comme on a pu le voir, des violences inadmissibles ont terni son message mais il est passé dans toute sa force et avec l'enthousiasme qu'il suscite.
Je crois qu'il faut être au rendez-vous de leurs espoirs et ouvrir la voie à leur énergie.

Le relevé des conclusions de la discussion entre Claude Allègre, Ségolène Royal et les lycéens est conforme à cette attitude. Dès le 21 octobre prochain à Paris à 15 H, se déroulera une réunion du Conseil national de la vie lycéenne ainsi que dans chaque académie le même jour à la même heure.
Je crois que sur tous ces sujets, Claude Allègre interviendra en fin de matinée.
Concernant le projet de financement de la Sécurité sociale, il a été largement débattu avec Martine Aubry le 22 septembre. Au-delà des objectifs de réduction du déficit du régime général à 13 milliards et retour à l'équilibre dès 1999, ce sont les mesures structurelles de maîtrise médicalisée des dépenses de santé qui font toute la pertinence du projet de loi.
Cette politique, amorcée depuis juin 1997, replace la Sécurité sociale au coeur du contrat social français. Les clauses de sauvegarde d'ultime recours et les mécanismes de régulation écartant toute idée d'action individuelle, garantissent l'équilibre et permettent des avancées sociales nouvelles, comme la couverture maladie, une meilleure prise en charge des maladies professionnelles et le développement des actions de santé publique. Je crois qu'on peut le dire clairement, l'heure n'est pas au développement des assurances privées mais bien à la défense et à la promotion du système français de protection sociale.
Nous avons, comme je vous le rappelais, reçu Catherine Trautmann. En effet, le projet de loi sur l'audiovisuel public viendra en débat à l'Assemblée dans la deuxième quinzaine de septembre. Catherine Trautmann en a présenté les principales orientations le 6 octobre. Depuis, je voudrais le rappeler, le refus du gouvernement de prendre en l'état les négociations concernant l'accord multilatéral sur l'investissement, confirme, s'il en était besoin, l'attachement de la Gauche à la défense de l'exception culturelle et au maintien d'un fort service public de l'audiovisuel. Mais cela suppose que soit mise en place une véritable industrie de programme pour que les entreprises publiques de l'audiovisuel soient le fer de lance de cette industrie et puissent servir de modèle en matière de qualité de programme, d'écoute de l'information et de démocratisation de la culture.
Comme l'a rappelé à la suite de cette audition François Hollande, c'est de l'avenir du secteur public qu'il s'agit, de sa pérennité au travers de la garantie de son financement. Ce projet de loi représente sans doute, et je reprends les propos de François, la dernière chance pour sauver le service public.
Au travers ces quelques exemples, s'ébauche peu à peu comme nous le souhaitions une méthode de réflexion, de concertation avec le gouvernement.
D'autres projets de loi ont servi de champ d'application à cette méthode : le projet de loi d'orientation agricole qui fera l'objet d'une conférence nationale agricole et rurale, le samedi 12 décembre prochain, et, à la une de notre actualité le Pacte civil de solidarité.
Je ne reviendrai pas sur cet épisode ; simplement je rappellerai les propos de François dans l'hebdo des Socialistes : "Nous défendrons notre conception du progrès social et de la modernisation de la société afin d'offrir des droits nouveaux sans en ôter à personne". C'était un vœu, c'est aujourd'hui un devoir.

Catherine Tasca, Adeline Hazan, et Patrick Bloch rejoindront en notre nom à tous la manifestation prévue cet après-midi.
Chers camarades, décidément, le calendrier politique de cet automne 1998 est particulièrement chargé, je ne vous rappellerai pas nos universités d'été qui ont été un succès ; le Forum National Emploi du 2 octobre clôt la série des forums régionaux sur les emplois jeunes et les 35 heures, animé à la fois par Michel Sapin, Jean Glavany, Michel Raffay et l'ensemble du Secteur Entreprise ; la table ronde du PSE sur l'Europe pour l'emploi a réuni le 3 octobre à Paris plus de 300 personnes, dont de nombreux responsables de partis frères européens, en particulier Rodolphe Chardine. François Hollande et Lionel Jospin ont conclu cette journée, il s'agissait de la première initiative de ce type en France.
L'équipe des relations internationales a montré que le Parti Socialiste français pouvait concourir au rayonnement du Parti Socialiste Européen.
Dans le même temps, sur proposition d'Henri Nallet et Pierre Dominique, un groupe de travail a été constitué pour analyser le concept de la troisième voie, préparer une brochure sur une perception de la modernité du socialisme.
Alors qu'Henri Weber s'installe, notre parti participe ainsi au débat d'idées sur l'avenir de la Gauche en Europe et à une prévision de projets pour le 21ème siècle. Jean-Christophe Cambadélis, François Rebsamen, et Sylvie Guillaume, ont réuni les premiers secrétaires et permanents fédéraux en séminaire les 3 et 4 octobre derniers, cette initiative a été un succès et nos responsables fédéraux ont pu apprécier l'ampleur des tâches qui les attendaient, notamment le lancement de la compagne "politique d'adhésion".
Chers camarades, et je voudrais y insister, il en est de cette affirmation comme de beaucoup de rituels, elle s'exprime de manière saisonnière et plus souvent en septembre et en octobre, même si les turbulences lors de l'examen parlementaire du PACS ont terni en la circonstance l'image de notre Parti, rarement la perception d'une proposition de la politique mise en oeuvre par le gouvernement a été aussi positive dans l'opinion publique.
Nos effectifs militants, paradoxalement, et c'est là-dessus que je voudrais insister, subissent peu d'évolution, comme si l'adhésion à nos valeurs, à nos idées n'avait pas besoin d'un engagement plus actif des hommes et des femmes qui les partagent.
Si nous n'avions pour ambition que d'être un simple parti d'alternance démocratique, revendiquant et obtenant le pouvoir politique au gré des mouvements de l'opinion et des fluctuations électorales, nous pourrions nous satisfaire de cette situation, mais tel n'est pas le cas, aucune des lois, aucun des plans, aucun des projets issus de l'activité parlementaire ne peuvent trouver sens s'ils ne s'appliquent pas au plus près des réalités, s'ils n'impliquent pas nos concitoyens.
Reconnaissez que l'enjeu est d'importance. Quel peut être l'avenir des lois sur la réduction du temps de travail si la mobilisation sociale n'impose pas au patronat un rapport de forces favorable à la négociation véritable, à la poursuite de l'objectif principal : la création d'emplois ?

Le Parti Socialiste propose de créer dans chaque département un observatoire sur les négociations concernant les 35 heures, des militants, des militantes doivent pouvoir s'engager pour les servir. Quel peut être le devenir concret du plan triennal de prévention et de lutte contre les exclusions si l'affirmation des droits fondamentaux au logement, à la santé, à l'insertion, à la culture, n'est pas relayée par des initiatives de terrain ? par des exigences citoyennes de tous les instants ?
Des militants et des militantes doivent pouvoir s'engager pour les faire vivre, parce que nous partageons les mêmes idées, faisons-les vivre ensemble, tel est le thème central de la campagne de communication préparée par Alain Bergounioux et Anne-Catherine Franck cette phrase illustre parfaitement le sens que nous voulons donner à l'adhésion d'hommes et de femmes au Parti Socialiste.
Rassurez-vous, chers camarades, je termine en disant que la transformation sociale que nous appelons de nos vœux, de nos textes, de nos débats, parfois aigus et serrés, de toutes nos convictions, ne peut faire l'économie de générations nouvelles d'acteurs du changement et des efforts nécessaires pour les convaincre.
Voilà, chers camarades, brièvement synthétisé l'essentiel de l'activité du Parti depuis notre dernier Conseil national. Peut-être en cours de débat nous communiquerons-vous le calendrier de nos prochains travaux concernant la Convention "Nation-Europe" et le mode de désignation de nos candidats pour ces élections européennes. Je vous remercie.

Le président - Merci Alain. Il n'y a pas qu'Henri Weber qui s'est installé pendant que tu parlais, beaucoup d'autres sont arrivés, tu as eu beaucoup plus d'auditeurs à la fin qu'au début. Je rappelle que le Conseil national était censé commencer à 9 heures, mais maintenant il est en état de marche.
Alors est-ce qu'il y a des questions sur le rapport d'activités ?... il n'y en a pas. S'il n'y en a pas nous passons tout de suite au second point de l'ordre du jour, le rapport sur les travaux de la Commission Nationale d'élaboration et je donne la parole à Michel Sapin, ensuite à Vincent Peillon. Michel Sapin tu as la parole.

Michel Sapin

Chers Camarades, j'espère que j'aurai le même plaisir qu'Alain Claeys, c'est-à-dire qu'il y ait plus de monde à la fin de mon intervention qu'au début, c'est toujours bon signe.
Je ne souhaite pas vous présenter ce texte de manière exhaustive, ne serait-ce que parce qu'une petite comptabilité rapidement faite nous laisse penser qu'il y a à peu près 90 propositions, dont 20 d'importance. Le nombre des pages est lui-même aussi important mais j'aimerais essayer de vous donner quatre grandes orientations, quatre grandes caractéristiques sur ce texte.
D'abord c'est un texte qui est le produit d'un travail collectif déjà approfondi : je vous rappelle que la méthode qui a été utilisée est une méthode nouvelle, nous

avons souhaité que les militants puissent réagir, proposer, débattre, non pas seulement sur un texte complètement ficelé, auquel pourraient éventuellement être présentés des amendements, mais sur un texte qui aurait lui-même été débattu collectivement. Toute cette procédure un peu particulière fait que nous avons déposé dans un premier temps quatre textes, sur quatre sujets plus particuliers. Ces quatre textes ont pu être examinés dans le Parti, débattus, les commissions du Parti, qu'il s'agisse de la Commission Emploi, de la Commission Entreprise, des Commissions plus thématiques sur la Formation professionnelle, sur la place des femmes etc. ont pu apporter leur pierre, apporter des contributions, des fédérations nous ont fait remonter un certain nombre de propositions, parfois très élaborées, parfois longues, et c'est le fruit d'un travail qui nous a permis d'élaborer le texte qui vous est proposé ce matin.

Je voudrais de ce point de vue là remercier bien entendu tous ceux qui ont participé déjà à ce travail et remercier aussi l'ensemble des secrétariats et de nos permanents, qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration avec nous de ce texte. C'est donc déjà un texte collectif, c'est déjà un texte qui bien entendu s'inscrit dans la continuité de nos réflexions antérieures, car c'est la deuxième caractéristique du texte, c'est un texte où les Socialistes, je n'ose pas dire prennent le risque, mais souhaitent, veulent, affirment leur volonté de réfléchir et de parler de l'entreprise.

Je crois que c'est François Hollande qui disait : "Il faut sortir du couple répulsion-fascination" que les Socialistes et les entreprises ont pu pendant longtemps constituer. Répulsion vis-à-vis d'un lieu qui serait et qui parfois et même souvent est un lieu de conflits ou d'exploitation ; fascination en d'autres temps, vis-à-vis de l'esprit d'entreprise, vis-à-vis de l'entrepreneur, vis-à-vis parfois de l'entrepreneur qui réussit, et qui peut parfois réussir pas seulement en économie mais aussi en politique, même si ces réussites là souvent paraissent d'une certaine fragilité.

Sortir du couple répulsion-fascination et entrer dans une manière plus concrète, plus maîtrisée, plus dépassionnée de parler de l'entreprise, une manière qui est fondée sur le dialogue et aussi sur l'exigence réciproque, car les Socialistes sont exigeants vis-à-vis des entreprises, et la première des exigences qui transparaît au travers de ce texte c'est que les entreprises doivent être un lieu de création d'emploi.

C'est là le fond de notre vision des choses, dans le dialogue avec l'entreprise, l'entrepreneur a d'autres préoccupations, l'investisseur a d'autres préoccupations, notre préoccupation en regardant l'entreprise est que ce soit réellement, profondément, un lieu créateur d'emploi et donc un des éléments avec d'autres qui nous permette à nous, collectivité nationale, de combattre le fléau du chômage.

Je disais exigences réciproques, car, si nous avons à être exigeants vis-à-vis de l'entreprise pour qu'elle crée des emplois, on peut comprendre que l'entreprise soit exigeante vis-à-vis de nous pour que les conditions permettant des créations d'emplois soient les meilleures, soient maximales, d'où un certain nombre de

propositions dans le domaine de la fiscalité et des cotisations sociales, avoir une fiscalité, avoir des cotisations sociales qui ne soient pas du point de vue de l'emploi contre-productives.
Par exemple le mécanisme de la cotisation chômage, qui fait que plus vous embauchez plus vous payez de cotisations chômage et plus vous licenciez moins vous payez de cotisations chômage, a, tel que je le dis là, une forme d'absurdité, est-ce que l'on ne pourrait pas faire en sorte que ceux qui font cet effort de l'emploi voient le poids de la cotisation chômage diminuer et qu'inversement des entreprises qui gagneraient de l'argent et seraient dans une situation de devoir de leur point de vue licencier voient le poids des cotisations chômage lui-même augmenter et qu'il y ait un meilleur équilibre de ce point de vue entre ceux qui répondent à notre exigence de création d'emploi et ceux qui n'y répondent pas ?
Il en va de même de l'évolution de la Taxe professionnelle, de même du calcul de certaines cotisations patronales, les entreprises ont le droit aussi d'être exigeantes vis-à-vis de la collectivité dans le domaine de l'innovation, de la prise de risque, de la recherche, nous devons faciliter le contact entre recherche et entreprises, nous devons faciliter la capacité d'innovation et encourager la capacité d'innovation, nous devons aussi encourager la prise de risque des entreprises, dans un certain nombre de domaines, au lancement d'un certain nombre de produits, pour la recherche d'un certain nombre de marchés nouveaux en France ou à l'étranger.
Les entreprises ont le droit aussi d'être exigeantes s'agissant des circuits de financement, que de fois elles nous disent, comme nous les banques ont du mal, on a des difficultés en France par rapport à d'autres pays, le financement de l'entreprise naissante ou de l'entreprise qui lance un certain nombre de nouveaux produits et un financement aujourd'hui souvent inopérant et souvent immobilisant les entreprises, nous faisons dans ce domaine là aussi des propositions.
Enfin, les entreprises ont le droit d'être exigences vis-à-vis de nous, vis-à-vis de l'Etat, vis-à-vis des partis, vis-à-vis du gouvernement, s'agissant du maquis des aides ou de la complexité administrative, et nous devons accompagner en cela des propositions du gouvernement, des propositions précises pour faire en sorte qu'une entreprise qui souhaite se développer, qui souhaite trouver auprès des collectivités locales ou auprès de l'Etat les aides auxquelles elle peut avoir droit le fasse dans la facilité et non pas comme aujourd'hui dans la complexité.
La troisième caractéristique de ce texte est que nous vous proposons que les Socialistes, dans le domaine de l'entreprise, dans le domaine de la relation de l'entreprise avec son environnement, dans le domaine de la relation de l'entreprise avec l'Etat ou avec le service public, regardent loin.
Nous ne souhaitons pas que ce moment soit un moment de réflexion sur le court terme. Il nous faut, je pense, sortir d'une réaction qui serait une réaction uniquement au coup par coup, au cas par cas, sur telle mesure proposée, sur telle disposition nouvelle ou sur telle difficulté rencontrée.

Fondation Jean Jaurès

Il nous faut réfléchir loin dans plusieurs domaines, et c'est ce que nous souhaitons faire avec vous.
Par exemple, la question de la précarité. Chacun voit bien qu'aujourd'hui la reprise de l'activité économique et de l'emploi s'accompagne d'une montée en puissance considérable de la précarité.
Chacun voit bien qui si nous laissions faire ainsi, nous risquons, à l'échelle de quelques années, de nous trouver dans une situation qui serait meilleure en terme de plein emploi, plus grave en terme de précarité. Et nous avons tous en tête ce que d'autres ont appelé les modèles anglo-saxons, les modèles anglais où nos camarades travaillistes aujourd'hui constatent que si de l'emploi a été créé, de la pauvreté a parfois aussi et parallèlement était créé.
Ce n'est pas un sujet qui se traite dans l'immédiat, même s'il peut y avoir des décisions rapides à prendre. C'est un sujet que nous devons aborder avec cette vision de la continuité de l'histoire qui doit nous caractériser.
Deuxième sujet : nous devons voir loin.
Le rôle des syndicats dans l'entreprise, non pas pour ce qui serait parfois un peu masochiste parce qu'il faudrait aussi que nous nous regardions nous-mêmes travailler et agir, non pas pour dire ou décrire la faiblesse syndicale ou la division syndicale que chacun connaît, les syndicats les premiers, mais pour essayer de faire en sorte que dans le dialogue social nécessaire dans le contrat social nécessaire au sein des entreprises, la place des syndicats soit renforcée, la place des représentants des salariés soit renforcée, et que la capacité à passer contrat, à passer accord, se fasse plus dans la clarté et plus dans la responsabilité qu'aujourd'hui.
Je fais allusion, en disant cela, à une proposition majeure qui vous est faite dans ce texte, qui est de dire que nous souhaitons qu'à l'avenir les accords d'entreprises ou les accords à d'autres niveaux supérieurs ne puissent être applicables que s'ils sont signés par des organisations syndicales elle-mêmes majoritaires ou, à défaut, que cet accord soit obligatoirement par les organisations syndicales signataires soumis à l'approbation d'une majorité des salariés concernés.
Je voudrais dire quelques mots sur cette disposition nouvelle qui fera parler d'elle à l'extérieur car elle est déjà un élément de débat dans le monde syndical et dans le monde du travail.
Il y a plusieurs manières d'interpréter cette mesure que nous proposons :
Une manière que je qualifierai d'ancienne qui consisterait en quelque sorte et parfois à juste titre lorsque l'on regarde des accords récemment conclus, à dénoncer le minoritaire qui aurait signé contre la volonté d'une majorité des organisations, et éventuellement contre la majorité de ses représentants et des salariés concernés.
Il y aurait une manière que j'appelle souvent une manière "années 50" de voir les choses.
Et puis il y a une manière que nous souhaitons voir adopter qui consiste à dire : dans les années qui viennent, avec les enjeux de négociation qui sont devant

nous, et en particulier bien entendu la question des 35 heures et tout ce qui va avec en termes de réorganisation du travail, il n'est pas possible de continuer à jouer un jeu qui est parfois le jeu : "Toi, minoritaire, tu signes, et puis moi j'accepte ce qui a été signé, mais je ne signe pas et je joue un rôle dans mon coin un peu critique".
Il faut faire en sorte que le monde syndical trop divisé puisse se réunir dans la responsabilité de la signature de ce type d'accord.
Je pense que c'est l'intérêt de tous, l'intérêt des organisations syndicales, l'intérêt aussi des employeurs, l'intérêt des entreprises que d'agir ainsi.
Nous voulons voir loin aussi dans le domaine de la formation professionnelle, dans le domaine de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, dans le domaine également - je vais en dire un mot - du service public.
Le service public, le secteur public, les entreprises publies : sujet ô combien cher, à juste titre, au cœur des Socialistes. Pour le dire autrement : sujet au cœur du Socialisme.
Définir ce qui est intérêt collectif, définir ce qui est de la responsabilité de la nation, d'une majorité, d'un gouvernement, définir ce qui est inaliénable dans tous les sens du terme parce que c'est une propriété commune à l'ensemble des Français, définir des actions qui soient des actions fondées sur la solidarité... tout cela est à l'évidence des préoccupations qui font que nous sommes aujourd'hui Socialistes.
Mais avouons que, depuis quelques années, nous avons eu trop tendance sur ce sujet à réagir, comme je le disais au début, au coup par coup et au cas par cas, et non pas en fonction d'une réflexion globale, d'une doctrine du service public et d'entreprise publique au bon sens du terme, qui nous permette de voir venir les évolutions, d'anticiper les évolutions et non pas simplement de les subir ou de les commenter au fur et à mesure des nécessités gouvernementales fondées ou non fondées.
Nous proposons donc une méthode de réflexion sur le rôle de l'Etat, la réaffirmation de sa nécessité, la réaffirmation d'une régulation, la nécessité de règles y compris pour le bon fonctionnement de l'économie, mais bien entendu aussi de la société et des rapports sociaux.
Une réflexion sur ce qu'est un service public moderne aujourd'hui, qui n'est pas de même configuration qu'hier, qui n'est pas de même configuration que demain, un service public évolutif qui s'adapte aux besoins des Français, ses usagers, un service public qui soit offensif.
Nous vous proposons de réfléchir sur ce qu'est un secteur public aujourd'hui qui comprend les services publics qu'on peut comprendre plus que les services publics en fonction de telle ou telle perspective qui rend nécessaire la présence de l'intérêt général pour le développement de certains secteurs ou pour la protection de certains secteurs. Nous vous proposons, en quelque sorte, un guide pour l'action dans le domaine public.
C'est cela, à grands traits, ce que j'appelle des Socialistes qui veulent, dans ce domaine, regarder loin.

Fondation Jean-Jaurès

La quatrième caractéristique de ce texte est que nous sommes aussi des Socialistes qui proposons et qui agissons en Socialistes qui gouvernent la France, et en Socialistes qui gouvernent en Europe et qui ont aussi, me semble-t-il, l'ambition de gouverner l'Europe.
Et les propositions que nous faisons sont à chaque fois d'agir en fonction de notre volonté de voir loin et de voir conformément aux possibilités, aux capacités d'action qui sont les nôtres aujourd'hui, au gouvernement en France aujourd'hui, au gouvernement dans beaucoup de pays européens aujourd'hui, avec une volonté de voir évoluer l'Europe dans un certain sens.
Il me semble nécessaire, et ceci à tout moment du débat, d'avoir toujours en tête ce qui fait notre caractéristique de Socialistes en capacité de gouverner, même lorsque nous sommes dans l'opposition, cette capacité d'imaginer, de forger des opinions, de se fixer des guides pour l'action, mais aussi à chaque fois que nous sommes au pouvoir, de le faire dans le respect des contraintes non pas seulement des contraintes qui s'imposent, mais des contraintes que nous imposons aussi à nous-mêmes pour agir et pour transformer le monde d'aujourd'hui et le monde de demain.
Dans ce domaine-là, nous avons cherché à chaque fois à faire en sorte que tout ceci soit compatible, que tout ceci soit calculé en fonction des capacités d'action du gouvernement, et pas simplement en fonction de rêves ou en fonction d'une volonté trop grande de se faire plaisir à soi-même indépendamment de nos possibilités d'action et de rentrer dans la réalité.
Voilà, mes chers camarades, l'esprit qui nous a animés pour proposer ce texte.
Nous souhaitons bien sûr que ce débat puisse se continuer, il doit se continuer. Nous savons, compte tenu du temps, malgré la procédure que je rappelais au début, dont ont disposé les fédérations et les sections, que beaucoup n'ont pas encore débattu du sujet. Il est donc nécessaire que ce texte soit porté dans les sections et dans les fédérations, qu'il ne reste pas un débat formel ici-même ou un débat formel devant la presse, mais qu'il devienne véritablement un débat de l'ensemble des militants. Ils y sont prêts, ils savent que les choses ont bougé dans ce domaine-là, mais ils ne veulent pas être désarmés devant le mouvement car, trop souvent, ils ont le sentiment de subir et non pas d'anticiper.
Anticiper et non subir, telle est dans ce domaine comme dans bien d'autres l'ambition qui nous est proposée. Merci.
(Applaudissements)

Le président - Merci Michel. Tu as eu, toi aussi, plus d'auditeurs à la fin qu'au début. Comme tu l'as dit, c'est bon signe !
Je donne la parole à Vincent Peillon.

Vincent Peillon

Chers camarades, nous avions, Michel l'a un peu rappelé, du point de vue de la méthode et avant que je n'arrive au compte rendu de la Commission des Résolutions qui s'est tenue hier soir, trois objectifs principaux :

Un premier objectif, et cela recoupe cette idée du débat, qui était par rapport aux autres conventions que nous avons tenues, de faire que les fédérations et les sections puissent participer à l'élaboration du texte avant qu'il ne soit adopté en Conseil national.
Cet objectif a guidé notre méthode. Les quatre pré-rapports - je remercie encore les pré-rapporteurs - ont été envoyés sous forme de questions ouvertes vers les militants à la fin du mois de juin.
Évidemment, le calendrier n'était pas favorable, je viens de le dire, à la fin du mois de juin, d'avoir un grand débat dans le Parti, et pourtant c'est pour cela que j'insiste, contrairement à ce que l'on attendait, le débat a, pour une grande part, déjà eu lieu, et nous avons été saisis à la Direction nationale de 30 contributions fédérales dont certaines sur les thèmes qui étaient bien sûr avalisés par les quatre rapports extrêmement circonstanciés.
C'est vrai que sur les quatre pré-rapports, les deux pré-rapports qui ont suscité le plus de remarques et le plus de propositions de la part des fédérations et puis parfois des sections et même des militants qui se sont adressés à nous directement, sont les rapports - on pourrait s'en douter - sur le dialogue social et sur le secteur et le service public.
Je tiens quand même à signaler, même si cela peut apparaître fastidieux, parce que je crois que c'est une réussite pour le Parti, quels sont les points qui ont été abordés le plus souvent par ces fédérations et qui, à ce stade, sont intégrés dans le texte issu des travaux de la Commission de synthèse.
Cette commission de synthèse a fonctionné comme on le souhaitait non seulement avec les membres qui la composent, mais avec l'apport du travail des militants et des fédérations.
Bien entendu des interrogations importantes sur le passage aux 35 heures et, dans le calendrier de l'été l'accord UIMM, ont soulevé un certain nombre de craintes, et nombre de fédérations (Tarn et Garonne, Moselle, Loiret) ont insisté pour faire figurer, comme vous le verrez, dans le texte, la nécessité de viser à réduire les maxima horaires et en même temps le recours aux heures supplémentaires.
Quasiment la totalité des fédérations ont évoqué - je pense aux Bouches du Rhône, à la Savoie, au Doubs, au Loiret, à la Corrèze, au Var, à la Moselle, à la Somme - la nécessité de renforcer, si l'on veut que nos décisions soient suivies d'effet, les moyens de l'inspection du travail et dans de nombreux cas les moyens de la médecine du travail.
Le thème qui a été évoqué à plusieurs reprises et qui a pris de l'importance dans le texte de lutte contre la précarité de l'emploi est un thème qui était présent dans de nombreuses contributions fédérales tout particulièrement traité par la fédération de l'Yonne et du Tarn-et-Garonne.
La fédération du Rhône a aussi fait un certain nombre de propositions pour éviter la précarité, mais dans des formes plus modernes de travail. Je pense par exemple au groupement d'employeurs, mais le Parti s'était déjà prononcé sur

cette question lors de la loi quinquennale, que la Fédération du Loiret propose purement et simplement d'abroger.
Les questions de justice fiscale qui se débattent actuellement au Parlement ont aussi retenu l'attention des fédérations et en particulier la nécessité de baisse ciblée de TVA, mais la nuit a apporté en ce sens de bonnes nouvelles.
Par ailleurs, toutes les questions comme la responsabilisation des donneurs d'ordre par rapport aux sous-traitants, les questions de consultation des salariés, les questions de droit à l'information, les questions d'actionnariat salarié et de cogestion ont été abordées par les Fédérations.
Nous avons été obligés de faire des arbitrages. Bien entendu, ils ont adopté une méthode simple. L'exemple du chèque syndical qui n'est pas sans poser de problème avec un certain nombre d'organisations syndicales, la majorité des Fédérations se sont prononcées -je pense au Lot-et-Garonne, aux Côtes d'Armor, au Lot, au Puy-de-Dôme- pour l'instauration d'un chèque syndical, sans en préciser d'ailleurs toujours les modalités.
Une fédération s'y est opposée avec une certaine virulence ; il s'agit de celle du Doubs, en l'état actuel du texte.
Bien entendu, nous avons introduit la question du chèque syndical.
Je clos sur ce premier point, mais je tenais à ce que ce soit dit.
Il y a d'autres considérations.
Le texte qui vous a été distribué ce matin a été en grande partie constitué non seulement à travers les apports des membres de la Commission de synthèse, les apports des délégations nationales du Parti et un certain nombre de délégués nationaux ont beaucoup travaillé à travers les apports des grandes Fédérations.
Deuxième point de méthode dont on peut se satisfaire ; il a été évoqué, vous en avez le texte dans votre pochette : il s'agit du travail du Comité économique et social.
Un point très rapide là-dessus : les délais de saisie du Conseil était très brefs et René Teulade et Michel Debout ont réussi à faire travailler le Comité de façon très satisfaisante , surtout sur un point , à savoir que le Comité a travaillé en totale indépendance par rapport au Parti, ce qui fait que dans le texte que vous avez, il y a heureusement plus d'un point commun mais il y a aussi quelques différences parfois assez nettes avec ce que propose le texte du Parti.
Bien entendu, ce texte est consultatif mais des débats qui n'ont pas eu lieu dans la Commission de synthèse, qui n'ont pas été beaucoup soulevés par les Fédérations ; je pense à l'actionnariat salarié, à la régionalisation des aides aux PME, sont abordés de façon assez précise par le texte du CES, qui de ce point de vue, enrichit notre réflexion collective.
Enfin, troisième élément -Michel l'a souligné par un appel à la responsabilisation- il est toujours difficile de faire des textes du Parti lorsque nous sommes aux responsabilités.
Nous avions dit nettement - c'était le souhait de François Hollande- que le rôle du Parti était -c'était central dans la motion du Congrès de Brest - d'expliquer,

de soutenir les propositions du gouvernement, de mobiliser autour des projets, mais c'est en même temps de faire des propositions.
Je crois que le texte qu'on vous présente aujourd'hui est important parce que, sans entrer en contradiction avec ce que nous avons déjà voté, avec l'action menée par le gouvernement, nous arrivons tout de même à faire des propositions ; il y a 70 propositions nouvelles sur l'ensemble des sujets que Michel Sapin a parcourus tout à l'heure.
Je reviens à la Commission des résolutions qui s'est tenue hier soir. Nous avions été saisis dès le Bureau national de trois amendements de la Motion B, et saisis hier soir -mais nous avons été prévenus- de six amendement de la motion C.
Nous avons travaillé dans un état d'esprit que je tiens à préciser, qui a été celui qui a guidé l'ensemble des travaux suite à la Commission de synthèse. Il n'y avait aucun a priori par rapport aux catégories que nous connaissons : amendement de substitution, amendement intégrable, amendement en contradiction avec le texte.
Je veux dire par là que par rapport à ces neuf amendements, l'effort qui a été fait en Commission des résolutions, comme avant, est de voir jusqu'où nous pouvions effectivement marcher ensemble, trouver des compromis, sans préjuger d'amendements qui seraient jugés contradictoires.
Le seul critère de contradiction que l'on peut retenir par rapport aux textes, mais qui est important, qui a été souligné plusieurs fois par François Hollande, et indiqué par Michel Sapin tout à l'heure, est de ne pas faire adopter par le Parti non seulement des passages dans le texte, des formes d'amendement qui seraient en contradiction avec le reste du texte, mais en plus dont on sait qu'on serait incapable de les réaliser par la suite.
Il y a un effort de cohérence que nous faisons depuis quelques années pour faire en sorte que les propositions du Parti, et c'est sa façon de compter dans le débat avec le gouvernement, puisse se traduire après dans l'action gouvernementale.
Il y a parfois un certain nombre d'amendements dont on voit clairement, même si on peut les trouver sympathiques, même si sur le fond, on pourrait en rêver, dont on sait que l'on ne pourrait pas les traduire dans la réalité, qui nous mettraient donc en difficulté et nous ramèneraient à des pratiques que nous ne souhaitons pas.
C'était le seul critère, et c'est dans cet état d'esprit que nous avons examiné l'ensemble des amendements.
Le premier amendement de la motion B est un amendement qui portait sur la réforme de la taxe professionnelle, qui pourrait se situer à la page 9, après le texte de projet de loi de finances pour 1999, et prévoit de faire disparaître sur cinq ans la totalité de la part salariale de l'assiette de la taxe professionnelle.
C'était un vieux projet de réforme ; on voit, quand on passe à la pratique qu'il soulève un certain nombre de difficultés.
Cet amendement voulait insister sur le fait que par rapport à ce qui peut apparaître comme un cadeau fait aux entreprises, il fallait qu'il y ait une contrepartie et bien entendu une contrepartie en termes d'emplois.

Nous proposons donc d'adopter cet amendement à la réserve de quelques modifications, qui sont que cette contrepartie se fasse dans la poursuite de la baisse de la taxe professionnelle, qu'on ne revienne pas sur ce que l'on a adopté cette année.
C'est pour cela que le Premier Secrétaire et la Commission proposent une rédaction qui serait la suivante : cette mesure peut permettre de créer de nombreux emplois mais elle ne peut se réduire à une faveur pour le patronat sans aucune contrepartie en termes de créations d'emplois.
C'est pourquoi les Socialistes demandent au gouvernement qu'il réunisse les partenaires sociaux pour obtenir des créations nettes d'emplois -c'est la proposition de la Motion B- en particulier des emplois jeunes dans le secteur privé et en échange de la poursuite de la baisse de la taxe professionnelle.
Nous insistons bien sur la poursuite.
Le deuxième amendement proposé par la Motion B était un amendement s'inscrivant dans la partie sur la puissance publique européenne pour nous rappeler ce que nous faisons régulièrement et ce que nous avons un peu par la suite tendance à oublier : la nécessité de poursuivre le débat avec nos partenaires sociaux démocrates européens. Donc, les camarades de la Motion B souhaitaient un ajout à la fin du texte disant que ce texte pour telle entreprise et pour telle société, serait adressé aux différents partis sociaux européens, à charge pour eux de faire connaître ce texte dans leur parti.
Nous avons en Commission, en accord avec les camarades de la Motion B, un peu modifié le texte dans la mesure où ce texte tel qu'il était formulé, entraînait une certaine ingérence de notre part. On exigeait auprès des partis sociaux démocrates qu'ils organisent le débat et fassent voter les militants. C'est comme cela que les choses peuvent se passer ; nous avons la formulation, les Socialistes français souhaitent, par le débat avec leurs camarades, encourager la dynamique politique et sociale indispensable pour donner une assise populaire à l'action des gouvernements de gauche, présents en Europe, et permettre leur réussite.
C'est pourquoi, en cohérence avec les décisions de leur dernier congrès, ils demandent que ce présent texte, intitulé "Quelle entreprise pour quelle société ?", qui traite de l'emploi, des relations sociales et des services publics, et appelle de ses vœux une puissance publique européenne, soit traduit sans délai dans les différents camps de l'Union européenne.
Ce texte sera adressé aussi aux différents partis constitués pour être soumis au débat, et que soit lancée une invitation aux différents partis pour qu'ils participent à notre Convention.
Rédigé ainsi, de façon moins comminatoire, cet amendement peut recevoir toute notre approbation.
Enfin, le dernier amendement proposé par la Motion B est un amendement important, qui est un amendement de substitution à la fin du texte -c'est véritablement la conclusion- et qui rééquilibre la fin du texte.
Voilà sa formulation (page 55) et nous pouvons l'adopter comme telle : ne laissons pas passer cette occasion une nouvelle fois. Il faut favoriser la mise en

Fondation Jean Jaurès

place d'un contrat entre le patronat et les salariés qui débouche sur une meilleur répartition des gains d productivité réalisés par les entreprises. Nous devons continuer de soutenir la meilleure demande intérieure en obtenant de meilleures conditions de travail.
Pour que la confiance des ménages soit rétablie, les Socialistes doivent lutter contre la flexibilité et la précarité.
Cela reprend les éléments du texte. Cela n'empêche pas la réorganisation du travail et la mobilité au sein de l'entreprise pour améliorer le niveau de la croissance et de la production.
Ce point était enlevé initialement par les camarades de la Motion B et il nous semble important dans la mesure où si nous avons souhaité cette motion d'entreprise, c'est pour améliorer et défendre les droits des travailleurs et montrer notre attachement au fait qu'il y ait de la production et une meilleure production possible.
L'entreprise n'étant pas seulement et ne pouvant se réduire seulement aux droits des travailleurs.
Tel est le contrat que les Socialistes doivent proposer aux Français.
Les salariés auront confiance dans leur avenir et dans celui de leurs entreprises s'ils sont assurés de pouvoir compter sur les Socialistes pour défendre et promouvoir un modèle social favorable au monde du travail.
Voilà en l'état actuel de leur rédaction, la Commission de synthèse et le Premier Secrétaire national pourrait sans difficulté introduire en fonction de ce que nous dirons les camarades de la Motion B ces trois amendements tels que nous les proposerons à votre approbation tout à l'heure.
Je passe maintenant aux amendements de la Motion C.
Les camarades de la Motion C nous ont proposé six amendements.
Le premier amendement proposé par eux est un amendement qui consiste à vouloir attribuer aux salariés des droits nouveaux, et en particulier en donnant au Comité d'Entreprise un avis conforme sur un certain nombre de questions qui sont des questions d'horaire, de sécurité, d'hygiène, d'application des conventions collectives.
Les camarades de la Motion C rappelaient à ce moment que le Parti Socialiste avait déjà voté l'extension de ce droit lors de sa Convention nationale de juin 1996.
Nous avons évidemment repris le texte exact de ce que nous avions voté en 1996 et il ne s'agit pas de l'avis conforme.
Je vous lis le texte sur lequel nous sommes d'accord pour le remettre dans le texte général de la Convention.
Voilà ce que nous avions voté sur les décisions concernant la durée du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'application des conventions collectives : le Comité d'entreprise qui est déjà obligatoirement consulté disposera au terme de la procédure du droit de saisir l'Inspection du travail qui peut convoquer une nouvelle convocation du Comité d'Entreprise sur la base de ces propositions. Cette saisie est suspensive de la mise en oeuvre des mesures.

Là, bien entendu, nous pouvons le remettre dans le texte, mais pour ce qui concerne la procédure de l'avis conforme, nous faisons la proposition -ce serait une avancée par rapport à ce que nous avons déjà fait- de l'appliquer uniquement aux questions de sécurité et d'hygiène.
Les questions d'horaire et d'application des conventions collectives ne nous semblent pas pouvoir être retenues.
Donc, retour à ce que nous avons vraiment voté : extension de l'avis conforme aux questions de sécurité et d'hygiène.
Voilà la formulation que le Premier Secrétaire et la Commission proposent.
Le deuxième amendement était consacré à la question de la lutte contre la précarité dans le travail.
La première proposition des camarades de la Motion C est une proposition visant à l'instauration de quotas de CDD et d'intérim par entreprise et par branche : 5% dans les entreprises de plus de vingt salariés, 20% dans les autres, avec souplesse possible, des rotations contrôlées par décret.
Voilà la formulation proposée.
Ces quotas ne nous semblent pas devoir être retenus ; ils ne sont pas réalistes par rapport au marché du travail, en même temps par rapport à l'économie des sociétés aujourd'hui et nous proposons, par ailleurs, un certain nombre de mesures réelles de renchérissement du travail en CDD et temps partiel, qui nous semblent suffisantes.
Nous ajoutons que la difficulté est, bine entendu, que si notre objectif premier est l'emploi, le risque de ce genre de mesure est malgré tout, puisqu'il n'y a pas d'obligation d'embauche possible, de créer sur le marché du travail plus de mal que de bien.
Donc, cet aspect ne peut pas être dans l'état actuel concerné.
Les camarades de la motion C proposent, comme le texte le faisait, une augmentation de l'indemnité de précarité d'emploi qui est de 6%. Le texte proposé est de 8%. Les camarades de la motion C proposent 10%.
Le Premier Secrétaire ne voit pas d'inconvénients à ce que nous passions effectivement à 10%.
Enfin le dernier point qui, dans cet amendement, ne nous semble pas pouvoir être retenu, est celui qui propose - alors que nous avons proposé un certain nombre de mesures - d'aligner les salariés des entreprises sous-traitantes sur les avantages des conventions collectives du donneur d'ores dans la mesure où bien entendu, cela provoquerait aussi de nombreuses difficultés dans de nombreuses entreprises.
Pour le reste nous faisons dans le texte, vous l'avez, un certain nombre de propositions pour la lutte contre la précarité et l'emploi autour de la loi Madelin, en particulier autour de la sous-traitance, sur le renchérissement du temps partiel et des contrats en CDD.
Si on enlève ces deux éléments, la proposition de la motion C dans le second amendement, sont recevables.

Troisième amendement : c'est un amendement sur l'application de la loi sur les 35 heures. Là, nous avons un problème de principe que vous allez comprendre : c'est que cet amendement cherche déjà à fixer ce que la seconde loi doit fixer en proposant très nettement et très précisément l'abaissement des durées maximales de 38 heures à 34 heures, l'abaissement du contingent annuel d'heures supplémentaires de 130 heures à 100 heures, l'augmentation des heures supplémentaires à 150% dès la 36ème heure, etc.
Il est évident qu'en termes de démarche politique, c'est totalement contradictoire à la démarche que nous avons adoptée.
Nous avons adopté une loi d'incitation à la négociation. Les accords sur le texte d'hier soir le montrent. Les négociations ont eu lieu et il serait curieux qu'aient lieu et que réussissent ces négociations car a été signé un accord à 130 heures par l'ensemble des syndicats.
Il serait donc curieux que le lendemain d'un accord comme celui-là, le Parti Socialiste vote finalement un désaveu sur cet accord en passant à 100 heures. Ce serait aussi contradictoire avec la démarche adoptée.
Par ailleurs, le Parti doit prendre position dans la préparation de cette seconde loi.
Vous le savez, le texte a été relayé, il le fait déjà largement, en se prononçant pour un renchérissement substantiel du coût des heures supplémentaires et la baisse des durées maximales.
Cela étant nous avons un désaccord de principe, de compréhension politique par rapport à notre action.
D'une part, ce serait contradictoire avec ce que nous avons décidé et d'autre part, ce serait contradictoire avec les négociations, telles qu'elles se déroulent.
Le quatrième amendement de la Gauche Socialiste, de la motion C, porte sur le contrôle administratif des licenciements. Nous n'avons pas de désaccord sur ce qui concerne les licenciements collectifs. Nous avons par contre un désaccord de fond sur ce qui concerne les licenciements individuels.
Voilà la formulation telle qu'elle est dans le texte de la motion C à propos des salariés individuellement licenciés :
"L'Inspection du Travail, informée, comme elle l'est déjà, de tous les licenciements, pourrait être saisie par les salariés et dès lors qu'il y aurait un coût manifeste, elle pourrait dire non et suspendre la procédure.
La décision de l'Inspection du travail, motivée permettrait aux salariés de rester dans l'entreprise, et ce serait alors, à l'employeur, de plaider son dossier devant le juge concerné.
Il nous semble qu'en matière de licenciements individuels, par rapport à ce recours purement administratif, il reviendrait à l'Administration de décider quand un licenciement est possible ou non, la notion de licenciement abusif n'étant pas instruite à ce niveau. A partir de là, ce serait faire un frein extrêmement puissant.
Le licenciement collectif, nous ne pouvons pas l'admettre en termes de logique politique ! (inaudible).

Fondation Jean Jaurès

Le cinquième amendement de la motion C porte sur le service public. Nous avons un accord de principe bien entendu lorsque la motion C dit que le périmètre du secteur public, et les missions de service public peuvent être soumises à évolution, que rien n'est figé dans le marbre et que cela suppose discussion.
Nous sommes plus embarrassés lorsque la motion C nous propose d'une part, de refuser toutes les directives introduisent une forme de concurrence, et d'autre part, lorsqu'elle nous propose de nationaliser non seulement bien entendu les transports mais l'industrie pharmaceutique, et un certain nombre d'éléments importants de l'industrie française.
En gros, pour être simple, même si parfois bien entendu sur certains secteurs, il y a une objection de principe, un chiffre rapide des propositions qui sont faites donne plus de 350 milliards de francs.
Pour pouvoir effectivement mener à bien ce programme de nationalisation sur cet amendement nous avons bien entendu une objection de principe. On ne peut pas refuser la concurrence et en même temps bien entendu un problème de faisabilité et donc c'est la raison pour laquelle l'amendement nous semble être en contradiction avec l'esprit du texte et en même temps avec un certain nombre de décisions déjà prises par le gouvernement, et ou bientôt prises par le gouvernement et par le Parlement concernant un certain nombre de secteurs stratégiques.
Le dernier amendement est un amendement qui porte sur les fonds de pension. A la Gauche Socialiste, nous n'avons pas - et je l'ai signalé à propos du Comité Economique et Social - traité la question des fonds de pension dans le texte de la Convention. Nous ne l'avons pas fait sciemment. Nous pensions que sur l'aspect des retraites - vous le savez, une discussion commence cette année - ce n'était ni l'objet, ni le moment.
La gauche Socialiste souhaite faire un amendement sur la question des fonds de pension pour nous rappeler la position du Parti.
Nous voulons abroger la loi Thomas et en même temps les fonds de pension - dont la formulation, par la motion C, est qu'il n'existe pas de fonds de pension politiquement correct - n'ont ni patrie, ni humanité puisqu'il recherchent les gros profits à court terme.
Nous avons pensé que sous réserve d'aménagements par rapport à cette formulation, on pouvait garder quelques éléments sur la mise en place de fonds de pension, en précisant ce que c'est, et on s'est rendu compte dans la discussion qu'il y avait confusion entre un système de capitalisation individuelle avec des avantages fiscaux.
Le reste peut être soumis à la discussion, car cela représente un enjeu majeur. Comme on peut le voir avec les fonds de pension Anglo-saxons`: la recherche du profit pour demain colle mal avec la stabilité d'une épargne destinée à financer à long terme les retraites. Nous devons donc abroger la loi Thomas.
Nous sommes prêts à dire que les fonds de pension qui correspondent à des systèmes de capitalisation individuelle avec avantages fiscaux, nous n'en

voulons pas. D'ailleurs, il faut penser que certains fonds de pensions apatrides n'ont d'autre objet que d'exploiter les travailleurs.
Voilà la proposition que nous faisons sur le 6ème amendement de la motion C.
Voilà donc pour les 9 amendements qui étaient proposés à la Commission de synthèse.
Je crois, vous le voyez, qu'il n'y a pas réellement de contradictions fondamentales, si ce n'est sur trois points que je rappelle :
- premier point : l'instauration des quotas en particulier sur le temps partiel dans les entreprises. C'est impraticable, anti-économique et anti-emploi.
- deuxième point : le licenciement et les mécanismes administratifs sur le licenciement individuel. Même argument.
- troisième point : l'amendement sur la nationalisation d'un certain nombre de secteurs et le refus de la concurrence qui nous met en contradiction, non seulement avec la troisième partie mais avec notre pratique et les textes déjà adoptés par le groupe et par le Parlement.

Le président - Merci, Vincent Peillon.
Je vais ouvrir le débat en précisant que le premier débat ne porte que sur la commission des résolutions. Il y aura ensuite un autre débat sur d'autres problèmes d'actualité.
Je vais donner la parole à Alain Vidalies au nom de la motion. Ensuite, la parole sera à Laurence Rossignol.

Alain Vidalies

Mes chers camarades, nous avons participé aux travaux de la commission d'élaboration sur la base d'un texte initial qui nous a semblé immédiatement intéressant et pouvant servir de base à la réflexion, sur des questions sur lesquelles nous avions marqué notre préoccupation notamment dans notre motion du Congrès de Brest.
Je veux parler principalement des problèmes de précarité. Je crois que dans ce texte, il y a une réponse qui est une réponse attendue : tous les militants et responsables Socialistes qui sont ici le savent bien dans les sections, dans la population : cette problématique de l'explosion à la fois de l'intérim mais aussi d'un temps partiel et du temps partiel subi, et des contrats à durée déterminée, nous l'estimons posée. Il est tout naturel que nous essayions d'avoir une réponse. L'angle d'attaque retenu dans le texte principal, repose sur une sorte de stratégie de dissuasion par les coûts, de renchérissement du recours aux CDD ou à l'intérim. Cela nous paraît être, à ce stade, une bonne réponse dans tous les cas, celle qu'il faut, dans un premier temps, privilégier.
Même si nous aurons peut-être un jour à nous interroger sur la question de fond, qui est celle des conditions dans lesquelles on peut recourir à ce type d'emploi, puisque comme vous le savez, en réalité, dans la loi, il n'y a qu'une seule difficulté : c'est celle de notions particulièrement larges, de surcroît temporaires d'activités qui en réalité servent de référence à la qualité totalité de ce type de

Fondation Jean-Jaurès

contrat mais il nous a semblé possible de nous associer à cette stratégie dans un premier temps, car c'est une stratégie de dissuasion par les coûts.
De la même manière, le texte pose opportunément la question du travail à temps partiel. Je veux parler du texte tel qu'il est aujourd'hui... !
Nous avons participé à cette mission d'élaboration et à de nombreuses reprises, nos propositions ont été reprises ou prises en considération.
Sur cette question du temps partiel, et plus particulièrement du temps partiel subi, vous savez que c'est une question grave, car aujourd'hui on a pratiquement 18% de la population salariée qui travaille à temps partiel, ce qui en soi n'est pas une mauvaise chose, mais ce qui est une mauvaise chose, c'est qu'on a plus de la moitié des salariés qui aujourd'hui exercent un temps partiel subi.
Ils font ce type d'activité faute de trouver un autre travail dans la société. Ils se retrouvent avec des rémunérations qui sont parfois de l'ordre de 3 à 4.000 Francs par mois. Ils ne sont plus dans les statistiques du chômage. On a là l'apparition de ce que nous avions appelé les nouveaux pauvres. Nous devons donc être attentifs à ce que notre politique, en matière de création d'emplois, n'aboutisse pas sur le plan social à l'apparition de ce type de catégorie.
La réponse qui est apportée par le texte vise finalement à essayer de distinguer le temps partiel choisi, du temps partiel subi en soumettant le recours au temps partiel à des procédures contractuelles, notamment les accords de branches, nous paraîtraient être une réponse importante à ce type de problème.
Je veux, après Michel Sapin, insister sur une question dont nous aurons probablement à débattre dans le détail mais dont la réponse, dans le principe, est d'une portée tout à fait considérable.
J'avais, dans les 4 premiers rapports, avec celui auquel on va voulu m'associer, insisté sur ce problème qui est la question de la démocratie sociale.
Le texte pose comme principe qu'il n'est plus possible de fonctionner en matière d'accord d'entreprise et surtout d'accords branches sur des bases qui ont été élaborées, on sait bien pourquoi, dans les années 50.
Si on voulait effectivement avoir une politique contractuelle, on était obligé de prendre un certain nombre de dispositions et notamment celles qui permettaient à des syndicats reconnus, représentatifs, de signer des accords, même s'ils ne représentaient pas la majorité des salariés.
Or à une époque où notre problème, à nous, Socialistes, était évidemment de ne pas réinventer je ne sais quelle économie administrée, mais également ne pas subir en spectateurs le fonctionnement naturel de l'économie libérale, il était bien évident que nous devons, dans la politique contractuelle, avoir une exigence de démocratie.
Lequel d'entre nous peut aujourd'hui accepter cette situation où il peut y avoir désaccords, dont on dit finalement qu'ils sont finalement notre finalité dans le fonctionnement des rapports sociaux, si ce n'est par des gens qui ne représentent qu'une minorité de salariés ?
Quand on a mis en oeuvre la politique des 35 heures, avec cette première phase qui est une phase incitative de négociation, ce qui me paraît être une démarche

tout à fait positive, il est bien évident - on l'a vu dans la pratique - que l'existence de ces possibilités d'accords existe sur le plan légal mais en réalité elle ne reçoit pas l'approbation de la majorité des salariés et parfois cela est vécu par eux comme une forme d'agression dans tous les cas, de régression de leurs droits, ce qui n'est plus acceptable. Je crois que c'est simplement une question de démocratie. Lequel d'entre nous, en matière de démocratie, accepterait ce système dans lequel il peut y avoir des majorités qui se dégagent mais qui en réalité ne sont pas des majorités du corps électoral qui sont simplement assises sur une notion de représentativité qui a été imaginée à une époque révolue.
Je crois que de ce point de vue là, Michel Sapin a eu raison d'insister. C'est un tournant important même s'il va falloir travailler davantage sur les modalités. Au niveau du Parti, je crois qu'il est important de fixer des principes.
La troisième partie du texte, la partie la plus délicate, avait pour ambition, à l'origine, de traiter du périmètre du secteur public. Il faut bien admettre qu'on est passé d'une ambition d'une définition à un résultat qui est uniquement en termes de méthode.
On voit l'idée majeure qui est dans le texte aujourd'hui, qui est de dire qu'il y aura une loi-cadre qui, régulièrement, dans la transparence et au Parlement, par un débat qui traversera toute la société, fixera à la fois le périmètre du secteur public, mais également les missions du service public et les modalités de son exécution.
Cette formulation peut, en l'état, recevoir notre approbation car le travail ou l'ambition de définir aujourd'hui le secteur public est une ambition non pas démesurée mais qui supposera un travail très complexe à l'avenir car, secteur après secteur, la réponse n'est pas forcément la même.
Si l'on peut parler de la question des transports, la réponse n'est pas la même que si l'on aborde la question de l'eau, des banques ou des assurances. Il me semble qu'on ne peut pas avoir, de ce point de vue-là, une réponse figée et de principe qui rendent incompréhensibles les décisions politiques passées ou à venir.
Donc cette formulation, qui consiste à passer d'un objectif sur le fond à une méthodologie, tout en replaçant un certain nombre de principes sur les services publics auxquels l'ensemble des Socialistes sont attachés, nous paraît être une bonne méthode.
Sur l'ensemble de ce secteur et son orientation, nous avons porté une appréciation positive.
Nous avons formulé trois amendements ; je vais commencer par ceux qui ne posent pas de difficulté, les amendements 2 et 3.
L'amendement n° 3 : la re-rédaction de la fin du texte était un objectif qui avait pour but de faire disparaître de la rédaction initiale des notions que certains d'entre vous peuvent retenir, mais qui n'ont pas été tranchées par le Parti ; notamment, c'était la première fois où l'on voyait apparaître tel quel la notion d'adaptabilité dans un texte des Socialistes ; notion bien floue issue de problèmes de traduction.

C’est une notion qui mérite d’être approfondie, mais, en attendant, il nous paraissait naturel de ne pas la lancer auprès des militants Socialistes, elle nous serait revenue comme un boomerang.
C’était l’objectif principal de cette re-rédaction sur laquelle j’ai observé qu’il y avait un accord. Donc plus de difficulté.
L’amendement n° 2, sur lequel il y a une proposition qui reçoit notre approbation, tend à tirer les constats d’une situation politique que nous faisons tous ici, qui est que notre responsabilité, en tant que Socialistes dans l’Europe aujourd’hui, compte tenu du panorama politique de cette Europe, est tout à fait considérable. On ne pourra plus chercher ailleurs que dans la Sociale Démocratie la responsabilité de la manière dont sera construire l’Union européenne à l’avenir ; et il était vraisemblablement nécessaire de saisir de nos réflexions et de nos préoccupations l’ensemble des militants des partis Socialistes européens.
C’est une proposition en termes de méthodologie ; il n’y a pas de problème avec la nouvelle rédaction proposée par la Direction.
Sur l’amendement n°1, l’appréciation est plus nuancée. Quel est l’objectif ? Il ne nous étonnera pas car nous avons, pour l’essentiel de nos préoccupations et de nos propositions, depuis de nombreuses années, la proposition de la stratégie du contrat social. C’est une notion qui est parfois et souvent reprise dans les textes du Parti, et je voudrais rappeler qu’il s’agit d’une véritable stratégie politique.
Nous pensons que les services du pouvoir politique par les Socialistes doivent concrètement entraîner des initiatives autour des partenaires sociaux dans lesquels le pouvoir politique pèse pour faire avancer, notamment en matière contractuelle et en matière de donnant-donnant dans le rapport entre le gouvernement et les entreprises, les objectifs sociaux qui sont les nôtres.
Très concrètement, lorsque les Socialistes décident la suppression de la base salaire de la taxe professionnelle, c’est une bonne mesure. Nous avons toujours été tous d’accord pour la suppression de cet impôt qui est juste anti-économique et contraire à nos objectifs en matière d’emploi.
C’est là que se pose la question de la stratégie du contrat social. Si, comme je le regrette, un beau jour, on découvre dans le journal que nous avons fait cette proposition, qu’il y a des milliards en moins pour les entreprises sans que préalablement, on ait eu des exigences, qu’ont ait initié une négociation en disant : voilà ce que l’on va faire, voilà ce que l’on propose, on est d’accord, cela fait tant de milliards en moins pour les entreprises, il nous semble qu’en contrepartie, nous pouvons obtenir des engagements que nous attendons.
Sur la question des emplois jeunes dans le privé, c’était manifestement l’occasion de poser cette question et de la poser avant car cela fait partie de nos engagements, on a fait campagne électorale là-dessus.
En même temps, on ne peut pas se réfugier dans une position incantatoire qui consiste à demander au patronat de le faire ou de faire des propositions incitatives. De notre point de vue, la stratégie du contrat social devait se concrétiser.

Dans le Parti aujourd'hui, tout le monde est globalement d'accord sur la suppression de la basse salariale de la taxe professionnelle. Tout le monde est d'accord avec l'objectif des emplois jeunes.
Il était nécessaire d'avoir une méthode qui fasse le lien entre les deux. C'est l'objectif de notre amendement ; il ne se contente pas de rappeler cet objectif, la rédaction initiale est en termes plus exigeants que celle qui est aujourd'hui reprise.
Il nous semble que puisque cette suppression va s'étaler sur cinq ans, cette demande mérite d'être posée, non pas en termes de souhait, mais sur le mode incitatif, non pas par rapport au gouvernement, mais par rapport au Parti ; et si la Direction est d'accord, je considère pour ma part que cet amendement n'est en rien contradictoire avec l'ensemble du texte, je souhaiterais, si cela paraît possible, qu'après avoir constaté qu'il y avait un accord parfait sur les amendements 2 et 3, au moins et uniquement à titre constructif, c'est-à-dire complémentaire à l'ensemble du texte qui reçoit notre approbation par ailleurs, cet amendement puisse être soumis au choix des militants.
(Applaudissements).

Laurence Rossignol

Chers camarades, la Gauche Socialiste a abordé cette convention, comme les précédentes, avec sérieux, respect des textes, respect des engagements des militants et respect du Parti, c'est-à-dire qu'elle a, dans un premier temps, procédé à une contribution qui a été livrée à la Commission que voici, certains d'entre vous l'ont eue, qui présente une position globale sur la question des rapports entre les salariés et l'entreprise du service public.
Ensuite, nous avons participé à la Commission sans a priori d'alternative, sans présupposé idéologique, avec toujours comme souci, malgré un certain nombre de divergences que l'on connaît déjà, qui ont été, pour certains d'entre elles, discutées dans d'autres conventions à l'occasion de congrès, de faire que notre Parti soit doté du meilleur texte et des meilleures propositions.
Pour la Gauche et pour les salariés, à l'issue des travaux de la Commission, nous pouvons constater d'abord que notre travail n'a pas été vain et que la Commission a travaillé de manière harmonieuse puisqu'aujourd'hui, bon nombre de propositions ou d'idées que nous soumettions ont été reprises dans le texte qui est issu de la Commission des Résolutions ; nous nous félicitons d'avoir pu enrichir et améliorer ce texte.
Il reste néanmoins que sur un certain nombre de questions, le texte ne nous satisfait pas dans ses formes de rédaction.
Il ne suffit pas de dire que nous sommes tous contre la précarité pour les salariés et pour le service public pour considérer que nous en sommes quittes du passé et que nous sommes allés assez loin dans la réflexion.
Le texte qui est soumis aux militants souffre d'un syndrome du "Molletisme post-moderne" qui consiste à afficher un certain nombre d'ambitions et de principes sur lesquels nous sommes sûrs de pouvoir tous nous retrouver et de

refuser, dans les chapitres et dans les développements, de prendre les mesures et d'adopter les propositions qui permettent que ces principes soient réellement effectifs, voire, en ce qui concerne le service public, afficher notre attachement au service public et en même temps admettre que demain, nous continuerons de nous soumettre aux directeurs européenne sur la concurrence et à l'exigence d'ouverture du service public aux capitales.
Nous avons proposé à la Commission des Résolutions six amendements, Vincent Peillon les a qualifiés de sympathiques, je le remercie, nous ne manquerons pas de reprendre cette formule. Et comme nous ne sommes pas très facétieux ni rigoureux sur les formes, nous avons aussi accepté que, malgré une très faible présence, dans la Commission des résolutions, de ceux qui défendaient le texte que Vincent vous a présenté ce matin, nous évitions de voter de façon que nous n'ayons pas un exercice différent qui amènerait à ce que ce matin, nous discutions du texte des Socialistes que vous amendiez. Nous ne nous sommes pas "PACsés", hier soir, en réunion de Commission !
Nous avons présenté nos amendements toujours sous une forme d'organisation du débat qui méritera qu'un jour, nous éclaircissions les formes du débat dans le Parti Socialiste dans les conventions et de savoir si ce droit d'amendement existe dans ce Pari car la Commission prend les amendements, les examine, les trie en deux catégories : les amendements acceptables et les amendements qui ne sont pas acceptables.
Sont acceptables les amendements que la Commission pourrait accepter et intégrer et ce qu'elle peut accepter de soumettre au vote des militants.
Ne sont pas acceptables les amendements jugés a priori comme étant contraires à la ligne du texte, avant que les textes n'aient été soumis aux militants et présentés sous forme d'amendements alternatifs.
Vous connaissez la méthode de la troisième Convention. Il y a une première Convention où la bonne méthode de l'amendement complémentaire avait amené à ce que le Parti puisse développer une orientation qui a irrigué la campagne électorale de 1997 sur les quatre conditions pour la construction européenne. Cette méthode positive a été refusée à la troisième Convention et visiblement proposée à cette Convention-ci.
Il nous a été proposé d'abord de prendre tous nos amendements de façon à les soumettre dans un contrat complémentaire au texte. Les positions sont faites pour être assumées dans le Parti.
Nous allons présenter nos amendements tels que rédigés, sans les changer, quitte à ce qu'ils soient alternatifs, mais en remettant en cause devant tous les militants cette méthode qui aboutit à ce que le droit d'amendement n'existe plus dans les conventions car les amendements alternatifs sont une invention sur laquelle on pourrait s'interroger pour essayer d'en trouver la cohérence.
Nos six amendements concernent la question du droit du travail.
La première est relative à la question de l'avis conforme du Comité d'Entreprise. Nous pensons qu'il ne suffit pas de répéter régulièrement que nous sommes pour approfondir la Sociale Démocratie voire la cogestion dans la participation des

salariés pour créer un nouveau contrat dans l'entreprise entre le salarié et le patronat, sans que ces idées se traduisent par des droits nouveaux pour les salariés.
Aujourd'hui, l'avis conforme du Comité d'Entreprise existe, il n'est exigé que pour les horaires individualisés. Nous proposons de l'étendre aux questions relatives à l'hygiène, la sécurité, l'organisation du temps de travail et d'autres sujets. Gérard Filoche interviendra sur ce sujet tout à l'heure.
Le deuxième amendement concerne la précarité dans le travail. De la même façon, il ne suffit pas de dire que nous sommes pour faire reculer la précarité pour considérer que la précarité va reculer.
Donc nous avons une série...
Donc, nous avons là encore toute une série de propositions qui visent, en effet, cela a été souligné par le rapporteur, à instituer dans les entreprises des quotas de salariés précaires, de façon que l'emploi précaire ne devienne pas, peu à peu, l'emploi quasi-majoritaire dans les entreprises.
Troisième amendement qui concerne les 35 heures.
Là, il y a un débat qui me paraît assez intéressant. On a mené, hier soir, en Commission des résolutions, cette discussion. A l'issue de la première loi, nous sommes déjà en situation de pouvoir tirer quelques bilans sur la négociation sur les 35 heures et, pour le moment, le bilan n'est pas bon.
La loi sur les 35 heures, malgré tout l'enthousiasme qu'on y a mis et tous les espoirs qu'on porte en elle, est aujourd'hui utilisée par le patronat pour détourner le code du travail et détourner l'objectif que nous lui avions fixé. L'accord proposé conclu par l'UIMM, dans la métallurgie, et repris par toute une série d'autres patrons dans d'autres branches, aboutit à ce que cette loi devienne l'instrument du chantage au salaire et de la flexibilité.
Nous pensons donc qu'il faut encadrer mieux l'issue des 35 heures et qu'il est nécessaire, dès maintenant, de dire pour le Parti Socialiste que la deuxième loi fixera des normes plus strictes pour les 35 heures, de façon que, dès aujourd'hui, nous puissions peser dans les négociations et renforcer les salariés.
Ce n'est pas opposer la loi à la négociation. On peut mieux fixer le cadre de la négociation sur les 35 heures, être plus rigoureux sur le droit des salariés et laisser à la négociation un champ très important.
Nous proposons d'annoncer dès aujourd'hui quel sera le contenu de la deuxième loi sur les 35 heures.
Le quatrième amendement porte sur le contrôle administratif des licenciements dont je vous rappelle qu'il avait été, lors de la troisième convention, adopté par le Parti Socialiste et que beaucoup d'entre nous, ainsi que le Premier Ministre, en ont fait un thème de campagne important en 1997.
Voilà un an et quelques mois que nous sommes revenus au gouvernement et le contrôle administratif sur les licenciements n'est toujours pas établi. Chaque semaine, nous voyons des dizaines et des centaines de licenciements collectifs se faire dans des entreprises florissantes, en bonne santé, et nous voyons aussi des

salariés jetés à l'extérieur de l'entreprise par l'arbitraire patronal, sans avoir d'autres recours que des procédures longues contre les tribunaux.
Nous proposons donc de rétablir un contrôle administratif sur les licenciements mais de ne pas le faire comme nous avions l'habitude de le pratiquer avant la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Il faut permettre à l'Inspecteur du travail de dire non aux licenciements, de façon que lorsque des salariés sont licenciés dans une entreprise, ils puissent se servir de l'Inspection du travail comme recours et de façon que les licenciements ne deviennent effectifs qu'après que l'Inspection du travail ait tranché sur les licenciements.
C'est nécessaire aussi bien pour les licenciements collectifs que pour les licenciements individuels.
Si j'ai bien compris ce qui nous a été proposé par Vincent ce matin, le rapporteur serait prêt à ouvrir sa rédaction sur les licenciements collectifs mais le refus de créer un contrôle sur les licenciements individuels demeure sa position.
Aujourd'hui, le contrôle sur les licenciements individuels est rendu nécessaire par la précarisation du contrat de travail qui ne protège plus les salariés. L'arbitraire individuel est tout aussi important dans les causes de licenciement que les licenciements collectifs. On ne peut pas simplement renvoyer les salariés aux prud'hommes et aux procédures judiciaires parce qu'entre le moment où le licenciement est prononcé, le moment où le salarié est éventuellement soit réintégré, soit bénéficie d'indemnités pour licenciement abusif, le temps a déjà tranché pour lui et il est chômeur.
On a la capacité de faire avancer la proposition que l'on fait, qui correspond aux nécessités sociales.
Cinquième amendement : la question du service public.
Là encore, on a un texte d'une ambiguïté assez étonnante. Je prends un exemple :"l'ouverture à la concurrence peut remettre en cause certains principes du service public" dit le texte présenté par la majorité de la Commission des Résolutions. C'est la raison pour laquelle l'ouverture d'un secteur à la concurrence et la conclusion d'éventuelles alliances avec les groupes privés français et étrangers exige une grande attention. Il va falloir s'en occuper, ne pas le négliger. "Un réel encadrement", bien sûr mais comment, par quels mécanismes ?, "et la mise en place des instruments d'une vraie régulation". Il faut préciser qu'elle est "vraie", sinon on ne saura pas de quoi l'on parle. Evidemment, nous sommes tous d'accord avec cela, mais par quels moyens, par quels mécanismes légaux et comment, par rapport aux menaces qui pèsent aujourd'hui encore sur l'EDF et, demain, sur les services publics locaux puisque vous savez aussi que quand la Commission de Bruxelles en aura fini avec EDF, elle attaquera les services publics locaux qui devront, comme les autres, être soumis à la concurrence et s'y résoudre.
Peut-être encore après cette directive constaterons-nous, comme pour EDF et je connais déjà le débat, qu'on va nous dire : "Mais, camarades, c'est trop tard,

c'est quasiment fait maintenant ; votre position est bien généreuse mais c'est trop tard !"
Ce sera trop tard pour EDF, demain pour les services publics locaux, après-demain pour la mutualité, puisque demain il faudra soumettre la mutualité aux mêmes règles que celles des compagnies d'assurances. Et puis on constatera que, peu à peu, le secteur public et le service public français n'existe plus !
Nous proposons, nous, un amendement fondé sur 3 idées :
D'abord, pas de mise en concurrence des services publics français. Pas d'ouverture de leurs capitaux au privé parce que nous continuons de penser que les principes du service public, en particulier celui de l'égalité d'accès de tous les citoyens, ne sont pas compatibles avec les objectifs des capitaux privés quand ils entrent dans un service public et que si les services publics sont, comme ils le sont, définis par la Constitution, c'est justement parce que seul l'Etat pouvait garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens, parce que, justement, le secteur marchand n'a pas comme finalité l'égalité d'accès.
On a vécu cela cet été avec les cabines téléphoniques. Que s'est-il passé ? Quand France-Telecom a décidé de supprimer les cabines téléphoniques dans les zones rurales, au motif qu'elles n'étaient plus rentables, qu'est-ce qu'on a fait valoir comme argument ? Que les actionnaires le voulaient parce qu'il faut que le service public soit rentable.
Dès lors où l'on supprime des cabines téléphoniques, il n'y a plus d'égalité d'accès. On voit bien que là, tous les principes de péréquation qui font que les services publics sont de telle ou telle façon, que des zones géographiques paient pour d'autres, tous ces principes disparaissent et s'échouent sur les réalités marchandes.
Deuxième aspect : nous proposons, parce que nous ne sommes pas des gens figés et archaïques, que toute suppression d'un monopole de service public français soit immédiatement compensée par la création d'un service public européen, parce que construire l'Europe et construire l'Europe sociale dont nous parlons tant, c'est mettre en place des services publics européens. Nous pensons que le débat avec Bruxelles est un débat sur la création des services publics européens et non un débat sur la soumission des services publics à la concurrence. Il est vrai que le service public n'est pas une notion figée ; on a pu constater qu'un certain nombre de services avaient échappé à la puissance publique pour entrer dans la sphère marchande. Nous ne sommes pas des adeptes du "ni-ni" ; nous sommes des adeptes du "et-et" : et privatisations si nécessaire et nationalisations.
Je suis sûre que si l'on fait un sondage, on est tous d'accord sur la formule. On peut tous se retrouver là-dessus ; intellectuellement personne parmi nous n'est opposé à l'idée qu'on puisse être pour d'autres nationalisations, mais où le problème se pose, c'est quand on commence à dire quoi et comment.
Nous pensons que certains secteurs ont fait la preuve qu'ils ne devraient plus relever du secteur marchand, en particulier le secteur de l'eau. Il n'y a aucune raison qu'une ressource naturelle indispensable aux êtres humains soit l'objet de

profits de groupes capitalistes. S'il y a des profits à faire sur l'eau, c'est à la collectivité publique de les faire, plutôt que ce soit le secteur privé, et, par ailleurs, aujourd'hui, les ressources naturelles ne doivent pas rester dans le secteur capitaliste.
Nous proposons un amendement suggérant d'envisager la nationalisation de l'eau.
Enfin, sixième amendement, celui sur les fonds de pension.
On a un peu avancé hier soir parce que le Premier Secrétaire nous a proposé une rédaction, un sous-amendement par rapport à notre amendement, qui visait à reprendre notre formule : "Nous devons donc abroger la loi Thomas - il y a accord dans le Parti, c'est une bonne chose - et nous devons refuser les fonds de pension, sous quelle que forme que ce soit".
Evidemment, tout se joue sur ce "sous quelle que forme que ce soit". S'il est dans notre texte, ce n'est pas un hasard. Ce n'est pas un hasard non plus si ce sont ces quelques mots qu'on nous propose de retirer.
On a eu un débat sur les fonds de pension. Parmi les discussions qu'on a pu mener, on a dégagé plusieurs types de fonds de pension : les fonds de pension individuels et les fonds de pension collectifs.
En fait, le parti s'acheminerait avec le gouvernement bien sûr, sur une position qui serait de dire que, somme toute, nous sommes favorables à la création de fonds de pension collectifs déterminés par des accords entre les partenaires sociaux.
Très honnêtement, dans les quinze secondes qui ont suivi cette proposition, hier soir, en Commission des résolutions, on a eu un petit moment de battement, on a dit "peut-être" mais j'ai réfléchi dans la nuit, désolée... (Mouvements divers)... je dors aussi la nuit car, sinon, le lendemain matin, il se passe des choses que l'on ne voit pas !
En fait, les fonds de pension collectifs et mutualisés, c'est vrai que cela a l'air d'être plus politiquement correct que les fonds de pension individuels. Cela consiste, en fait, à ce que, dans une entreprise, les partenaires sociaux se mettent d'accord pour prélever sur les salaires une somme obligatoire qui est affectée à la constitution de fonds de pension qui, eux-mêmes, vont servir à une intervention sur le marché financier.
En gros, si l'on résume, c'est un impôt supplémentaire prélevé sur le salarié puisque c'est obligatoire ; c'est une charge supplémentaire. Cet impôt n'est pas affecté ni à l'Etat ni à des fonds collectifs comme la Sécurité sociale, il est affecté au capital, il va en Bourse, et cela permet à des financiers d'aller jouer au Loto en Bourse avec les cotisations des salariés !
C'est donc quand même un dispositif étonnant !
De plus, alors que nous sommes tous d'accord pour rappeler notre attachement au système de retraite par répartition, en même temps ce système de fonds de pension est en rupture avec la retraite par répartition. Donc, nous sommes opposés à la mise en place de fonds de pension collectifs et à des prélèvements financiers sur les salaires de façon que les salariés, un jour, éventuellement en

fonction du marché de la Bourse et de ses effondrements, puissent, ou non, retrouver les sommes qu'on leur a prélevées injustement.
Voilà donc sur le débat qui s'annonce dans le Parti.
Nous ne retirons pas les formules qu'il nous était demandé de retirer, nous assumons nos positions, nous pensons qu'il est sain que dans le parti, elles soient présentées aux militants dans le débat qui vient.
Nous proposons donc nos 6 amendements. Nous souhaitons que ces amendements soient toujours présentés de manière complémentaire au texte. Nous pensons que chacun d'entre eux n'est pas alternatif à la logique du texte, d'autant plus qu'on va être obligé de présenter des amendements alternatifs à un texte que nous avons, pour partie, écrit et rédigé, dans lequel on retrouve des phrases entières qui émanent de notre brochure, exercice un peu étrange, et nous proposons ce matin au Conseil national que nos 6 amendements puissent être présentés, de manière complémentaire au texte, aux militants.
(Applaudissements)

Le président : Merci, Laurence.
Je vais maintenant donner la parole à ceux qui se sont inscrits pour 5 minutes dans ce débat qui sera conclu par le Premier secrétaire.
François Soulage.

François Soulage

Mes chers camarades, étant chef d'entreprise, je voudrais dire en quoi ce texte me paraît présenter une novation importante pour le Parti.
D'abord, dans sa structure parce qu'il démarre sur les problèmes de la création d'emplois et d'activités et qu'il n'aborde pas, comme on le fait d'habitude, les grandes questions, c'est à dire le rôle de l'état, du secteur public ou le nouveau pacte social.
Le fait d'avoir choisi cet angle d'attaque montre que, pour nous, la question de la création d'emploi n'est plus uniquement le fait des grandes entreprises, de décisions régaliennes, mais bien une volonté de mobiliser une ribambelle d'acteurs sociaux.
Je crois que ce premier aspect est important parce qu'il nous permettra, me semble-t-il, si l'on se débrouille bien, de faire en sorte qu'il participe à l'illustration de la modification à la fois de notre propos et de nos pratiques sociales.
Je voudrais dire une deuxième chose, c'est qu'insistant sur la question de la création d'activités, la création d'emplois, il rompt avec une habitude qui est la nôtre, qui est en général de ne parler que des grandes entreprises. Cette fois, on parle des grandes entreprises, des PME, des associations et de l'ensemble des acteurs de terrain.
Le deuxième point, et là je serai plus critique, c'est qu'à travers la création d'activités, la création d'emplois, on se laisse encore un peu trop souvent aller à ne valoriser que l'innovation technologique. Je voudrais ici plaider pour qu'on

Fondation Jean-Jaurès

n'oublie pas tout ce qui est l'innovation sociale. En effet, l'innovation sociale, c'est le terrain dans lequel beaucoup de nos militants sont engagés et l'innovation sociale, ce n'est pas uniquement le secteur de l'insertion par l'économique dans lequel nous sommes massivement engagés les uns et les autres, terrain sur lequel, au demeurant, nous retrouvons beaucoup de jeunes qui, par ailleurs, ne sont pas engagés dans notre Parti. Mais tout le terrain de l'innovation sociale est notre terrain de chasse naturel et nous avons trop tendance, et nos camarades au gouvernement peut-être encore un peu plus aujourd'hui, à ne raisonner sur l'innovation qu'à travers l'innovation technologique et déduction fiscale, cours des investissements dans le secteur des technologies.
Or, ce que l'on constate, c'est que l'outil le plus intéressant, le plus important, le plus efficace dans les quartiers, c'est la création de toutes petites activités par des gens qui habitent dans ces quartiers et je voudrais dire que, c'est souligné dans le texte mais peut-être devrait-on le faire avec un peu plus de poids, cet ensemble de création d'activités, aujourd'hui, ne bénéficie pas d'un environnement qui lui permet de se développer.
Combien d'élus ici savent qu'ils ne disposent pas encore localement d'outils d'épargne de proximité, de mobilisation d'épargne comme on en dispose dans les pays du nord de l'Europe ?
Il faut que nous réfléchissions à la capacité d'engager nos concitoyens dans des efforts réels de solidarité à travers leur "fric", et là-dessus je pense que nous sommes encore un peu en arrière et que nous devrions profiter de cette convention et de cette orientation initiale qui me paraît tout à fait fondamentale pour aller encore un petit peu plus loin pour donner à nos compatriotes l'idée que le progrès est dans notre camp et pas dans le camp de la Droite qui défend traditionnellement les avantages des chefs d'entreprises traditionnels. Merci. (Applaudissements).

Le président - Merci d'avoir été concis et de ne même pas avoir pris tout le temps de parole que je t'avais accordé. Gérard Filoche maintenant, ensuite Régis Passerieux.

Gérard Filoche

Je voudrais d'abord dire que le climat de la discussion dans la Commission qui s'est tenue pendant cinq semaines a été très fraternel, très constructif, et je crois qu'il a permis notablement, bien qu'il reste, vous le voyez, des divergences, d'améliorer la qualité du texte qui est soumis aux militants du Parti, et je voudrais compléter l'éclairage que Laurence Rossignol a donné sur les amendements que nous proposons. Je trouve qu'elle l'a très bien fait, je n'ai donc plus qu'un éclairage supplémentaire à apporter.
D'abord sur la question des licenciements : je crois que c'est une promesse importante que nous avons faite dans nos conventions de 1996, lors de la campagne électorale de 1997, dans la déclaration d'investiture du Premier

Ministre en juin 1997, en proposant d'établir un nouveau contrôle administratif sur les licenciements.
Il y a des centaines de milliers de gens qui individuellement aujourd'hui sont licenciés abusivement, sans cause réelle sérieuse et qui n'ont aucun espoir de voir défendre leurs droits, sauf à ce que les prud'hommes, 9 mois après, et quand il y a appel 18 mois après, leur donnent éventuellement raison, mais raison pour quoi ? Ils n'ont plus d'emploi, la cassure s'est faite dans leur vie, quand on a 50 ans ou 55 ans, qu'on a travaillé 20 ans, 30 ans dans une entreprise, ils ne sont même pas à la retraite, ils ne sont pas davantage en pré-retraite, ils sont jetés sans avoir de possibilité de se défendre, c'est quand même quelque chose d'assez extraordinaire que la puissance publique ne se donne pas les moyens de pouvoir dire non à ces licenciements.
Je ne sais pas si vous avez suivi l'affaire de la Pizza Pino, où 36 salariés à Paris se sont fait jeter du jour au lendemain par leur employeur simplement parce qu'ils demandaient des Délégués du personnel, et la procédure a été telle qu'ils n'ont pas encore justice, alors que c'était en avril dernier. Les prud'hommes vont se prononcer dans combien de temps ? deux mois... trois mois... quatre mois ? Mais en attendant plus aucun d'eux ne peut revenir, et tous ont dû trouver autre chose, ils n'avaient plus de salaire en attendant. Donc ce n'est pas juste que l'on ne puisse pas dire non face à des licenciements de ce type.
La solution que nous proposons est assez simple c'est que l'Inspection du Travail, puisqu'elle est saisie de tous les licenciements qui ont lieu, lorsqu'il y a un doute manifeste -en droit cela peut parfaitement se formuler- puisse dire non, et dans ce cas là c'est à l'employeur de plaider son dossier, qu'il en prenne le temps et qu'il apprenne la durée nécessaire pour aller au Prud'hommes dans cette circonstance là, mais les salariés peuvent rester dans l'entreprise en attendant, ce n'est pas la même chose que d'être dehors et d'aller plaider des dommages et intérêts et éventuellement des indemnités.
Pour des centaines de milliers de licenciements individuels c'est décisif parce que les réformes de la Gauche n'arrivent jamais dans les PME, on a 7 millions de salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés, 3,4 millions dans les entreprises de moins de 10 salariés, qui n'osent plus lever le petit doigt pour défendre leurs droits aujourd'hui, parce que sinon ils sont dehors. Donc ils acceptent tout parce qu'ils ont peur du licenciement, ils ont peur de perdre leur emploi. S'il n'y a pas de protection sur le licenciement on ne peut pas se défendre de façon élémentaire dans l'entreprise. C'est le premier aspect.
Le second aspect ce sont les licenciements collectifs, parce que quand ils sont collectifs que peut faire l'Inspecteur du travail ? J'ai vu cela la semaine dernière, 40 licenciements dans une entreprise de 130 salariés, florissante ! Elle a eu une petite baisse de chiffre d'affaires dans la dernière année, mais après ce qu'elle a gagné pendant cinq ans... qu'est-ce que je peux faire ? Un constat de carence dans les 8 premiers jours, c'est-à-dire que je dis "stop", et ils recommencent la procédure. Cela n'a pas de valeur de le faire dans les 8 premiers jours, proposons au moins de le faire à chaque stade de la procédure, notamment

quand celle-ci est terminée, après le dernier des CE, parce que cela a un poids de dire que la procédure est rendue nulle et de nul effet parce que l'on n'a pas fait suffisamment de mesures visant au reclassement.
Pour les licenciements collectifs, d'autant que c'est la collectivité qui paye, pour les licenciements individuels, d'autant que ce sont les salariés qui sont victimes, il faut que ce soit la puissance publique- par le biais de l'Inspection du Travail qui devrait être renforcée, je le dis au passage- qui puisse dire non.
Tout l'effet protecteur pour les droits qui sont en amont, pourrait avoir un effet sur la précarité. On me dit que ce n'est pas possible de limiter à 5% les précaires ou les intérimaires ou les CDD dans une entreprise, discutons au moins sur le terrain du chiffre, je veux bien qu'on me dise 8% ou 10%, mais ne laissons pas faire ce qui se fait actuellement : on rentre dans un chantier, une entreprise a un conducteur de travaux et 15 intérimaires autour de lui, cela fait 100% d'intérimaires ! Vous avez des entreprises qui fonctionnent avec 80% ou 70% de CDD, on a vu dans des journaux nationaux récemment qu'il y avait des grèves, pourquoi ? Parce que les journalistes découvrent en l'occurrence qu'ils ont 85 CDD dans les uns, 33 de suite, 12 CDD de suite, et personne ne peut rien dire dans ce cas là, tandis que si on fixe un quota on dit que c'est 5% de CDD par entreprise, on maintient évidemment une souplesse, que c'est 5% d'intérimaires, on maintient évidemment une souplesse, et on prend en compte tous les articles du Code du Travail, il pourra y avoir des dérogations dans les branches où ce sera nécessaire ou pour respecter des usages et des souplesses, si c'est d'abord demandé à l'administration préalablement, mais ne laissons pas faire ce qui se passe aujourd'hui avec 630 000 intérimaires fin juillet, avec 5 000 CDD, où l'on arrive pratiquement à deux emplois sur dix maintenant qui sont des emplois précaires et dès qu'il y a reprise, que font les employeurs avec la mentalité dominante actuellement ? Ils prennent un précaire, un intérimaire, ils prennent un temps partiel.
Troisièmement, sur les 35 heures, quel est le rapport entre la loi et l'incitation ? On le sait, dans ce pays, l'année dernière 6 606 accords sur la réduction du temps de travail ont concerné 1,6 million de salariés, comme il y en a 14,5 millions dans le privé, vous avez donc à peu près 13 millions de salariés pour lesquels les accords et tout ce qui se passe ne les atteignent jamais, il n'y a que la loi qui les atteint, parce qu'eux ne voient pas le début du début d'une négociation, la convention, tout ce qui a été signé, le bilan de la négociation collective c'est 11 857 accords qui couvrent 3,2 millions de salariés, le bilan de la loi de Robien, bien sûr, 18 mois c'est à peu près 2 400 accords qui touchent à peu près 300 à 400 000 salariés, on sauve 40 000 emplois, au bout de 18 mois en payant 2 milliards 400 000, on sauve 40 000 emplois et on touche à peu près 300 000 salariés, mais il en reste 14,2 millions qui n'ont rien vu et pourtant ceux-là continuent à souffrir, font des durées de travail absolument en situation de surcharge, avec 1 milliard 200 000 d'heures supplémentaires, c'est l'équivalent de 680 000 emplois, on voit cela dans le gardiennage, dans le bâtiment, dans la restauration. Les salariés font 55, 60 heures, comme les routiers.

Il n'y a rien contre cela, aucune mesure, parce que pour appliquer la loi qui les concerne l'Inspection du Travail ne se donne pas les moyens, nous sommes à peine plus qu'au début du siècle, la République ne s'est jamais donné les moyens d'avoir un vrai corps d'Inspecteurs du travail pour contrôler ses lois sur le marché du travail. Ce n'est pas le problème des Inspecteurs, c'est le problème de la République, c'est-à-dire que c'est le problème de savoir si quand on édicte des lois on se donne les moyens ou pas de les faire respecter sur le marché.
(Applaudissements).
Merci chers camarades.
Mais quand on voit le rapport entre la loi et les accords on comprend bien que tout va se jouer le 1er janvier 2000, c'est la deuxième loi qui compte, regardez l'UIMM, l'UIC, tous les grands de l'agro-alimentaire, du textile, de la bijouterie qui sont en train de négocier, ils s'alignent tous sur l'UIMM.
Quelle est la conséquence pour nous ? On me dit : "Il ne faut pas que le Parti donne de chiffres au début, mais les patrons ne se gênent pas pour donner des chiffres, l'UIMM a commencé la négociation à 398 heures, est descendue à 220, a signé un accord qui est toujours virtuel à 180 heures, mais les autres engagent des négociations à 220 heures de contingent annuel, si nous n'avons pas de chiffres en face, comment aborder une négociation avec des interlocuteurs qui trouvent le moyen de contourner les chiffres, d'y ajouter 50, 100, 200 heures supplémentaires pour éviter la loi, faisant preuve d'un incivisme notoire, ils augmentent donc le nombre d'heures supplémentaires et en face on dit qu'on n'a pas de chiffres à donner. Je ne pense pas que l'on se place correctement pour mener des négociations. Quand eux disent 398 heures, disons qu'on baisse le contingent annuel, on fera une discussion, on verra où on arrive, mais il faut tirer dans l'autre sens parce qu'on a une offensive en face de nous de gens qui font tout pour saboter la loi, qui disent qu'ils ne l'appliqueront pas, qu'ils continueront à avoir des heures supplémentaires, qu'ils veulent l'annualisation, la flexibilité.
Ils mettent en cause les jours fériés, ils ont trouvé la combine, dans l'Europe des 15 il y aura deux jours fériés communs, ils proposent maintenant d'intégrer les jours fériés dans les jours de congés, de façon que l'on puisse faire travailler en France, pour la convertibilité de l'Euro par exemple, les gens à plein temps, les jours fériés, on les comptera en jours de congés mais il n'y aura plus les jours fériés.
On attaque tout les systèmes, les employeurs en face d'eux doivent quand même trouver des gens qui disent ce qu'ils veulent, qui disent qu'ils ne veulent pas d'heures supplémentaires, ou que ce sera payé à 150%, cela semble un minimum. On peut discuter ensuite sur la première heure, ensuite on peut discuter pour les petites entreprises, si elles peuvent supporter cela, et puis sur des mesures différenciées pour les entreprises de moins de 50 salariés et pour les entreprises de plus de 50 salariés, sur des aides, sur des seuils, sur le coût des heures supplémentaires pour majorer les heures supplémentaires par ailleurs au

bilan, c'est ce que nous proposons et c'est que nous proposons dans l'amendement.
Il y a également un petit détail qui ne doit pas vous échapper, ce sont les deux jours de repos consécutif...

Dans la salle - Très bien !

Gérard Filoche - Il y a 6 ou 7 millions de salariés qui ont les deux jours de repos consécutifs, l'immense majorité ne les ont pas, ou sont en train de les perdre, et quand on fait des beaux discours sur la réduction du temps de travail, sur la semaine de quatre jours, c'est le B.A. BA à la fin de ce siècle que les gens puissent se reposer deux jours consécutifs, et cela fera du bien de travailler à temps partiel, cela permettra d'embaucher, mais regardez ceux qui aujourd'hui sont dans le commerce, ils n'ont plus le temps de se reposer, dans toute une série de métiers, à cause de la flexibilisation, on fait des plannings qui ne permettent plus, physiquement, aux gens de récupérer l'effort fourni par ailleurs au travail et d'avoir deux jours de repos consécutifs.
La limitation des durées maximum, il faut aussi le dire, et je me félicite que dans le texte, c'est très important, il y ait écrit "baisse des durées maximales du travail", moi je crois qu'il faut dire, puisqu'on a baissé la durée légale de 39 heures à 35 heures, qu'il faut baisser la durée maximale de 48 heures à 44 heures, en proportion, et disons-le maintenant. Les patrons en face attaquent, disons en face ce que nous voulons et au moins de ce point de vue on rétablira un rapport de forces qui va être décisif et qui va vers la deuxième loi, en décembre 1999, c'est la raison du 3ème amendement.
Je conclus, il restait celui qui est apparu un peu plus délicat et Vincent Peillon a eu raison de le noter tout à l'heure, sur la question du droit de veto des CE, en 1996 j'avais rédigé le texte avec ce terme, François Hollande m'avait dit : "Rédige-le mais sans mettre "droit de veto".

François Hollande - Tu l'as fait d'ailleurs.

Gérard Filoche - Je l'avais donc fait et c'est la phrase que tu as lue, "Sur des questions ayant trait aux horaires, à l'hygiène, à la sécurité, l'application des conventions collectives, les délégués du personnel et les CE pourront saisir l'Inspection du travail. Cette saisie aura un effet suspensif sur les mesures envisagées par l'employeur." Comment faire passer cela en droit ? Nous n'avons pas poursuivi la discussion, mais il y a une brèche qui existe.
Il y a des choses positives dans le cadre du Code du Travail, citées par Laurence, ce sont les horaires individualisés, introduits dans les années 70, à l'époque il y avait déjà des craintes de flexibilité à propos des horaires et il y avait un garde-fou, l'employeur, quand il y avait des horaires individualisés, ne pouvait pas les modifier sans recueillir l'avis conforme des élus du personnel. On comprend bien que c'est un droit de veto, c'est une fonction suspensive, sur telle question

l'employeur ne peut pas imposer une mesure sans recueillir l'accord. Nous proposons donc d'élargir cette mesure.
J'ai repris la question des heures supplémentaires, elles ne sont fixées qu'unilatéralement par l'employeur, ne pas faire des heures supplémentaires est une faute grave, on est passible de licenciement si on refuse de faire des heures supplémentaires, donc nous proposons de faire rentrer par exemple les heures supplémentaires là-dedans, c'est-à-dire que quand un employeur veut faire faire des heures supplémentaires il soit tenu d'obtenir l'accord, l'avis conforme de ces institutions représentatives du personnel en face, donc ce n'est pas seulement une consultation comme c'est aujourd'hui le droit, parce que les délégués du personnel et les C.E. ne sont que consultés, il faut que sur certaines questions leur avis soit incontournable, on doit le préciser dans le droit, il ne faut pas l'étendre globalement, confusément, mais sur des points extrêmement précis d'hygiène, de sécurité, je propose que la question des heures supplémentaires en fasse partie, parce que cela touche à la question fondamentale par ailleurs de la deuxième loi.
J'en ai terminé. Merci.
(Applaudissements).

Régis Passerieux

Je voudrais intervenir sur le service public et les secteurs publics à la fois pour apporter quelques précisions sur le texte par rapport aux critiques qui ont été émises et quelques réactions sur les amendements qui ont été déposés sur le sujet.
Les principes de ce texte visent à répondre à une situation complexe et difficile auxquels sont confrontées nos positions sur le service public et les secteurs publics.
Il y a trois points qui structurent ces positions, trois points d'équilibre :
Le premier, c'est notre attachement au fait qu'entre l'économie de marché que nous acceptons et la société de marchés que nous refusons, un des principaux points d'amarrage est l'existence du service public affirmé précédemment.
Face à cela, nous avons à prendre en compte certaines évolutions considérables, évolutions des niveaux d'intervention de la puissance publique.
Il y a plusieurs notions :
Il y a l'évolution des besoins des consommateurs, l'évolution des besoins de fonctionnement et puis des nouveaux domaines qui dictent le redéploiement du service public vers des missions d'intérêt général.
Nous le faisons dans un contexte où le combat idéologique est très fort, et où nos partenaires européens y compris nos partenaires sociaux-démocrates n'ont pas notre conception traditionnelle et nationale.
C'est pourquoi le texte définit quatre principes clairs d'action pour essayer de bâtir un service public d'avenir.
Ces principes sont précis :

Fondation Jean Jaurès

Le premier principe est de clarifier les missions de service public pour les affirmer.
La mise en place d'une loi périodiquement rediscutée définissant les missions de service public, une innovation considérable pour pouvoir délimiter, mettre en oeuvre les moyens que nous souhaitons pour l'aménagement du territoire, pour la cohésion sociale.
Les problèmes de cabines téléphoniques en zone rurale ou de Poste dans les banlieues ne sont pas analysés politiquement par le Parlement, mais demain une loi permettra d'en mesurer la portée, de choisir les moyens de financement, d'en définir la volonté, de la contrôler. C'est donc une réponse très précise à un sujet en effet d'actualité qui sera assortie par le fait que les contrats entre les entreprises de service public et l'Etat seront examinés par le Parlement.
Deuxième principe de ce texte : il clarifie l'équilibre entre secteur public et concurrence, entre intérêt général et concurrence. De point de vue-là, le texte est aussi très précis dans la méthode de travail puisqu'il réaffirme que quand il y a mission de service public, l'usage du secteur public est l'usage normal.
Il ne tolère pas d'ambiguïté : quand il y a service public, quand il est essentiel, la mission est essentielle, y compris quand il y a d'autres missions concurrentielles comme pour la Poste, il considère que, pour maintenir les mécanismes de péréquation, nous devons rester dans le sens du service public.
Par contre, il est vrai que lorsqu'il n'y a plus de mission de service public, alors il faut définir les impératifs industriels que l'on souhaite mettre en oeuvre pour décider que l'on fait rentrer un secteur dans le secteur public dans un domaine. Là, les critères sont précis, ils seront analysés secteur par secteur, et les alliances seront nécessaires sinon il n'y aura pas de service possible parce que c'est au niveau européen que se poseront demain les problèmes.
Troisième principe du texte : rénover la gestion, il nous faut entendre les critiques sur les risques de bureaucratie des grandes organisations, une nouvelle régulation, nous en parlerons, c'est refuser un monde anglo-saxon de régulation au nom d'une prétendue expertise pour faire participer les élus, les salariés à une transparence de décision y compris au niveau local dans les grands domaines du secteur public.
Enfin, quatrième principe, il est essentiel : le texte nous affirme qu'il faut être offensif en Europe.
Les directives européennes qui ont été appliquées qui sont encore en discussion sont des compromis. Ils ont parfois été bons, ils ont souvent été médiocres.
Le texte propose de tirer les conséquences y compris des échecs relatifs dans ce domaine-là, et propose une nouvelle méthode pour aller vers l'Europe.
Si nous avons connu des échecs, c'est que la Commission s'est introduit avec une grande finesse avec ses idées libérales dans une faille : le fait que notre conception nationale du service public n'est pas la même que celles de l'Europe du Nord qui sont plus communautaires, et sur ce plan utilisant ces failles sur le plan de la méthode, elle a divisé les Socialistes.

Il faut que nous sachions que sur l'Europe, sur l'intérêt général, il faut définir les principes. C'est un combat qu'il nous faut mener.
Il faut clarifier les missions, les redéployer, rénover la gestion, être offensif en Europe. Les amendements qui sont proposés doivent être analysés de manière nette et précise.
Sur l'Europe, on propose de porter le combat jusqu'au bout en utilisant une méthode qui consiste directement à s'immerger dans le PS européen, à traduire le texte, à inviter nos partenaires. Ce sera en effet une méthode nouvelle que nous n'avons pas su employer, qui permettra d'aller beaucoup plus loin sur la construction de service public européen d'intérêt général. Nous n'avons jamais pris les moyens réellement pour amorcer une telle démarche.
Les amendements présentés par la Gauche Socialiste, par contre, me paraissent aujourd'hui extrêmement dangereux pour l'avenir du service public et du secteur public.
Il y a un refus de principe à travers cet amendement de rechercher un équilibre entre la concurrence et l'intérêt général. Et si nous refusons de rechercher un équilibre entre concurrence et intérêt général, si nous en restons à une forme défensive et purement bloquée, nous serons isolés au plan européen, et nous irons vers la défaite en rase campagne sur le service public et le secteur public avec les conséquences pour notre identité et le fonctionnement de notre société qui seront considérables, sur le choix même de ce qui doit rentrer dans le secteur public pour la formation professionnelle.
Le texte l'affirme déjà en partie, il ne s'agit pas d'élaborer un monopole pour l'eau et l'assainissement. Nous sommes là dans une position qui me paraît particulièrement séduisante évidemment face à ce qui s'est passé dans les dernières années dans ces secteurs-là et aussi extrêmement dangereuse.
Il n'est pas vrai de dire que l'eau n'est pas un service public. C'est un contresens phénoménal, l'eau est d'ores et déjà un service public. Il est même dans sa gestion à l'origine du service public municipal dans l'histoire du socialisme français et européen.
Il est un service naturel, on ne peut pas nationaliser l'eau, les moyens aujourd'hui d'assainissement, les structures sont déjà municipalisées, elles n'appartiennent pas à ces grands groupes. Et vouloir nationaliser les grands groupes, il faut être clair, c'est revenir, c'est nationaliser les contrats locaux et les pouvoirs des maires, et c'est accepter qu'à la suite des errements sur la transparence et l'opacité de secteur, on revienne sur un pan entier de la décentralisation et on ôte aux pouvoirs municipaux ou aux pouvoirs locaux une grande partie de leur pouvoir de gestion, de contrôle alors qu'il faut aller pour la gestion des services publics de plus en plus sur le terrain et au plus près du terrain.
Dans cette mesure d'ailleurs, le texte répond aux critiques pertinentes posées sur cette problématique de l'eau puisqu'il propose un moyen de régulation que tous les citoyens élus pourront saisir pour leur capacité d'expertise, que le prix de l'eau n'aille qu'à l'eau et que les moyens utilisés par l'eau ne soient pas utilisés

dans le domaine par ces grands groupes en termes de trust. Je vais plus loin, qui pourraient d'ailleurs s'opposer à certaines concurrences, à une absence de concurrence.
Enfin, les moyens financiers, il faut être clair : étant donné les centaines de milliards qui sont nécessaires, il faudra dire dans le budget de l'Etat quel service public essentiel on supprime pour financer ces nationalisations, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine des services publics de base. Les centaines de milliards, il faudra les trouver, on les trouvera forcément en remettant en cause une partie des moyens de service public qui sont utilisés dans le budget de l'Etat. Il faudra le dire et l'assumer dans le débat.
Pour conclure, à travers le service public, à travers le rôle du service public, de la place du secteur public à travers son organisation nouvelle entre la nation, l'Europe et le local, nous jouons largement la vision d'Etat et de la société par le citoyen pour les années qui viennent.
Si nous revenons en arrière, si nous affirmons une position qui nous ramène dix ans en arrière, ne nous leurrons pas, c'est toute une conception nouvelle de l'intérêt général que nous ne saurons pas bâtir, et de ce point de vue-là les amendements proposés par la Gauche Socialiste amèneraient un tel échec, une telle défaite, que cela préparerait sans nul doute des effets extrêmement difficiles graves et lourds de conséquence pour le service public, et purement et simplement pour employer un mot : son démantèlement.
(Applaudissements)

Le président - Henri Weber et ensuite François Hollande.

Henri Weber

Chers camarades, le texte qui nous est proposé est un bon texte, riche, concret, 90 propositions nous a rappelé Michel Sapin. C'est un texte qui, parce qu'il est concret, est précis, se prête aux amendements, et je suis convaincu qu'au-delà de ceux qui nous sont présentés, beaucoup viendront des fédérations sur la question de l'eau par exemple dont la situation actuelle était bien évidemment insatisfaisante, mais entre la nationalisation et son coût parce que nationaliser des Vivendi, La Lyonnaise et quelques autres, même la partie de l'eau, et d'autres solutions de régulation de contrôle, d'expertise de sanction, il y a toute une gamme de solutions que l'on pourra aborder.
Ce texte, il y a seulement trois ou quatre mois, aurait certainement été qualifié par les observateurs autorisés, de ringard et aurait été accueilli par un chœur de quolibets.
En effet, si ce texte reconnaît les mérites de l'économie de marché, il en souligne aussi fortement les limites, les carences, les effets pervers, et ce sont précisément ces limites et ces carences qui, d'après ce texte, rendent indispensables l'intervention de la puissance publique et des partenaires sociaux. Intervention qui doit changer dans ses modalités car le contexte économique et social a changé, mais qui ne doit changer ni dans son ampleur, ni dans son intensité,

Fondation Jean Jaurès

notamment au niveau international. S'il y a une partie, je crois, à renforcer dans le texte en question, à mon sens il y en a deux, certainement davantage, c'est sans doute l'importance de la dimension internationale comme lieu de régulation, d'intervention des états, des unions régionales et des organismes internationaux.

Ce texte aujourd'hui ne peut pas être qualifié de ringard car le paysage idéologique a sensiblement changé. Personne ne peut dire quelle sera l'issue de la crise financière et bancaire que traverse le monde aujourd'hui et qui menace y compris l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Personne ne le sait parce que personne ne sait quelle est l'ampleur même des pertes des institutions financières et notamment des banques, mais il est certain que sur le plan du paysage idéologique, ce ne sera plus comme il y a quelques mois et que ceux qui ne parlaient que de l'excellence et de l'omniscience des marchés, de la virtuosité des opérateurs, des gourous de New-York et des entrepreneurs privés dans la finance et ailleurs, aujourd'hui, sont obligés de se rendre compte de l'irresponsabilité qu'a prise l'ampleur de la spéculation, qui met en crise non seulement les pays émergeants, mais l'ensemble du système financier et bancaire.

En conséquence, l'idée que la sociale-démocratie défend depuis toujours, et nous fermement, qu'il est indispensable que la marché soit organisé, contrôlé, contre-balancé, réglementée, régulé, a fait des progrès considérable ces derniers temps, et elle en fera davantage.

Ce texte non seulement s'inspire de cette idée fondamentale mais s'efforce de lui donner des traductions en termes de proposition de loi et de mesures multiples.

En cinq minutes, je ne rentrerai pas dans les amendements, le débat va avoir lieu après, je veux venir sur une question qui a trait au secteur nationalisé, aux entreprises publiques du secteur marchand.

Le texte s'efforce de fonder une doctrine et de définir les critères qui font qu'une entreprise du secteur marchand est concurrentielle, peut faire partie de ce secteur public ou pas et peut en sortir.

Je crois que les quatre critères dont il parle se réduisent en fait à un : l'Etat doit assumer ses fonctions d'entrepreneur chaque fois et systématiquement lorsque l'initiative privée est nettement garante (?)

Mais ce qui est essentiel dans cette affaire, plus encore que le pourcentage de capital détenu par l'Etat, c'est ce comportement en tant qu'actionnaire. L'Etat, et les entreprises privées le montrent tous les jours, être actionnaire majoritaire à 100% dans une entreprise publique et contrôler rien du tout. Et on peut détenir une fraction même minoritaire du capital et contrôler ce qui se passe ; tout dépend de la façon dont on se comporte : a-t-on une stratégie économique, industrielle pour le secteur ? Vos représentants se comportent-ils en régulateurs, en actifs ou en simples partenaires ? Or, force est de constater que dans de nombreuses entreprises publiques aujourd'hui, du secteur marchand et concurrentiel, l'Etat apparaît comme un actionnaire éclaté, impétueux et manipulé.

Éclaté parce qu'il y a de multiples représentants au Conseil d'administration qui, chacun, sont les porte-paroles d'un Ministère et agissent en fonction d'une stratégie peu coordonnées, souvent divergente.
Impétueux en raison de l'état du budget public et de l'incapacité de l'Etat de mettre ... (?)
Manipulé parce que si ses représentants changent, les interlocuteurs restent constants et sont ceux qui détiennent l'information, l'expertise et qui communiquent la fonction elle-même.
Donc pour l'ensemble de ces raisons, je crois que les critères définis sont pertinents, mais ce qu'il importe de souligner, c'est la nécessité de doter l'Etat de davantage d'expertise et de capacités de définition d'une stratégie, des contrôles de son application et de sa mise en forme.
Ce texte suscitera des amendements.
Le Parti, pour l'instant, ne l'attend pas avec toute l'impatience qu'il mérite.
Les dirigeants que nous sommes doivent s'en saisir et le diffuser au sein du Parti et animer la discussion car les thèmes dont il traite sont tut à fait essentiels et il importe que le Parti tout entier, se saisisse de ce débat, vote en connaissance de cause et se l'approprie.
(Applaudissements)

Le président - Merci.

François Hollande

Chers camarades, c'est la première fois que notre Parti aborde comme il le fait, la question de l'entreprise, c'est-à-dire dans toutes ses dimensions et dans tous ses aspects.
Jusqu'à présent, la conduite qui était la nôtre était plutôt d'aborder l'entreprise à travers la politique économique et rien que la politique économique.
Là, nous avons décidé d'assumer un débat entre nous sur l'entreprise, à la fois comme facteur de production, comme lieu où s'effectue un rapport social qui peut être conflictuel, et aussi comme un lieu où le dialogue social peut trouver sa place.
A partir de là, je pense que le travail qui a été mené sous la responsabilité de Michel Sapin et de Vincent Peillon, a été important et qu'il continuera à l'être pour la crédibilité de notre Parti.
Sommes-nous capables en tant que force politique, lié au gouvernement, mais en même temps de façon autonome par rapport à lui, de mener un débat public, de faire des propositions et de peser pour que ces propositions deviennent demain des décisions et des choix ?
Sommes-nous capables en tant que Parti Socialiste, d'anticiper sur un certain nombre de décisions d'avenir ? Car, on le sait bien, la solution est intervenue et nous ne nous en plaignons pas, à un moment où nous n'avons pas achevé notre phase programmatrice.

Fondation Jean Jaurès

Est-on capable aujourd'hui, 15 ou 16 mois après être venu aux responsabilité, de continuer à mener ce travail "programmatif", non pas pour les législateurs qui viennent mais pour ceux actuels ?
Sommes-nous capables de proposer un contrat avec les entreprises et en même temps, de dialoguer avec les acteurs sociaux sur la base de notre texte ?
Est-on également capable de mener la confrontation idéologique avec les libéraux sur le thème même de l'entreprise, avec un pré-supposé qui est que nous sommes peut-être les mieux à même de faire évoluer l'entreprise ?
Sommes-nous capables de mener cette confrontation au sein même du Parti Socialiste européen où, on le sait bien, nous ne sommes pas toujours d'accord sur la conception même de l'entreprise, du pouvoir économique et même de la régulation par l'Etat ?
Alors nous avons un texte qui permet de relever l'ensemble de ces défauts (?), d'abord grâce à une méthode d'élaboration qui n'est pas nouvelle mais qui, à chaque fois, fait quand même l'objet de nos satisfactions mutuelles.
En effet, nous recherchons à travers une commission d'élaboration du texte, associant toutes les sensibilités, toutes les personnalités, tous les délégués nationaux qui veulent bien nous rejoindre à la confection et à l'élaboration d'un texte. Ce texte a aujourd'hui fait l'objet de multiples discussions entre nous, à la Direction du Parti, et a associé beaucoup de monde, a recherché les consensus et convergences nécessaires et en même temps n'a pas pu régler toutes les difficultés, ce qui était normal.
Ce texte contient des propositions originales à bien des égards ; d'autres qui sont moins originales, sont justes.
Par exemple, une proposition qui n'est pas originale mais qui est juste est par exemple l'extension de l'assiette du financement de la Sécurité sociale pour les cotisations patronales sur d'autres éléments que le travail, notamment la valeur ajoutée.
C'est ce qu'expliquait aussi M. Sapin pour les cotisations chômage. Ce n'est peut-être pas valable, mais c'est juste.
Il y a des propositions plus originales qui feront débat, discussion, y compris avec le gouvernement, et c'est tout à fait légitime. Je pense notamment à ce que nous disons sur la précarité, le licenciement ou la représentativité des organisations syndicales pour signer un certain nombre d'accords collectifs.
Si nous voulons aller jusqu'au bout de la démarche que nous avons engagée, il faut que les militants y soient associés. C'est l'enjeu des mois qui viennent.
Si vraiment dans les fédérations, nous arrivons à obtenir des amendements, des corrections, des propositions de changement, alors, oui, je crois que nous pourrons encore essayer de le parfaire.
Si, au contraire, dans les fédérations, c'est simplement un vote et rien qu'un vote, je crains que nous n'ayons pas complètement satisfait l'objectif.
A partir de là, si on veut vraiment débattre entre nus, dialoguer avec les acteurs sociaux, il faut que notre méthode soit claire et cohérente, c'est-à-dire qu'il faut

Fondation Jean Jaurès

qu'à travers les amendements que nous allons discuter, il soit clair qu'ils sont intégrables ou alternatifs au texte qui est aujourd'hui soumis aux militants.
Ce que l'on va écrire et dire va nous engager pour le Parti Socialiste, mais au-delà de nous, va engager l'ensemble de ceux qui se reconnaissent dans le Parti Socialiste, y compris ceux qui ont aujourd'hui une fonction ministérielle.
Notre souci n'est donc pas de se payer de mots, n'est pas de prendre date, n'est pas de jouer un jeu de rôle, qui ferait que le Parti serait plus à gauche, plus allant, serait plus ambitieux lorsqu'un gouvernement, lui, traiterait simplement de la réalité et assumerait un certain nombre de contraintes.
Je ne veux pas que l'on dissocie ce que peut proclamer le Parti Socialiste et ce que peut faire le gouvernement.
Ce que dira le PS, dans une certaine mesure, devra être progressivement la ligne qui s'impose à ceux qui gouvernent en notre nom.
A partir de là, je ne sais pas si nous avons inventé un molettisme post-moderne ; d'ailleurs, je remarque à ce stade du débat qu'il y avait longtemps qu'on n'avait pas fait un hommage à Guy Mollet et penser même qu'il puisse être post-moderne serait assez inattendu, même pour les défenseurs de la mémoire collective.
Je crois donc que nous devons faire ni du molettisme archaïque, ni post-moderne, mais simplement du socialisme. C'est la seule mission qui nous est confiée.
A partir de là, il y a trois catégories d'amendements : les amendements qui ont déjà été intégrés tout au long de la procédure, car je dois dire qu'à travers le débat que nous avons eu dans la Commission et que Gérard Filoche a bien voulu relever comme convivial, nous avons absorbé un certain nombre de suggestions, d'orientations qui venaient aussi bien de la Motion B que de la Motion C, ou des secteurs du Parti qui voulaient bien nous alimenter.
Ces amendements, je considère que vous ne les avez peut-être pas tous vus, mais ils ont été pour l'essentiel intégrés dans ce texte, et ce texte est le fruit d'un travail collectif et parfois contradictoire.
Deuxièmement, il y a des amendements qui demeurent.
Certains nous sont proposés, sur lesquels nous n'avons aucune objection. Je pense notamment aux deux amendements de la Motion B : l'un sur la nécessité d'avoir un dialogue au sein du Parti Socialiste européen sur nos propositions et de bâtir - je crois que cela fait partie de la confrontation intellectuelle que j'indiquais- ensemble, avec le Parti Socialiste européen, aussi une orientation sur l'entreprise.
Le deuxième amendement portait sur la rédaction d'autres conclusions ; je pense que cet amendement améliorait notre conclusion.
Il reste un amendement sur la conditionnalité de la baisse de la taxe professionnelle, en tout cas de la réforme de la taxe professionnelle que nous avons engagée.
De deux choses l'une : où la Motion B souhaite que ce texte reste sous forme d'amendement ou nous essayons de trouver une autre rédaction, puisque à ce

Fondation Jean Jaurès

stade, nous sommes en train de voter dans la loi de Finances, un texte qui ne prévoit pas la conditionnalité.
Ce serait à la Motion B de nous dire si elle est satisfaite de notre rédaction ou si elle en propose une autre.
Sur les amendements de la Motion C, beaucoup ont été mis dans notre texte et j'en remercie d'ailleurs la Motion C car elle a contribué à enrichir notre travail collectif.
Il en reste cinq qui ne sont pas forcément de même nature, qui peuvent ne pas avoir nécessairement le même statut.
Ce qui doit faire l'amendement alternatif, c'est lorsque son adoption aboutirait à contredire la logique même du texte ou à contredire la ligne que nous nous sommes fixés dans le Congrès de Brest, et qui engage au moins, mais peut-être au-delà, la majorité des Socialistes.
Je veux dire par là, lorsqu'un amendement, même s'il est court, aboutit à faire prendre au Parti la responsabilité de réforme et une position qui n'est pas la sienne, alors je considère que l'amendement est alternatif.
Je vais prendre quelques exemples.
Sur les 35 heures, débat essentiel, débat qui conditionne pour beaucoup la réussite même de notre aventure collective, nous avons fait le choix d'une loi ou plus exactement, nous avons fait le choix de deux lois : une première indispensable, sinon il n'y aurait pas eu de négociation, pour justement encadrer et stimuler la négociation et une seconde pour en faire l'évaluation et donc procéder aux corrections indispensables.
Cette démarche a été non seulement proposée par les Socialistes - cela ne suffisait pas à la rendre pertinente, mais cela donnait une présomption de pertinence- mais elle a été comprise aussi par les partenaires sociaux -c'était là l'essentiel- et notamment les syndicats.
A partir de là, il y a eu des négociations.
Sur ces négociations, on ne peut pas dire, comme Laurence l'a fait, que le bilan n'est pas bon.
D'ailleurs, ce serait absurde de vouloir faire un bilan d'un texte d'une négociation, qui n'a encore que quatre ou cinq mois d'âge.
(Arrivée de Lionel Jospin.)
Je remercie le Premier ministre de venir à nos travaux.

Lionel Jospin - J'ai entendu "bilan" !

François Hollande - Tu n'as pas encore entendu "inventaire" !
(Rires - Applaudissements)
Je disais donc que le bilan de la négociation, de faire que la deuxième loi puisse justement essayer de corriger ce qui nous est apparu comme insatisfaisant ou dangereux, cette démarche là est la bonne ...
Si dans notre texte de Convention, nous commencions à fixer d'ores et déjà la deuxième loi, alors il eut mieux valu en faire une seule On ne peut pas dire que

le bilan n'est pas bon. On a des accords qui effectivement ne sont pas satisfaisants. On est d'accord aussi - et le textile est en plein d'être négocié - sur le fait que cet accord va devenir satisfaisant. Il va être signé par les organisations syndicales et va permettre des créations d'emplois.
Je veux dire donc là que si nous mettions dans notre texte - et nous n'avons pas encore prévu d'écrire - tout cela, nous n'engagerions pas convenablement les discussions en matière de temps de travail.
Deuxièmement, ce que nous avons dit sur les 35 heures, c'est que si certains accords paraissaient effectivement comme contraires à l'esprit de la première loi, il faudrait que pour la deuxième loi, nous taxions davantage les heures supplémentaires, et que nous en limitions l'amplitude. Cela figure dans le texte explicitement : à partir de quelle heure il faudrait mettre tel ou tel renchérissement ? Combien d'heures devraient être prises en compte pour baisser jusqu'à la durée maximale ? Je pense que ce serait aller trop loin aujourd'hui dans le détail sur le texte.
Deuxième problème: les licenciements. Nous assumons tout ce que nous avons écrit et fait au moment de la 2ème convention qu'animait Jack Lang, conclue par un accord général.
Nous avions dit : "contrôle administratif des licenciements, contrôle administratif des licenciements notamment dans la version des licenciements économiques et collectifs connus jusque-là".
Il peut aussi exister des licenciements économiques individuels... Nous avions dit "contrôle administratif des licenciements"... nous ne revenons pas sur cet engagement.
Aller dans le sens proposé par la motion C, reviendrait à admettre aujourd'hui que tout licenciement, même pour faute, même pour convenance, devrait être autorisé par l'Administration".
Je ne sais même pas si malgré tous les efforts de Gérard, l'Inspection du travail serait capable d'y faire face. Nous avons préféré une autre formule qui nous paraissait plus pertinente en cas de licenciement abusif individuel : lorsque le tribunal des Prud'hommes a décidé que ce licenciement était abusif, a lors il y avait une obligation de réintégration.
A partir de là, nous nous méfions qu'au nom de la lutte contre la flexibilité, lutte légitime contre la flexibilité, on en arrive à une rigidité défendue par nous.
Nous ne sommes pas les défenseurs de la rigidité. Nous sommes ceux qui ne veulent pas que la flexibilité soit génératrice de ... c'est la différence !
Si nous n'apparaissons que comme ceux qui veulent codifier l'ensemble des décisions individuelles, comme ceux qui veulent maintenir l'ensemble du corsetage là-dessus, je ne crois pas que nous engagions notre Parti sur la bonne voie.
Troisième chose, sur le service public : le texte est parfaitement clair. Nous sommes pour le maintien du périmètre du service public. Nous demandons qu'il y ait, chaque année, ou du moins tous les deux ans, une loi cadre sur l'évolution du périmètre du service public. Nous sommes aussi pour ce qui est du secteur

public, une nécessité de n'ouvrir le capital que lorsqu'il y a des alliances industrielles.
Est-ce que pour autant nous sommes favorables à la nationalisation de telle ou telle entreprise ? Pourquoi pas lorsqu'il y a manquement de l'initiative privée !
Nous ne devons pas refuser cette évolution. Nous ne pouvons pas porter et déjà dire que dans la législature... parce que nous ne le ferons pas. On peut nationaliser l'eau, parce que je vous dis, mes camarades, nous n'avons pas 50 milliards ou 200 milliards à mettre pour les régionalisations de l'eau. Je pense qu'il y a d'autres objectifs.
Deuxièmement, n'y a-t-il pas une forme de régulation plus efficace aujourd'hui que la seule nationalisation ?
A partir de là, si nous pensons que ces amendements ne sont pas complémentaires - vous avez aussi le droit de penser qu'ils ne le sont pas - nous ne vous daignons pas le droit de penser différemment de nous, mais à partir de là, s'il y a deux logiques, s'il y a deux visions, même si sur beaucoup de points nous vous rejoignons, alors il vaut mieux que les militants puissent voter en toute connaissance de cause.
Voilà pourquoi je propose qu'il y ait de la part de la motion B l'affirmation : veut-elle maintenir ou ne pas maintenir son amendement dès lors que nous sommes prêts à intégrer l'essentiel ?
Pour la motion C, dès lors qu'elle s'est - et c'est tout à fait respectable - mise sur cette situation de présenter des amendements dont nous savons qu'ils ne sont pas intégrales, compte tenu de nos visions pour le moment, alors le mieux est de les considérer, comme nous l'avons fait pour la troisième Convention, comme alternatives et à partir de là, de les soumettre au vote sous cette forme !
J'en termine, avant de passer au vote, avec un certain nombre de nos calendriers.
D'abord, sur le fonctionnement du Conseil national, je pense qu'on vous fera des propositions de façon à ce que le Conseil national travaille un peu différemment.
Nous souhaitons que compte tenu des emplois du temps de chacun, que le Conseil national se tienne sur une demi-journée mais à effectif complet, plutôt que sur une journée à effectif incomplet.
A partir de là, nous pensons que pour tous les Conseils Nationaux, même si c'est difficile, et je le sais pour beaucoup de ceux qui viennent de loin, que nous devons commencer pour terminer au plus tard à 13 heures ou 13 H 30.
Il y aura des Conseils Nationaux comme jusqu'à présent à huis-clos, il y aura aussi des Conseils Nationaux - parce que nous pouvons aussi avoir des débats qui peuvent avoir un intérêt pour l'extérieur ou pour la presse - ouverts à la presse. Je pense que nous avons intérêt à faire que ce Conseil national vive complètement, ce qui n'est pas toujours le cas.
Je ferai une lettre à ceux qui ne sont pas là par définition, qui ont tant voulu être au Conseil national et qui ne peuvent jamais y venir.
(Applaudissements).

Fondation Jean Jaurès

Il faut que nous ayons un Conseil national qui reflète toutes les personnalités qui ont voulu y prendre part.
Alain Claeys a évoqué un événement important de la vie de notre Parti, qui sera la réunion des Secrétaires de sections. C'est la 5ème réunion de ce type. Elle se tiendra au milieu de janvier, le 17 janvier très exactement.
Nous ouvrirons assez rapidement la Convention Nationale sur la France et l'Europe, la Nation et l'Europe, qui se tiendra les 27 et 28 mars 1998.
Cette Convention, en même temps qu'elle adaptera notre texte, qui sera conçu en terme de méthode de la même manière que pour le texte "entreprises".
Cette Convention approuvera également la liste de nos candidats pour les élections Européennes. A cet égard, nous ouvrirons la procédure d'ouverture des candidatures aux élections Européennes. Cela concerne tout le monde ici, on le verra bien, le 18 janvier. Pour prendre un peu tout le monde de court, comme je reçois déjà les candidatures, cela se fera le 18 Janvier... et cela se terminera le 1er février. Vous n'êtes pas obligé de le répéter. Il y aura sans doute des critères en même temps qu'on ouvrir cette procédure, cette phase de candidatures. IL y aura des critères extrêmement précis qui devront être respectés pour justement la sélection de nos candidats.
J'en arrive peut-être à la préparation même des élections Européennes. Je l'ai dit plusieurs fois devant vous… nous allons conclure un programme commun avec toutes les composantes du Parti Socialiste Européen. Henri Nallet en est chargé avec Robin Cook, le Ministre Anglais, et ils ont déjà avancé.
Notre texte sur la Convention "Entreprises" est un élément de notre propre apport à cette préparation.
Ce manifeste ne sera adopté qu'au mois de février mais il est clair qu'à la fin de l'année, l'essentiel des propositions sera arrêté, d'où l'utilité qu'il y a à mobiliser le Parti par rapport à cette préparation de programmation.
Ces élections seront l'occasion de faire une campagne véritablement Européenne avec l'ensemble de nos chefs de gouvernement, de nos leaders de Pari. Il est dommage qu'aujourd'hui - je le regrette vivement - Oskar Lafontaine ne soit pas venu. Il m'a dit qu'il couvrait un autre événement pour justement donner à chacune de nos réunions un caractère Européen.
J'en termine pour vous dire que notamment, après l'incident que chacun a en mémoire, la semaine dernière, la Droite a cru obtenir, à travers un incident de procédure, une quasi victoire électorale.
Nous avions le sentiment, en l'entendant, qu'elle avait confondu disons une absence avec un vote. IL est clair que la Droite est en train non pas de reconstituer ses forces mais au moins de reconstituer un dispositif.
Le fait que Philippe Séguin ait abdiqué de toute ambition présidentielle, pour le moment, éclaire au moins ses rapports mais c'est difficile pour lui !
Régler ses rapports avec le Président de la République, c'est faire au moins que le RPR, donne, peut donner le sentiment d'être devant nous, en ordre de marche.
Il n'empêche, nous n'avons jamais sous-estimé quel était le rapport de forces électoral dans le pays, même quand nous l'avons gagné en 1997.

Ce qui est positif, et qui mérite d'être souligné, c'est que depuis 16 mois, toutes les élections partielles ont été dans l'ensemble conformes au rapport de force de 1997, et l'ont même amélioré.
A partir de là, il faut penser aux élections cantonales partielles - je pense notamment à l'élection `de Toulon de demain - mais aussi aux élections législatives partielles (il y en aura 3 à la fin du mois de novembre) avec la plus grande méticulosité, sans pour autant tomber dans des effets d'annonces qui seraient préjudiciables... !
La gauche, à qui on ne pardonnera rien, on le sait, doit être en permanence en éveil et en mouvement. Tout relâchement de notre part nous sera compté.
Le Parti Socialiste, qui est la composante principale - je ne dis pas le pivot ou le pilier - de la Gauche plurielle doit constamment montrer l'exemple dans ses débats, dans ses propositions, dans ses campagnes d'adhésion, car de notre renforcement dépendra notre succès collectif. Merci.

Le Président - Nous allons maintenant passer au vote.
Que veux-tu, Marie-Noëlle ?... tu n'as pas besoin de crier comme cela.

Marie-Noëlle Lienemann

Tu m'as refusé la parole tout à l'heure.
Chers camarades, nous estimons que les propositions qui viennent d'être faites par François Hollande ne sont pas acceptables. Nous ne parlons pas du fond du débat, nous avons pris notre part dans le fond du débat, mais nous parlons de la méthode.
Je vais évoquer deux sujets :
- la question des amendements alternatifs.
- et la question des 5.000 signatures que nous avons obtenues sur le Traité concernant le débat sur Amsterdam.
D'abord sur la question des amendements alternatifs, nous ne sommes pas nés de la dernière rosée, ni vous, ni nous.
Vous avez bien compris que fixer le cadre de la deuxième loi sur les 35 heures, avec plus ou moins de précisions, était évidemment une logique alternative à celle du gouvernement ou une logique alternative à celle du Parti, vous l'avez bien compris !
Vous avez parfaitement compris qu'il était tout à fait alternatif, entre la position que j'ai cru être celle du texte du Parti qui disait "on doit redéfinir à chaque période le champ et protéger le périmètre du service public, définir le champ de ce qui est nationalisé ou de l'action publique dans le monde industriel".
Cette stratégie qui serait une stratégie totalement alternative consisterait à dire - par exemple sur la question de l'eau puisque c'est un élément intrinsèque du service public, je parle des entreprises et non du système de l'eau en général : "les entreprises qui aujourd'hui sont intervenantes pourraient être nationalisées".
Vous avez bien compris que ce sont deux lignes stratégiques totalement alternatives.

Collection Jean-Jaurès

Il nous paraît inacceptable que la Direction du Parti puisse décider unilatéralement que nos amendements doivent être considérés comme des amendements alternatifs" : si nous sommes dans une stratégie où nous pensons, comme depuis la rénovation du Parti engagée, que la parole doit être donnée aux militants, les militants jugeront si nos amendements sont alternatifs ou non et susceptibles de déstabiliser.
Il est bien plus alternatif de proposer ce que nous avons proposé, ce que Lionel Jospin, Premier Secrétaire avait accepté au moment de la Convention sur l'Euro ... rappelez-vous bien, c'était bien plus alternatif que la stratégie sur l'Euro que ne l'est aujourd'hui le débat que nous avons.
Or à l'époque, Lionel Jospin avait accepté que l'amendement soit un amendement normalement discuté et non pas un amendement alternatif.
Or si nous posons la question de la forme, c'est parce qu'elle conditionne l'aboutissement du débat.
Car j'ai bien entendu l'argumentaire. Tout le monde est en train de se dire : "Joyeux camarades des fédérations, libérez-vous, faites des amendements dans le texte !".
Par exemple, la fédération (?) ou une autre fédération, j'en connais d'autres qui ont écrit des textes dans le même sens, peut faire un texte pour dire : "Chers camarades, il serait opportun de passer à la nationalisation de l'eau" ; et là, on dira aux fédérations : "Vous n'êtes pas obligés de voter pour l'amendement de la Gauche Socialiste, votez pour le grand texte unanime de notre Parti, et vous pourrez exprimer votre volonté de nationaliser l'eau autrement plus efficacement" !
Nous ne sommes pas dupes, cela veut dire que le débat sur le fond, or je vous rappelle qu'il n'y a pas d'enjeu de pouvoir, car il y a aucune tendance de parti liée à ce vote, l'enjeu sur le fond fait qu'il y a un émiettement des positions des camarades pour éviter d'avoir à affronter éventuellement une large montée de frange de parti sur les 35 heures ou la nationalisation de l'eau pourrait émettre un avis.
Nous ne pouvons pas accepter de jouer avec ce jeu de dupes, d'autant plus qu'il y aura deux types d'amendements : les acceptables ; ou bien ils sont acceptables tout de suite car ils sont déjà bon chic bon genre, et si c'est pour dire qu'on associe tous les Socialistes européens, mais c'est déjà dans le programme de Lionel Jospin de dire qu'il doit y avoir un dialogue social pour l'emploi, on est tous pour !
Vous avez vu que se joue là une façon de gérer le débat politique dans notre pays, essayer de faire émietter non seulement les différentes minorités qui existent dans le Parti pour marginaliser une partie d'entre elle, nous ne l'acceptons pas.
Entre nous, sur les 35 heures, la question des heures supplémentaires plafonnées, on ne l'avait pas vu venir ? On n'avait pas prévenu tous ces problèmes ?...

Cour Fondation Jean Jaurès

En face, le CNPF jouera le rapport social jusqu'au bout. Et si en face, on ne crée pas les conditions du rapport — or l'émiettement syndical ne le permet pas — nous savons que nous n'aurons pas gain de cause in fine.
C'est pourquoi nous nous réservons la possibilité de boycotter purement et simplement la convention si nous maintenons la stratégie imposée d'amendements alternatifs.
Deuxième point : les cinq mille signatures sur le Traité d'Amsterdam. Quand nous avons fait connaître à François Hollande que nous avions obtenu ces 5 000 signatures…

Dans l'assemblée - …. Il faut les vérifier.

Marie-Noëlle Lienemann - Elles seront vérifiées, je connais l'esprit notarial qui peut se développer dans ce parti, croyez-moi, vous verrez vite, car depuis, d'autres sont arrivées, que nous avons largement atteint les cinq mille signatures.
A supposer que ces cinq mille signatures soient vérifiées, François Hollande nous a dit : est-il opportun de mélanger à nouveau le débat sur Amsterdam avec la Convention du Parti ?
Cet argument ne nous a pas paru déraisonnable, mais nous n'avons rien demandé.
Nous demandons une chose aujourd'hui, c'est que la question que nous avons soumise au débat soit bien mise entre les mains des militants, pour un vote des militants, avant que ne soit engagée la procédure de ratification par le Parlement.
Sinon, vous avez bien compris, dire qu'on ne va pas ratifier une fois que tout est engagé au niveau parlementaire n'est pas de nature à pouvoir peser sur les événements.
Tu nous a décrit le calendrier, François, mais nous n'avons rien vu passer de la façon de traiter politiquement la saisie des militants sur la question du Traité d'Amsterdam.
Comment comptes-tu nous la proposer ?
Nous n'avons pas d'a priori quant à la méthode, nous n'avons qu'un seul a priori, un a priori sur le fond. Est-ce que les militants se trompent ? Est-ce qu'on les mettra en situation d'avoir un vote qui réoriente la construction européenne ?
Je terminerai sur la phrase d'Oskar Lafontaine qui n'a cessé de dire à notre propre congrès de Hanovre du SPD, mais récemment encore, alors qu'on le pressent pour devenir Ministre des Finances, qu'il y avait urgence à réorienter l'union économique et monétaire pour donner un cadre à l'Europe sociale.
Nous pensons que ce que nous vous proposons pour le Traité d'Amsterdam est une stratégie qui permet à la France de peser dans ce sens.

Le président - Il s'agit de deux choses différentes : nous avons à nous prononcer sur les propositions de la Commission des Résolutions. Une question est posée à la motion B.

Fondation Jean-Jaurès

J’aimerais qu’Alain Vidalies vienne nous répondre sur l’amendement 1 de la motion B.

Alain Vidalies

Du point de vue de la méthode, sur le statut des amendements et sur le débat à l’intérieur du Parti, je suis plutôt d’avis que l’ensemble des amendements soient soumis et qu’ils ne sont pas, par définition, contraires au texte. Effectivement, même si la difficulté est moins grande pour nous aujourd’hui sur la capacité d’expression, il y a des limites à la méthode qui est utilisée aujourd’hui sur la définition a priori d’amendements alternatifs ou pas.
Notre souhait principal est que l’ensemble des amendements qui seront aujourd’hui proposés soient soumis au vote des militants, en plus de textes qui étaient largement partagés.
Si cette solution n’est pas retenue, il se pose un problème particulier.
L’amendement qui est proposé est le seul qui reste car les deuxième et troisième amendements sont des amendements sur lesquels les rédactions atténuées qui ont été proposées nous conviennent, et nous considérons qu’ils sont d’ores et déjà intégrés dans le texte.
Sur l’amendement n° 1 auquel nous sommes très attachés, notre position est que nous souhaitons que cet amendement soit soumis au vote des militants. Je ne vais pas soutenir que cet amendement a un caractère alternatif au texte et je renvoie à la question : si l’on considère que l’amendement est alternatif, bien entendu, dans cette hypothèse, nous ne le soumettrons pas au vote des militants.
Néanmoins, nous souhaitons le maintien tel qu’il était rédigé car il pose une vraie question sur laquelle il paraît utile pour le Parti d’avoir l’opinion des militants.

Dans l’assemblée - Qu’est-ce que l’amendement ?

Alain Vidalies - C’est l’amendement qui reprend la question du lien entre l’abaissement de la taxe professionnelle avec les contreparties demandées au patronat et une initiative du gouvernement ; notamment, on a cité l’exemple des emplois jeunes dans le privé.

Le président - Tu le maintiens ou pas ?

Alain Vidalies - (Réponse inaudible hors micro).

Henri Emmanuelli

Sur l’affaire de la valeur ajoutée et des cotisations patronales, je ne propose pas d’amendement, mais j’avoue que j’ai quelques difficultés à m’y retrouver.
Il y a tout de même des logiques : la logique de l’abaissement des cotisations sociales n’est pas la logique du basculement des cotisations patronales sur la valeur ajoutée. Il doit être possible sans doute de faire coexister des logiques à

Fondation Jean Jaurès

l'apparence irréprochable, et j'avoue qu'une précision de cette partie du texte me soulagerait beaucoup si c'est encore possible. Sinon, nous ferons un petit amendement fédéral...
(Rires dans l'assemblée)
... pour préciser la pensée et non pas pour déclencher une bataille dans le Parti.
C'est une affaire fondamentale : les 35 heures, la taxe professionnelle sur la base salaire — dont je regrette au passage publiquement que Bercy en profite pour sauter sur l'opportunité de construire une usine à gaz qui rapportera aux finances de l'Etat au détriment des collectivités locales, car ce n'était pas l'objectif — et les cotisations sociales.
Si ce passage pouvait être rédigé avec plus de précision, cela m'aiderait à vivre ! Merci.
(Applaudissements).

François Hollande

D'abord, par rapport à l'intervention d'Henri Emmanuelli, présentée comme cela, je ne vois pas comment on pourrait lui refuser !
Ce que je peux dire, c'est que nous ne sommes pas dans la phase finale du processus ; il y aura le débat avec les militants et la rédaction lors de la Commission des résolutions de la Convention. Nous pourrons, à ce moment-là, avec la contribution de la fédération (?), rectifier les points qui peuvent éventuellement faire difficulté dans la rédaction.
Sur Amsterdam, j'y reviendrai tout à l'heure.
Sur les amendements, nous avons eu ce débat plusieurs fois à travers les trois précédentes Conventions qui, chaque fois, ont eu une conclusion distincte.
La première Convention était la Convention Europe ; nos amis de la Gauche Socialiste avaient proposé un amendement qui n'avait pas été jugé alternatif, même s'il était dense à tous points de vue.
Cet amendement a été voté, en tout cas intégré, et en même temps discuté.
Ensuite, il y a une deuxième Convention sur (?) de la démocratie où il n'y a pas eu d'amendement proposé aux militants, ce qui n'a pas empêché que les militants fassent eux-mêmes un certain nombre de contributions qui ont été intégrées au texte final.
Lors de la troisième Convention, il y a eu des amendements, toujours avec la même méthode de Commission de synthèse ; et s'ils sont considérés comme alternatifs, et vous les avez acceptés comme tels, il n'y avait pas d'autres amendements à statut distinct.
Donc, pour clarifier le débat et éviter des malentendus sur la nature des amendements, je propose donc qu'on adopte l'amendement d'Alain Vidalies et de la motion B. Il ne reste plus que les amendements de la Gauche Socialiste présentés comme texte alternatif.
Voilà la conclusion à laquelle j'arrive.

Le président - Vous acceptez cela ? Jean-Luc Mélenchon ?

Collection Jean-Jaurès

Jean-Luc Mélenchon

Merci de solliciter mon intervention, sinon je serais resté sagement à ma place.
D'abord, les conventions du Parti, n'en déplaise à tous les blasés du Parti, c'est une chose importante.
A travers les trois Conventions que nous avons menées, je considère que nous avons largement actualisé et refondé la vitrine du Parti Socialiste, non seulement sur un grand nombre de questions de détail, mais essentiellement sur la philosophie du Parti Socialiste.
A la première Convention, le principal événement, relativisé compte tenu de la discussion sur l'Europe, a été de repositionner le mouvement Socialiste dans son analyse du nouvel âge du capitalisme. Ce n'est pas rien car nous sommes une exception dans le mouvement Socialiste international. Il suffisait de voir la tête intéressée de nos camarades au congrès de l'international Socialiste à New York, quand Lionel Jospin a prononcé le mot de nouvel âge du capitalisme, pour comprendre qu'il y avait une originalité du mouvement Socialiste. Donc ce sont des choses sérieuses.
A la deuxième Convention, je rappelle que le premier Secrétaire à l'époque était intervenu dans le même sens.
Quand des Commissions sont mises sur pied, on les prend au sérieux, on n'y va pas seulement en déléguant des ambassadeurs pour suivre le déroulement de l'affaire.
Quand il y a une Commission des Résolutions, on y va, on discute, on prend au sérieux ce qui s'y passe, même si l'on connaît les points de désaccord. Si nous n'y sommes pas, qui va le faire et que va-t-il rester si l'on considère que l'avis est une question subsidiaire que l'on peut déléguer à de braves camarades qui sont assez sympathiques pour pouvoir s'en occuper ? C'est le cœur de l'existence.
Tout passe sauf le Parti Socialiste. Cette Convention doit être prise au sérieux et la nature de la Commission des Résolutions, hier soir, montrait qu'un certain nombre de copains ne le prenaient pas de cette manière. Nous étions tous des camarades passionnés par cette discussion, nous avons échangé loyalement, avec des plaisanteries, mais aussi sur le fond.
Nous voilà dans la phase où l'on discute ; nous avons dit que nous n'étions pas d'accord avec cette méthode de l'alternatif. Je ne reprends pas les arguments, je ne dirai qu'une chose...
Je ne dirai qu'une chose : bon sang, c'est la logique ! Dès lors que c'est un amendement, c'est précisément que cela apporte quelque chose d'autre au texte !
On invente le système alternatif. Je résume mon point de vue d'un seul mot : je pense que ce qui caractérise la différence entre alternatif et complémentaire tient moins au contenu qu'à la capacité d'être majoritaire.
Un système d'amendements est réputé alternatif dès lors qu'il y a une chance substantielle d'atteindre les 50% dans le confort de voter en même temps le texte.

Contribution Jean Jaurès

C’est à ce confort que nous prétendons.
Il n’est pas juste, il n’est pas sain de se jouer en permanence des revirements du Congrès ! Le Congrès, c’est le congrès, chacun y dit ce qu’il a à dire, propose une cohérence globale, le parti tranche, c’est la vie ! Mais on ne fait pas le congrès toute l’année et même pendant trois ans et, en plus, sur chaque sujet !
Sur ce texte, j’apprécie que dans la discussion les choses aient été intégrées et qu’en particulier on ait fait, ce qui va peut-être faire ricaner ceux qui se moquent de la doctrine parce qu’ils considèrent que ce ne sont jamais que des mots, la jonction entre ce que nous avons dit sur le nouvel âge du capitalisme et la traduction au niveau de l’entreprise.
Ce point est intellectuellement très important.
Nous revoilà alternatifs. C’est pourquoi on s’est levé, mon cher François. Il y avait les diables verts absolus et les gentils garçons ! Je regrette, je ne suis pas un diable vert ! Ce n’est pas parce que quelqu’un aura décidé à ma place que je ferai le diable vert !
Dès lors que notre désaccord se centre sur deux points : le contenu, ce qu’il y a dans les amendements, et la méthode, eh bien on prend acte de tout cela, si cela se passe ainsi ! Dans ce cas, nous lèverons l’hypothèque posée tout à l’heure par Marie-Noëlle. Si c’est cela, on jouera le jeu.
Nous sommes aussi intéressés que tout le monde à ce qu’il y ait un vrai débat, et vous savez comme moi que s’il n’y a pas discussion, il n’y a pas d’intérêt du Parti pour une convention. On a absolument besoin que les milliers de militants du Parti Socialiste s’éduquent, se forment, discutent, débattent, fassent venir des syndicalistes à la section pour arbitrer tout cela, pour que l’on soit un vrai parti vivant qui a une doctrine, une vue et qui peut être ressenti comme un outil pour les salariés.
Cette position-là, je la récuse mais nous jouerons le jeu, mais, François, si tu inventes un machin au-dessus de l’intercalaire, je te le dis franchement...

François Hollande - Non, je l’ai déjà dit.

Jean-Luc Mélenchon - Je te le dis avant mais si c’est après, cela t’aidera à méditer, ce n’est pas correct ni loyal. Si c’est cette méthode-là, elle est discutable mais au moins chacun peut se retrouver dans ce qu’il est.

François Hollande

Je remercie Jean-Luc d’avoir fait cet appel à la mobilisation du parti. Ce qu’il a dit de la Commission des Résolutions est vrai. Je pense que cela doit interpeller tous ceux qui en sont par définition membres. Ce que je crois, c’est qu’on a défini une méthode qui, une fois que les éclairages ont été apportés, peut être une méthode où nous discutons à partir d’une logique, d’une clarté et d’une cohérence. C’est cette méthode-là que je soumets maintenant au vote du Conseil national.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Ce que je veux dire sur Amsterdam, puisque nous avons été interpellés, et sur le referendum militant, c'est que tu ne peux pas, Jean-Luc, nous dire qu'il ne faut pas faire revivre le congrès quand il s'est passé, et, en même temps, nous ramener à une question de congrès.
Je fais observer quand même concernant les motions pour le congrès de Brest, que l'une ne faisait pas d'Amsterdam le cœur de sa ligne politique et de sa doctrine, mais l'autre faisait de la non-ratification d'Amsterdam l'essentiel des choses. Alors, dire aujourd'hui qu'on ne veut pas refaire vivre le congrès mais qu'on vous met, avant à Amsterdam la question à 1000 F, je trouve qu'il y a là un manque de cohérence, mais, Jean-Luc, je ne t'en veux pas parce qu'on ne peut pas t'en vouloir !
(Rires)
Sur l'initiative militante, nous sommes soumis à cette demande de vote dans le Parti. Alain Claeys donnera lecture des statuts. Nous en parlerons au bureau national pour trouver la meilleure méthode mais je prends acte d'un point important qui, pour moi, est décisif, c'est qu'il n'est pas question de confondre la discussion sur l'entreprise, à travers le texte qui va être présenté, et les amendements alternatifs avec Amsterdam car on sait très bien quelle est la question qui finira par l'emporter sur toutes les autres.
Proposition sera faite de regarder la validité des 5000 signatures. Même s'il ne doit y avoir aucun problème là-dessus, une commission sera organisée et prendra sa responsabilité puis une méthode sera proposée qui, de toute façon, aboutira à disjoindre la convention "entreprises" du débat sur Amsterdam.

Alain Claeys

Tu as tout dit. Dans les jours qui viennent, par rapport à vos 5000 signatures, on va réunir une commission qui aura pour tâche de confirmer l'ensemble des conditions qui figurent dans nos statuts. Je ne suis pas notaire mais on regarde de temps en temps les statuts qui disent ceci : "une question est inscrite à l'ordre du jour de la convention nationale dès lors que 5000 adhérents répartis dans au moins 20 fédérations, avec un maximum de 500 signatures et un minimum de 25 par fédération en font la demande".
Ce que je vous propose, c'est que dans les jours qui viennent, en particulier la Commission des Statuts et du Règlement intérieur se réunisse, valident cet article des statuts et nous fasse des propositions pour savoir dans quelle mesure et dans quel délai un prochain Conseil national pourrait être saisi officiellement de cette question et le Conseil national aurait à trancher tout simplement pour savoir comment on l'inscrit dans une convention nationale extraordinaire.

Le président - Je pense que maintenant on va passer au vote.
Je vous propose de voter, comme l'a souhaité le Premier Secrétaire, sur les textes de la Commission des Résolutions qui nous ont été présentés tout à l'heure par Vincent Peillon, en y intégrant l'amendement 1 de la motion B, et naturellement sans les amendements de la motion C.

Quels sont ceux qui sont d'avis de voter dans ces conditions ?....
Merci.
Avis contraires ?.. Je n'en vois pas.
Abstentions ?... 13.
Le débat est terminé.
Je vais maintenant donner la parole pour dix minutes à Claude Allègre qui nous écoute depuis très longtemps en élève studieux mais qui, maintenant, a quelque chose à nous dire.

Claude Allègre

Chers amis, chers camarades, je voudrais d'abord remercier tous ceux qui m'envoient des mots de soutien, et je n'ai pas, parfois, le temps, ces jours-ci, de leur répondre personnellement mais je les en remercie.
Je voudrais assez rapidement, parce que le sujet est vaste, vous parler du problème des lycées et du problème lycéen.
Le lycée est la partie la plus fragile de notre enseignement. C'est en tout cas ce que nous avons analysé et, à l'époque, des tas de gens nous disaient : mais non, c'est le collège, c'est l'école. On disait : non, nous croyons que c'est le lycée qui est le plus fragile.
Eh bien, je vais essayer de vous expliquer pourquoi.
Le lycée est le plus fragile parce qu'il est précisément au nœud des difficultés actuelles d'une société en mutation. C'est la charnière entre la fin de l'enseignement obligatoire, ceux qui se dirigent vers l'éducation supérieure et ceux qui se dirigent vers la vie. C'est le lieu où cohabitent les plus fortes contradictions de générations.
N'oublions jamais que la moyenne d'âge des élèves est de 18 à 20 ans, suivant les types d'établissements. Ce sont des élèves qui sont majeurs, qui votent, qui ont une envie de citoyenneté et, dans un certain nombre de cas, les méthodes de vie, les méthodes pédagogiques restent des méthodes qui sont décalées.
On parle sans arrêt de problèmes quantitatifs ; je voudrais vous donner quelques chiffres :
Le budget de l'Education nationale est passé de 200 milliards de francs quand Lionel est arrivé au Ministère de l'Education nationale, à 350 milliards aujourd'hui, en dix ans.
On parle des taux d'encadrement. Je vais vous les donner. Les taux d'encadrement moyens sont, dans l'enseignement professionnel, de 22 élèves par classe. Dans l'enseignement technologique, de 23 élèves par classe et dans l'enseignement général de 29 élèves par classe.
Si vous faites le rapport professeurs/élèves, il y a un professeur pour 11 élèves. Record du monde de tous les enseignements secondaires de tous les pays développés. Donc, il doit bien y avoir quelque chose qui ne va pas !
C'est aussi le lieu où la croissance des connaissances, où l'augmentation des savoirs a été le plus fortement en conflit avec la capacité d'assimiler, dans un temps donné, pour des élèves.

Collection Léon Jaurès

On a bourré les programmes, on a bourré les horaires, notamment en sciences et c'est là qu'est la plus grande injustice. Pensez une chose : les mentions "bien" ou "très bien" au BAC sont obtenues aujourd'hui par des élèves qui soit sont des fils d'enseignants du secondaire, soit prennent des leçons particulières. Maintenant, il y a des leçons particulières de sciences naturelles ! On n'avait jamais vu cela ! Des réseaux entiers, tant les programmes sont déments !
Et puis, c'est un lieu où la gestion est dépassée. Nous avons conservé une gestion centralisée. 350 000 enseignants gérés depuis la rue de Châteaudun et nous obtenons des inadaptations. Il y a aujourd'hui à Paris des centaines de professeurs qui n'ont pas de classe, et qui ne peuvent même pas aller en Seine St Denis alors qu'ils sont volontaires parce qu'on leur répond : on vous affecte à Paris, vous restez là.
On a pris cette règle que pour préparer les concours d'Agrégation ou le CAPES, on ferait ensuite le stage dans l'Académie où on les a préparés, comme, dans certaines disciplines, 80% sont préparé à Paris, l'ensemble des stagiaires sont sur Paris, ce qui fait qu'à Paris il y a des stagiaires mais pas ailleurs. Et je ne parle pas de la Philosophie ! La Philosophie, c'est Paris et le reste de la France court après les professeurs de Philosophie ! Même en Mathématiques ! Et pendant ce temps, d'autres endroits, en France, manquent de professeurs car si les moyennes que je vous ai données sont exactes, il est aussi exact qu'il y a à peu près une dizaine de pour cent de classes qui dépassent 35 élèves en province ; certaines d'entre elles atteignent même les 40.
Il y a aussi, ici ou là, des problèmes qualitatifs très difficiles à résoudre. Par exemple, le manque de professeurs d'espagnol dans tout le territoire. Cette année, au CAPES d'espagnol, on a pris avec 5 de moyenne et le jury me disait : on ne peut tout de même pas décemment aller plus bas maintenant pour trouver des postes.
C'est pourquoi, chers camarades, nous avons organisé ce colloque Lycées. Souvenez-vous, à l'époque - il faudrait revenir aux articles de presse - nous avons questionné les enseignants et nous avons choisi de questionner les élèves.
Or, qu'avons-nous entendu ? Démagogie ! on veut faire faire les programmes par les élèves mais les élèves n'ont rien à dire, etc.
2 millions ont répondu au questionnaire; 80% des élèves ont répondu.
Ces questionnaires ont été dépouillés grâce à 50 000 volontaires et nous savons exactement ce qu'ils nous ont dit. C'est ce qu'ils disent aujourd'hui dans la rue et ce n'est pas étonnant, il n'y a pas de contradiction.
Nous avons ensuite établi un certain nombre de principes. Nous sommes allés les discuter au Parlement dans les commissions des affaires culturelles et autour de ces principes nous avons recueilli la quasi -unanimité de tous les groupes politiques, avec des nuances pour l'un d'eux.
Maintenant, il y a ce problème des élèves de lycées dans la rue. Vous allez me dire : quelle est la cause ? A l'évidence, il n'y a pas une cause.

Je laisse de côté le problème de savoir si tel ou tel a déclenché cela, dans tel ou tel intérêt ; ce n'est pas mon problème. Mon problème est de résoudre les questions, il n'est pas de m'occuper de telle ou telle tentative de manipulation.
Je crois que la cause est d'abord l'impatience et, là-dessus, chers amis, chers camarades, il nous faut réfléchir. Un appareil comme celui de l'Education nationale a des temps de réponse minimum de un, deux, trois ans. Songez qu'aujourd'hui on met les programmes de collèges qui ont été élaborés par Bayrou au début de son arrivée, ils entrent en troisième actuellement.
Donc, les temps de latence sont très longs, dans une société ou un pays qui est en déséquilibre en quelques semaines, où une multinationale fait faillite en quelques jours; dire que nous avons des temps de réponse de l'ordre du mois et de l'année est quelque chose qui est très difficile à gérer.
Il y a aussi sans doute un mal de vivre et une demande très grande à la citoyenneté lycéenne. Il faut savoir que toutes les mesures que Lionel avait mises en place après les événements de 1990 ont duré le temps où il est resté à l'Education Nationale, ensuite elles ne sont pas restées, elles ne se sont pas mises en place et dans un certain nombre d'établissements la démocratie lycéenne n'existe pas.
Et puis, Chers Camarades, il faut tout de même que nous le disions, et je remercie Jack Lang de l'avoir dit très fort, il y a eu la nullité de la gestion de la Droite pendant quatre ans. Monsieur Bayrou n'a rien fait pendant quatre ans, il a laissé l'appareil de l'éducation se dégrader et notamment l'appareil de gestion de cette Maison.
Au milieu de cela, néanmoins, nous avons décidé, ce gouvernement a décidé, de réformer, et nous réformons. Je vous rappelle juste au passage que depuis que nous sommes arrivés nous avons redonné du travail aux 28 000 maîtres-auxiliaires qui étaient destinés à être licenciés, nous avons pris 40 000 emplois jeunes, nous avons réglé les problèmes qui n'avaient jamais été réglés depuis des années, de la Seine-Saint-Denis, de la Guyane, de la Réunion et des Antilles ; nous avons répondu au problème des rythmes scolaires dans le primaire, en mettant en place ce qui se met en place actuellement, qui est l'école du 21ème siècle ; nous avons fait le plan social éducation et nous sommes engagés dans l'harmonisation européenne.
Pour ceux qui trouvent -s'il y en a, je ne pense pas qu'il y en ait ici- que nous n'allons pas assez vite, il y a une comparaison facile car en même temps que nous les anglais et les italiens, arrivés en même temps, ont commencé une réforme de l'enseignement, comparez où ils en sont par rapport à où nous en sommes. Nous réformons et nous répondons.
Nous répondons d'abord sur le fond, la déconcentration du mouvement de l'enseignement secondaire réclamée depuis trente ans est faite, elle est faite : le décret est paru mercredi dernier.

Dans la salle - C'est bien !

Coll. Fondation Jean Jaurès

Claude Allègre - Dorénavant l'adaptation de l'offre et de la demande se fera. Je vais vous donner un calendrier simple que vous pourrez comprendre : aujourd'hui les enseignants font leur demande en décembre et en janvier, savez-vous à quelle époque ils sont affectés ? Entre juillet et septembre ! Cette année les enseignants ont été affectés le 4 septembre, ce qui veut dire que les proviseurs, les inspecteurs, les recteurs, ont eu quatre jours pour ajuster les écarts.

A partir de l'an prochain les demandes se feront en février pour ceux qui veulent changer d'académie, car naturellement le mouvement reste national, en avril, pour ceux qui veulent être mutés à l'intérieur de leur académie, ils n'auront pas pour aller de Roubaix à Tourcoing désormais à passer par Paris, l'ensemble du mouvement sera fini le 20 juin. Autrement dit, nous aurons quatre mois pour ajuster, et les concours de recrutement se feront dans cette période.

Donc nous avons fait cette décentralisation et je voudrais là-dessus vous donner un point de doctrine, parce que j'ai été sensible à ce que disait Jean-Luc Mélenchon, j'aime beaucoup ce parti, je pense qu'il débat et quand il débat c'est là où il est le plus important et le plus intéressant, donc je vais vous donner un point de doctrine : lorsque Jules Ferry et son non moins célèbre directeur de cabinet, Ferdinand Buisson -futur Prix Nobel de la paix pour avoir créé la Ligue des Droits de l'Homme- ont fait l'école républicaine, le nombre d'instituteurs qu'ils avaient à leur disposition était le même qu'il y a de professeurs agrégés aujourd'hui, et ils avaient naturellement le choix, et certains disaient "Il faut faire un concours national d'instituteurs", ils ont choisi de faire des écoles normales d'instituteurs dans chaque département, de déconcentrer cette formation et par là même ils ont fait gagner l'école de la République en la mettant proche des gens.

Ils n'ont pas centralisé le secondaire, mais naturellement il y avait 12 lycées à l'époque, ils n'allaient pas faire pour le secondaire une déconcentration, donc pour les 12 lycées ils ont gardé quelque chose de central. Mais depuis les 12 lycées sont devenus 150 000 et on a gardé la structure de gestion centrale.

La démocratie et la République ce n'est pas la centralisation, et je dirais même que c'est ce qui historiquement a séparé les Socialistes d'autres tendances du mouvement de gauche.

Les Socialistes ont fait la décentralisation, ont parlé aussi de la décentralisation, ce sont les Socialistes qui l'ont faite, et maintenant il est normal que nous fassions la déconcentration, c'est le cœur de notre action, mettre la décision près des gens. C'est la première réponse, c'est la réponse à long terme.

Deuxième réponse : la réforme des lycées, nous avons écouté les interrogations qui apparaissaient dans les 2 millions de questionnaires, nous écoutons les lycéens, nous les recevons, et tout de suite nous allons réagir, nous avons réagi : les mesures de citoyenneté lycéenne se mettent en place immédiatement, elles seront totalement en place à la sortie des vacances de la Toussaints.

Ensuite, la réforme des programmes : tous les programmes ne sont pas surchargés, naturellement les programmes littéraires n'ont pas subi la même

inflation que les programmes scientifiques et que les programmes technologiques, qui sont les plus menacés, mais nous allons alléger les programmes scientifiques immédiatement après la Toussaint, c'est un travail qui a été fait avec l'association de spécialistes et avec le Conseil national des Programmes, et puis nous annoncerons les programmes futurs pour la rentrée 1999.

En attendant, la solution des questions locales -car il y a des problèmes locaux, car il y a des problèmes à Toulouse, à Bordeaux, à Nîmes, soit dit en passant, ce n'est pas un hasard si cela s'est déclenché à Nîmes où il y avait aussi comme facteur déclenchant la nomination d'un élu du Front National dans le Conseil d'Administration du lycée- nous résolvons les problèmes cas par cas, patiemment, malheureusement c'est nous qui les résolvons, c'est-à-dire que cela remonte à Paris, on est toujours dans la décentralisation et puis il faudra donner un certain nombre de solutions concrètes, car c'est vrai que dans l'école on a tout basé sur des créations de postes d'enseignants, depuis des années, et on a négligé les infirmières, on a négligé les surveillants, on a négligé les ATOS, et il va bien falloir répondre dans ce domaine.

Mais il faudra aussi dans cette réforme, et nous allons le faire, se préoccuper des conditions de travail, des enseignants et des proviseurs, et des chefs d'établissements, je dis bien des conditions de travail, on s'est préoccupé beaucoup des salaires, on s'est préoccupé beaucoup des indices, on s'est beaucoup moins préoccupé des conditions de travail, de la manière dont ils travaillent, pour les professeurs, ce que nous voulons dans cette réforme c'est qu'ils fassent moins d'heures de cours et plus d'aide aux élèves, l'égalité des chances c'est aider les élèves en difficulté, c'est expliquer, c'est être plus près, c'est faire apprendre des méthodes.

Encore une fois, ce gouvernement n'est pas inerte, nous réformons, réformer cela crée des tensions, car il y a des conservatismes partout, y compris à des endroits qui ne le proclament pas.

Nous voulons construire l'école de l'égalité des chances, égalité des chances entre les catégories sociales, égalité des chances, et je peux vous dire que dans l'école elle n'existe pas, entre les géographies, entre Paris et les banlieues, entre Paris et la province, entre ceux qui sont dans des endroits difficiles et ceux qui sont dans des endroits faciles, et là encore il faut cesser de mettre les professeurs les plus inexpérimentés dans les parties les plus difficiles sous prétexte que les plus expérimentés n'y vont pas.

(Applaudissements)

L'école de la République c'est l'école de l'égalité des chances, l'école de la République c'est l'école de la modernité. Notre école doit être à la pointe du progrès, c'est pourquoi en même temps il nous faut faire évoluer les méthodes d'enseignement, introduire les nouvelles technologies et entraîner dans ce mouvement un grand mouvement de réforme du lycée.

En tous les cas c'est sur ce chapitre qu'avec Ségolène nous travaillons sur cette réforme et la mise en place de cette école du 21ème siècle qui nous permettra de tenir notre chance dans la compétition mondiale. Merci.
(Applaudissements vifs et prolongés.)

Le président - Tu peux constater que le Conseil national est avec toi dans les difficultés actuelles que tu dois affronter. Je donne tout de suite la parole au Premier Ministre, Lionel Jospin, en le remerciant d'être venu participer à nos travaux.
(Applaudissements)

Lionel Jospin

Monsieur le président, chers camarades, je suis heureux, bien sûr, de conclure avec vous ce Conseil national du Parti. Je me suis exprimé en cette rentrée à l'Université d'été de La Rochelle, puis aux journées parlementaires du Parti Socialiste, des groupes Socialistes du Parti, je me suis exprimé avec les membres du gouvernement dans les questions d'actualité, et aussi récemment à la télévision, mais pour moi, qui ne vais plus régulièrement au Bureau national - nous en avons décidé le principe ensemble parce que je dois aussi être comptable de la majorité puisque j'anime un gouvernement pluriel, être dans le Conseil national du Parti, que je ne manque pas, où j'aime toujours m'exprimer, est très important.
Je participe avec vous d'un dialogue, d'une analyse collective, d'un moment de prise de décision, même si en ce qui concerne la prochaine convention, et tout en goûtant la saveur nostalgique d'un certain nombre de discussions pour savoir comment on a traité les problèmes, notamment les amendements, je me suis abstenu d'intervenir par manque d'expertise... (Rires dans la salle) considérant que chacun après tout avait sa tâche.
De même que vos responsables du Parti, vous le savez, sont étroitement associés aux décisions que nous prenons, je pense qu'il est bon que les membres du gouvernement soient présents, éventuellement parlent, dans l'instance la plus importante de notre formation politique, dans l'intervalle des congrès, et le débat qui se déroule et qui s'est déroulé aujourd'hui encore, sur certains sujets, contribue à éclairer le gouvernement lui-même.
Le premier point que je voudrais examiner devant vous consiste à se demander où nous en sommes. Nous sommes à 16 mois du 1er juin 1997, qui a vu notre victoire, et nous sommes à de longs mois du terme de notre action politique. Nous n'en sommes plus aux projets initiaux, aux premières fondations, à l'enthousiasme un peu fébrile des débuts, même si nous avons eu l'habitude -il y a ici plusieurs premiers ministres, notamment Laurent Fabius- des débuts, mais c'est constamment recommencé.
C'est vrai pour le gouvernement mais c'est vrai aussi pour les groupes et la majorité de ce gouvernement et pour le Parti Socialiste nous sommes désormais vraiment lancés dans le travail, lancés dans l'action de gouverner, avec du temps

Fondation Jean Jaurès

derrière nous, qui s'est déjà écoulé, et avec du temps devant nous, si vous voulez une image maritime, avec de la mer derrière soi et de la mer devant soi.
Il faut donc désormais avancer résolument, sans à coups, de façon organisée et certains ministres doivent penser aujourd'hui même ramer, face aux difficultés. Nous aurons tantôt des mers plus agitées, tantôt des vents favorables, nous rencontrerons des difficultés parce que gouverner c'est rencontrer des difficultés, c'est les résoudre plus ou moins bien et c'est ensuite en rencontrer de nouvelles.
Des difficultés, nous en avons déjà eu, et nous les avons déjà résolues et positivement.
Dans l'image même que nous avons pour nos concitoyens, la façon dont nous avons résolu certains conflits, par exemple le conflit des routiers ou même encore le conflit d'Air France, a compté autant pour l'appréciation positive que les moments plus tranquilles, voire les moments d'euphorie.
Nous rencontrerons d'autres difficultés, nous les traiterons avec calme. Les Français savent cela, et ils nous jugeront dans l'avenir comme ils nous jugent aujourd'hui non pas sur notre bonne fortune, non pas sur notre chance de ne pas rencontrer d'obstacles, mais sur notre façon d'y répondre.
Deuxième point que je voudrais examiner, après avoir essayé de situer un instant le moment où nous en sommes désormais dans l'épaisseur du temps et de l'action gouvernementale, c'est de savoir : que trouvons-nous dans le pays, que trouvons-nous dans l'état d'esprit de l'opinion ou même dans la réalité objective ?
Un mixte, un composé de choses, une confiance vigilante, des attentes raisonnées, mais aussi des impatiences vives dont des mouvements actuels ont donné l'exemple, un climat amélioré indiscutablement et notamment amélioré par nous et qui, par certains égards, dont les composantes extérieures, peut apparaître plus incertain et un dispositif politique stable.
Confiance vigilante disais-je si l'on tient compte des conditions de notre arrivée au pouvoir non pas comme l'aboutissement d'un processus logique, mais presque par surprise, par choix raisonné et différentiel entre la Droite et la Gauche ; ci l'on tient compte de la persistance du scepticisme de l'opinion à l'égard des Politiques avec un grand "P", c'est-à-dire des hommes et des femmes politiques ou de la classe politique comme disent certains, et ce sentiment est constamment cultivé par la presse ; si l'on tient compte de la force des insatisfactions, on pourrait même dire des frustrations liées à des problèmes réels dans la société française. Oui, je crois que l'on peut dire que nous bénéficions d'une confiance vigilante.
Les sondages, qu'ils portent sur les personnalités gouvernementales ou qu'ils portent sur le Parti Socialiste lui-même comme formation politique dans sa cote politique, par rapport aux autres, les élections partielles, cantonales ou législatives telles qu'elles se déroulent week-end après week-end, et nous avons seulement perdu Dunkerque contre toute logique parce que nous avons gâché cette occasion locale, et il faudra veiller à ce que cela ne se reproduisent pas,

Fondation Jean Jaurès

l'attitude de nos concitoyens et nos concitoyennes quand nous les rencontrons directement, physiquement, et nous le faisons tous, et moi aussi je le fais et je le faisais encore hier dans ma propre circonscription, tout cela nous donne des indications claires de cette confiance vigilante.
Nous n'avons pas été portés au pouvoir sur la base d'une immense attente. Nous avons bien plutôt depuis, et cela doit être un objectif de fierté relative, construit une relation positive avec les Françaises et les Français. Nous avons recréé la confiance, mais finalement, on peut se demander si, aujourd'hui, nous n'avons pas commencé à susciter, en raison même de ce retour relatif à la confiance, plus d'attentes qu'il y en avait à notre égard quand nous sommes arrivés au pouvoir.
Heureusement, il y a des attentes raisonnées. Elles sont suscitées, il faut bien le comprendre et il faut en être là aussi plutôt fier, par ce que nous avons mis en chantier nous-mêmes, par cet optimisme modéré dont je parlais que nous avons restauré.
Nous avons posé des cadres avec des lois fondamentales. Nous avons arrêté des orientations. Nous avons dégagé des financements. Ce refus de la résignation, ce refus du "on a tout essayé contre le chômage", notre volonté réformatrice, l'affirmation que l'on peut dégager des marges de manœuvre au plan national, mais aussi au plan européen, tout cela a créé ces attentes, et en même temps il faut montrer que ces attentes reçoivent leurs premières réponses.
Sur les 35 heures, il est absolument indispensable que l'ensemble du gouvernement - je l'ai dit aux Ministres jeudi encore - que l'ensemble du Parti - mais c'est la mission du Premier Secrétaire, mais puisque je parle aussi comme un militant, je le dis - et que l'ensemble de nos élus parlementaires relaient l'action de Martine Aubry, de ceux qui travaillent avec elle, et valorisent ce qui se passe sur les 35 heures.
Quand j'ai fait mon émission de télévision la semaine dernière, j'ai dit : 320 accords. Quand on s'est réuni jeudi avec les membres du gouvernement, on nous a dit : 400. Et aujourd'hui où je parle devant le Conseil national, Martine me disait tout à l'heure : 450.
Certes, cela porte actuellement seulement sur des dizaines de milliers de salariés, et en même temps c'est d'ailleurs créateur d'emplois. Mais il y a aussi des accords de branche qui sont en signature ou en préparation et qui ouvriront un champ plus vaste.
Là, je voudrais vous dire mon sentiment. Ce serait paradoxal et même stupide de notre part d'articuler le débat par rapport aux positions et aux manœuvres de ceux qui, dans cette affaire, sont nos adversaires. Alors, parlons un peu moins de l'accord ou du pseudo accord dans la métallurgie de l'UIMM qui n'empêche pas certaines entreprises de la métallurgie de faire des accords, et parlons un peu plus des accords qui se nouent dans une véritable dynamique sur le terrain, c'est le rôle qui doit être le nôtre.
(Applaudissements)
La démarche de l'UIMM est purement idéologique. Elle est hors du réel, elle ne vise pas à créer d'emplois, elle ne vise pas à diminuer la durée du travail, elle est

hors de l'esprit de la loi, et elle ne pourra pas s'imposer à la loi. Ne lui donnons pas une publicité qu'elle ne mérite pas.
Sur les emplois jeunes, on arrivera aux 150 000 emplois jeunes à la fin de l'année.
40 000 emplois dans les écoles, vous êtes comme moi sur le terrain, même plus que moi d'une certaine façon parce que je suis quand même un peu dans un poste d'état-major, il faut bien le dire, un peu bloqué dans ses jardins, ou plus exactement dans ses salons et ses bureaux que vous connaissez, mais nous savons tous, et je l'ai constaté dans mon propre canton, en quoi le fait qu'il y ait des emplois jeunes dans les écoles modifie les rapports, permet de faire évoluer l'école.
C'est 150 000 jeunes qui auront trouvé un emploi ou en tout cas, car il y a un décalage, des contrats solides qui auront été signés à la fin de l'année, et cela aussi il faut le valoriser.
Le budget, tel que le présentent Christian Sauter et Dominique Strauss-Kahn, est justement un budget fait pour aider la croissance.
Ce n'est pas un pari sur une croissance qui pourrait se dérober, c'est un acte de construction volontaire d'une politique pour contribuer à ce que cette croissance pour partie ne se dérobe pas.
Donc, là aussi, il faut y insister, et nous n'avons pas, a priori, de raison d'intérioriser la critique de ceux qui nous ont dit que nous ne ferions pas 3% en 1998, alors que nous allons le faire, et je pense que le projet de 2,7% - il faut bien arrêter un pourcentage - de croissance du PIB tel qu'il a été établi est un objectif que nous pouvons tenir à un certain nombre de conditions d'ailleurs.
Je voudrais en plus souligner un point sur lequel un membre de la Commission européenne a attiré mon attention, à mon sens justement, lors du débat récent que j'ai eu à Bruxelles avec la Commission :
Il ne faut pas se focaliser seulement sur le chiffre de 1999, on peut raisonnablement espérer par exemple, et c'est en tout cas la perspective d'un certain nombre d'instituts de sondages économiques, que le chiffre de 2000 pourrait être un chiffre a priori supérieur au chiffre de 1999.
Nous ne devons pas travailler sur l'idée 1998 et un peu moins bien en 1999, mais sur l'idée qu'il faut construire, en Europe et si possible en France, un parcours de croissance raisonnable sur les trois, quatre ou cinq années qui viennent parce que c'est ce qui nous permettra de réussir et de faire reculer le chômage.
La loi contre les exclusions sur laquelle il faut à mon sens mobiliser désormais davantage peut-être les membres du gouvernement, nous devons aussi la faire passer.
Je voudrais vous dire à cet égard qu'il est absolument essentiel, si nous voulons rester une force politique vivante, immergeant dans la société, pesant sur elle, cherchant à la convaincre, que nous valorisions ces aspects, c'est-à-dire que nous ne considérions pas que puisqu'on l'a dit et qu'on l'a fait, alors c'est

derrière nous et que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Au contraire, il faut en parler !
Les attentes raisonnées qui reçoivent des réponses raisonnables, c'est ce qui fait avancer un pays, et c'est cela aussi qui consolide la démocratie.
J'ajouterai une chose : en politique comme en sport, on gagne sur ses points forts. Et donc si nous ne valorisons pas nos points forts, nous avançons moins vite, je ne suis d'ailleurs pas inquiet à cet égard, mais c'est un peu l'appel que je voulais vous faire.
Il y a aussi des impatiences vives. Tout ne se fait pas tranquillement, harmonieusement, dans un dialogue rationnel entre des citoyens éclairés, un gouvernement attentif et réformiste. Et oui, il y a des impatiences fortes qui se manifestent, des craintes, des demandes, des frustrations. Je ne dis pas d'ailleurs forcément que cela se déroule dans les secteurs les plus exposés, dans les secteurs où l'exploitation est la plus féroce, dans les secteurs où la précarité remonte à toute vitesse, parce que ce ne sont pas ceux-là forcément qui s'organisent ou que l'on veut organiser et qui s'expriment.
Et il ne faudrait pas que se développe à l'excès un paradoxe en France selon lequel ce serait le salariat sous statut protégé, avec garantie de l'emploi, qui manifeste, et qui manifestant dans le service public d'ailleurs, d'une certaine façon, dérange le service public. Il faut aussi que le salariat privé, plus exposé, plus maltraité, soit mis par ceux dont c'est la vocation en situation et en position de bouger. Le fait que l'on manifeste contre l'Etat est normal, mais je souhaiterais parfois qu'on manifeste un peu plus contre les patrons. (Applaudissements).
Enfin, il y a les mouvements, et il faut y répondre. Je pense à ce qui s'est exprimé dans les transports, au mouvement contre l'insécurité. Ces exigences sont légitimes. Nous y avons répondu immédiatement, notamment le Ministre de l'Intérieur par intérim, Jean-Jacques Queyranne, mais il faudra aller plus loin, cela relève d'abord de la responsabilité des entreprises publiques : la RATP, la SNCF, avec le Ministre des Transports, Jean-Claude Gayssot.
Il faut que nous accompagnions `, autant qu'il est possible, l'effort que doivent et qu'ont commencé à entreprendre ces entreprises publiques pour réhumaniser le transport public et, par là même aussi, pour redonner plus de sécurité.
Il y a le mouvement des lycéens. En France, ce mouvement, semble-t-il, désormais, vient comme un cycle. Il est très fort dans les régions. Il est sans doute révélateur de la jeunesse de la fin des années 90 qui se comporte comme des usagers du service public. Et là aussi, ne soyons pas seulement consumériste, soyons acteur et constructeur de sa propre vie, de ses propres études. En tout cas, ces garçons et ces jeunes filles veulent être pris au sérieux.
Les ministres, Claude Allègre et Ségolène Royal ont noué le dialogue. Ils avaient anticipé, au moins par le diagnostic, sur cette situation ; on n'anticipe jamais ce qui surprend, c'est à dire un mouvement spontané.

Fondation Jean Jaurès

Je suis en contact constant avec eux et ils ont toute ma confiance. J'ai constaté aussi toute votre confiance pour trouver avec les lycéens, les voies d'un débouché positif pour ceux-ci.
Il faut répondre à l'exigence de démocratie et de citoyenneté des jeunes.
J'avais commencé cette réforme en 1989, Claude l'a rappelé, la Droite a laissé cela de côté, il faut reprendre.
Il faut poursuivre la réforme du système éducatif, trouver les moyens effectivement là où c'est absolument indispensable, mais ne pas utiliser l'argument des moyens pour un budget qui est passé de 198 milliards de francs à 345 en dix ans, et pour beaucoup sous notre impulsion, pour ne pas faire les réformes d'organisation déconcentrée qui sont nécessaires à la vie même du système.
Il faut appréhender et condamner les casseurs. Je ne confonds pas nos concitoyens, nos jeunes, les jeunes des banlieues, dont la vie est souvent, il est vrai, plus difficile qu'ailleurs, avec quelques centaines de voyous. L'attitude du gouvernement doit être sur ce sujet extrêmement ferme.
Je dirais aussi qu'il y a des négociations qui peuvent déboucher. Je pense à la capacité des salariés et de la Direction d'Air France à faire un accord salarial à Air France, qui va avec la construction des nouvelles pistes à Roissy, qui posent un problème de locaux, de nuisances, mais enfin, qui garantissent aussi fondamentalement l'avenir de cette compagnie dans la compétition mondiale, parce que c'est un atout formidable ; il ne faut pas l'oublier. Cela montre que l'on peut arriver à des accords.
Nous sommes aussi face à un climat amélioré, bien que plus incertain, mais je ne me suis jamais attardé à l'euphorie de la Coupe du Monde, même si, comme vous tous, j'ai tout à fait goûté la victoire des Bleus.
Mais l'amélioration au moins relative des indicateurs de confiance, la progression sensible de la consommation des ménages dans notre pays, la reprise nette des investissements, sont décisifs pour la croissance future et donc pour l'emploi.
Il faut absolument le préserver. C'est le sens de choix que font les ministres qui présentent le budget, Dominique et Christian.
C'est aussi le sens de la politique économique que pilote avec, je crois, beaucoup d'habileté, de confiance, et de réalité, mais en même temps de volontarisme, Dominique Strauss-Kahn.
La crise financière internationale vient, bien sûr, assombrir le tableau.
Oui, elle vient assombrir le tableau, mais en même temps, ce n'est pas sur nous que tombe l'orage. Donc, faisons au moins de cette différence un atout.
Rappelons-nous que les pays de l'Union européenne échangent entre eux 90% de leurs exportations.
Il lui faut donc être une zone de croissance y compris pour lutter contre les menaces de la crise mondiale et nous devons absolument veiller à garder allumés et fonctionnant fort les moteurs internes de la croissance que sont la consommation et l'investissement. Nous devons dire à nos compatriotes : par

Fondation Jean-Jaurès

vos prises de risque, par votre confiance, par votre consommation, par vos investissements, vous pouvez être les acteurs même de la croissance dont vous dites qu'elle est menacée.
Il faut donc qu'ils n'abordent pas ces questions facilement.
Enfin, je voudrais terminer sur ce point en disant que nous avons aussi un dispositif politique stable dans le pays. C'est indispensable -j'avais essayé de le dire dans un article du Nouvel Observateur, et je l'avais évoqué d'abord au Conseil des ministres.
Il ne faut pas oublier que dans la crise financière internationale, les acteurs politiques ont joué et jouent encore un rôle souvent déterminant.
C'est parce qu'il y a une crise de la décision politique au Japon, que l'on n'arrive pas à résoudre le problème massif des créances douteuses, même si j'espère que les annonces faites par le gouvernement actuel vont effectivement déboucher.
C'est parce que c'est un modèle politique despotique et insuffisamment social, souvent corrompu, qui s'est développé dans les pays du sud-est asiatique, que les pays du miracle ont vu tout à coup ce miracle se retourner, et c'est parce qu'il y a un problème de la transition en Russie, et à l'évidence une crise politique, que des décisions essentielles, notamment faire payer pour rééquilibrer le budget des grandes compagnies, résultat du démembrement de l'ancienne Union soviétique et de sa planification centralisée, ne sont pas prises et que du coup, les marchés financiers s'envolent de plus belle.
En France, à cet égard, nous avons un dispositif stable.
La cohabitation est vécue positivement, les Français savent où est le pouvoir de gouverner.
Nous respectons le Président de la République, même si vous avez parfois à lui donner la réplique ! Mais nous prenons rarement l'initiative !
La majorité plurielle tient, elle est consultée et respectée.
On peut naturellement dire "oui" à chacune des demandes de ses composantes.
Si la volonté de gouverner en commun dans la durée, dans le respect des uns et des autres reste bien l'objectif stratégique de chacune des formations politiques et chacun ou chacune de ses dirigeants le disent, et je n'en doute pas, je pense que si, à chaque moment où c'est nécessaire, la finalité a cet objectif stratégique et confirmé, alors oui, la majorité plurielle restera une grand force.
Le Parti Socialiste est uni. Il travaille bien. La préparation de la convention "entreprises" en est le dernier exemple et son Premier Secrétaire, François Hollande - qu'il me pardonne de lui adresser un compliment - justifie, je crois, pleinement la confiance que vous lui avez accordée au congrès de Brest.
A mon sens, notre état d'esprit doit être de ne pas céder à l'auto-satisfaction quand tout va bien, de ne pas se laisser culpabiliser dans les moments de difficultés. Nous faisons notre travail et nous sommes légitimes pour le faire. Je crois que nous réussirons parce que nous traitons véritablement les problèmes.
Alors, comment, et c'est mon dernier point, continuerons-nous à agir ?

Fondation Jean Jaurès

Dans la méthode, à l'évidence, par un mixte, par un composé de gestion et de réforme, les deux ne pouvant se dissocier, quand on gouverne en continu, le but étant de traiter les problèmes.
Je n'ai pas l'obsession de la réforme. Il y a des choses qu'il faut précieusement conserver comme des acquis, sans les changer. Il y a des choses qu'il faut absolument changer, et puis, le plus grand nombre des problèmes, le plus grand nombre des démarches que nous entreprenons constituent en réalité une sorte d'entrelacs d'actes de gestion et de processus de réforme.
Quant à l'objectif, nous voulons respecter nos engagements. Tous ne peuvent être prioritaires au même instant, même si respecter nos engagements reste la priorité de ce gouvernement.
Nous devons répondre aux attentes, mais, et je veux y insister devant vous mais aussi auprès d'autres membres de la majorité, nous devons le faire dans des conditions qui permettent la réussite de notre action. Pour les Français d'abord et pour notre majorité ensuite. C'est un peu ma responsabilité que d'y veiller, en acceptant pour cela de prendre mon risque. Il ne suffit pas qu'une demande soit en elle-même légitime pour que, comptables que nous sommes du progrès, de l'équilibre et de la réussite de l'ensemble, notamment dans le domaine économique, cette demande puisse trouver immédiatement sa satisfaction.
Quand on nous interroge sur ce que nous voulons faire au gouvernement et ce que vous, avec nous, voulez faire dans la société de notre pays, on peut donner des réponses en termes théoriques, en termes de finalité historique, en termes de définition du socialisme ou de conception d'une société meilleure.
Je ne suis nullement étranger à ces problématiques, à ces réflexions, et j'ai moi-même essayé, dans des livres, dans des articles, dans des interventions ici même, à travers les années, d'y contribuer mais ce n'est pas ma fonction principale aujourd'hui. Et c'est pourquoi, au gouvernement, nous comptons aussi sur vous pour éclairer nos actes.
On peut dire en tout cas ce que sont nos objectifs en des termes qui parlent à nos concitoyens et cette approche aussi doit être là parce qu'elle nourrit, dans l'action même, la conception du socialisme.
Quand nous remettrons notre mandat au peuple, pas forcément très vite, pas forcément pour qu'il nous donne notre congé, pour qu'il exprime en tout cas son jugement, je voudrais, nous voudrions ensemble, je le pense, que le chômage ait reculé, nettement, fortement, et cela a commencé, même si c'est fragile.
Nous voudrions que la sécurité ait progressé et je ne peux pas, malgré la qualité et l'intelligence du travail que fait Jean-Jacques Queyranne dans son domaine, parler de sécurité sans évoquer Jean-Pierre et vous dire que désormais, vous savez tous qu'il est, autant qu'on peut l'être, du point de vue de sa robustesse provisoire, totalement et pleinement lui -même avec l'ensemble de ses facultés, de ses analyses, de son humour et déjà, je le crains, de ses premières récriminations ! Donc, il est vraiment en forme, je peux vous le dire !
Nous voudrions donc que la sécurité ait progressé, et ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. C'est pour moi un objet de préoccupation, même si je suis fier de la

fermeté, de la netteté, de la continuité avec lesquelles nous établissons, en Corse, la règle républicaine. Si les serviteurs de l'Etat, et Jean-Jacques l'a constaté lors d'un voyage récent, et nos concitoyens corses retrouvent confiance dans la loi - et les parlementaires y ont participé de façon éclatante avec le rapport préparé par Jean Glavany et Christian Paul - c'est qu'ils savent que le gouvernement ne déviera pas de son cours, va continuer avec comme objectif la réponse aux problèmes économiques, sociaux et culturels, mais aussi avec cette volonté d'assurer la loi.

Je voudrais également que notre sécurité sociale soit élargie, rééquilibrée et, par là même, préservée ; que notre système de retraite ait reçu les bases de la solution de son financement.

Nous voudrions que notre justice ait été réformée, avec le travail, notamment, d'Elisabeth Guigou, plus indépendante, plus rapide, efficace, mais aussi plus respectueuse des justiciables.

Également que de nouveaux champs de production, de services, d'échanges aient été ouverts avec de nouveaux emplois dans les secteurs porteurs des nouvelles technologies, grâce à notre effort éducatif, de recherche, d'aide à l'innovation et à la prise de risque qu'implique toute création d'entreprise.

Également que nos institutions politiques aient bougé, en tout cas là où c'est possible, tout de suite - on ira plus loin ensuite, si c'est possible et si on nous le permet, bien sûr - par la démocratisation du mode d'élection du Sénat, au moins relative, par le recul du cumul des mandats, regrettable exception française ; par des progrès dans la parité entre les femmes et les hommes.

Nous voudrions aussi que l'Europe se soit affirmée comme modèle et ait répondu, avec les finances dures et la croissance molle ; que les services publics aient été consolidés et, pour cela, adaptés.

Je pourrais continuer, mais je n'ai pas le temps, j'y reviendrai peut-être une autre fois, sur ce thème : que voudrions-nous avoir résolu quand nous reviendrons devant le peuple, pour rendre compte de notre mandat ?

Le contrat de gouvernement, le pacte de réforme dont nous avons souvent parlé, ne sont pas seulement inscrits dans le souvenir de nos promesses électorales ; ils doivent vivre et s'incarner au quotidien ; ils doivent préparer le moment où nous aurons à en rendre compte.

Nous agissons et nous agirons sur 3 plans :

D'abord, au plan national.

Pour moi, les nations restent essentielles, elles sont le cadre de la démocratie ; elles sont l'espace où se justifient la prise de responsabilité et la sanction de la responsabilité prise. Elles sont le lieu où peut s'exercer le mieux le volontarisme des responsables politiques et aussi le lieu où se mesure le plus concrètement et toujours le réel.

Elles continuent, à mes yeux, et en tout cas, elles doivent continuer quel que soit l'attachement qui est le nôtre pour les organisations internationales, à structurer la vie internationale.

Le budget 1999, au plan national, qui réforme et équilibre la fiscalité, qui veut soutenir la croissance, qui finance des priorités , emploi, éducation, justice, exclusion, sécurité et environnement, prévoit le retour à l'équilibre qui affirme notre attachement au régime de répartition qui veut responsabiliser les acteurs pour une évolution maîtrisée des dépenses.
Le projet de réforme de l'audiovisuelle publique qui représente le retour, pour la Gauche, à une véritable conception d'un service public, suffisamment dégagé des contraintes lassantes de la publicité, sans ignorer en même temps qu'un pôle public doit être aussi une entreprise combattante, dans une compétition d'où la volonté d'une holding… oui, ce travail qui va être conduit notamment par Catherine Trautmann est aussi quelque chose qui illustre une capacité d'action au plan national.
La préparation d'une loi sur l'assurance-maladie universelle pour donner le droit à la santé à tous, les multiples décisions que nous aurons à continuer à prendre avec Christian Pierret, avec Alain Richard aussi, car le secteur de la Défense est aussi un secteur de l'industrie, avec le Ministre de l'Economie et des Finances pour muscler notre appareil productif , et l'Armée, au plan Européen, dans la compétition mondiale, les secteurs sur la justice, le cumul des mandats, le champ agricole avec la loi d'orientation, tout cela démontre que si nous réagissons avec calme aux événements qui se produisent, nous ne sommes pas passifs mais au contraire pleinement actifs.
Nous agissons au plan Européen... je n'en parle pas longuement. Rassurez-vous... il est temps. Nous avons commencé à faire bouger la politique en Europe. Quand on va dans les Sommets Européens, où les socio-démocrates sont plus nombreux, quand on noue le dialogue comme je l'ai noué avec la commission AMI, même si ce n'est pas ce que nous aurions souhaité, on parle désormais emploi, on parle désormais croissance, on parle désormais coordination des politiques économiques.
L'Euro, on sait bien ce que nous avions dit, nous avions dit que nous voulions que ce soit l'instance où se nouent les débats fondamentaux. D'une certaine façon, la création de l'Euro l'appelait nécessairement, mais encore fallait-il le vouloir et encore fallait-il que quelqu'un le dise.
Cela a été la France, pas seulement la France, cela a été la Gauche et cela a été ce gouvernement et nous allons continuer.
J'ai posé clairement, à la fois, la défense des intérêts français, devant la commission, en disant que dans le débat sur les ressources budgétaires, la France ne serait pas la variable d'ajustement et en même temps, j'ai dit que la France était prête à rester aux côtés de la Commission un partenaire vivant, un partenaire actif faisant des propositions pour faire avancer la construction de l'Europe.
Je sais que cette commission, même si elle termine son mandat en tant qu'Institution, en a besoin. Elle ne veut pas une France passive sur le plan Européen. Je lui ai garanti que ce gouvernement est, et resterait un gouvernement Européen mais un gouvernement qui ferait bouger l'Europe et qui

ne se satisfait pas de l'Europe, telle qu'elle est, et qui veut infléchir dans une série de domaines.
Or de nouvelles opportunités s'ouvrent.
La victoire de Schroeder et du SPD en Allemagne, le fait que ce soit notre ami Oskar Lafontaine qui va être le titulaire du Ministère des Finances, et l'interlocuteur de Dominique, je pense que cela va changer les choses en raison du poids de l'Allemagne, en raison des intentions de son équipe dirigeante.
Sur toute une série de problèmes, des problèmes de croissance, d'emploi, de coordination économique, d'environnement, même s'il peut y avoir des problèmes sur le nucléaire, et on n'a pas le temps ici d'en parler, il n'y a pas que cela dans l'environnement, sur des problèmes d'harmonisation fiscale, qui est une question tout à fait fondamentale, ce gouvernement peut avoir des positions proches des nôtres, et nous pouvons avoir donc des chances de faire l'Europe, une zone de croissance plus forte. Ces chances, nous allons les saisir. Nous agissons et nous agirons au plan mondial. La mondialisation c'est quand même une leçon ces derniers temps. Jean-Luc se souviendra du débat autour de l'analyse du nouvel âge du capitalisme, et des problèmes justement des marchés, de ce qui représentait cette bulle financière du rapport à la production réelle.
On était en plein dans le cœur du sujet, cependant qu'on nous accusait d'être rétrogrades ou académistes. Ces questions que nous avons posées sont sur le devant de la scène. A Hong-Kong, posant ces problèmes devant 500 personnes, dont la plupart étaient des acteurs économiques et financiers, je me suis rendu compte que les questions que nous posions, celles que nous soulevions, dans le mémorandum présenté à nos partenaires Européens, étaient au cœur de l'interrogation et même de leurs craintes pour leurs intérêts immédiats.
Il y a là un échec des pré-supposés libéraux. Il faut s'appuyer sur quelque chose qui confirme notre vision et nos analyses pour avancer. Si j'ai refusé l'AMI, si le gouvernement a refusé l'AMI, c'est pour parler comme dans le langage linguistique, ou comme dans les références linguistiques, parce que c'était un "faux-AMI".
Dans la mesure où en fait, s'il s'agit de développer les investissements, il y a des codes d'investissement entre les différents pays.
S'il s'agit de réaliser l'examen des investissements, faisons-le car cela existe déjà. C'est la vocation des organismes internationaux divers que de le faire !
Là, sous le secret de la discussion menée longuement, sans qu'on le voit même, il a fallu qu'à un moment donné, les enjeux apparaissent, par des experts, dans le secret du Palais de la Muette - qui l'était restées trop, ces discussions - il est temps que je termine, François va s'inquiéter de ma concurrence... donc si nous avons accepté de poursuivre ces discussions, telles qu'elles étaient engagées par ailleurs, avec 400 pages de réserves américaines - si bien qu'eux n'étaient plus touchés avec cette réserve aux Etats-Unis... Ils étaient d'accord à condition que cela ne s'applique pas dans les Etats fédérés… vous connaissez beaucoup de terres qui n'appartiennent pas aux Etats fédérés qui ne subissent pas leur législation ? Il était absurde de continuer.

Cela comportait des atteintes intolérables à la souveraineté des nations.
Ce n'est pas le moment, compte tenu des comportements de certains milieux privés internationaux et des grands financiers, des grands investisseurs, de leur laisser la bride sur le cou aux dépens de la souveraineté des nations.
(Applaudissements).
Alors, je ne vais pas vraiment vous parler de notre action au Kosovo ; vous avez bien compris que pour nous, deux questions étaient essentielles :
La première est que nous voulions certes privilégier l'issue diplomatique et politique et qu'en même temps, compte tenu de ce qui était nos interlocuteurs, si j'ose dire ou nos vis-à-vis en Serbie, nous ne pouvions pas faire avancer l'issue politique et diplomatique si nous n'acceptions pas que soit engagée la menace de la force nettement et clairement. C'est une menace qui ne serait pas une menace si elle ne comportait pas en elle-même l'engrenage de l'usage de la force. Cela ne permettrait pas en tout cas, avec ce type d'interlocuteur, de déboucher sur une issue politique.
C'est cela que nous avons essayé de maîtriser en permanence.
De la même manière, je voudrais que vous soyez conscients, malgré la complexité et la subtilité avec laquelle les choses se traitent dans le quotidien de la diplomatie, que pour nous, le rapport entre les Nations Unies et l'OTAN, deux organisations auxquelles nous appartenons, est un rapport de hiérarchie.
Les Nations Unies sont la représentation de la communauté internationale ; ce sont elles qui ont vocation à légitimer la force par la loi, c'est-à-dire à justifier l'usage de la force.
A cet égard, et pour finir sur ce point, je vais maintenant pratiquement conclure.
Je souhaiterais que vous soyez conscients que ce n'est pas toujours le Ministre qui est sur le devant de la scène, en tout cas, de la scène nationale. Ce ne sont pas toujours les questions auxquelles il répond à l'Assemblée Nationale qui soulèvent le plus d'intérêt ou de passion.
Je voudrais que vous sachiez l'énorme travail et la très grande qualité du travail accompli pour diriger la diplomatie française en tant que Ministre des Affaires Etrangères. Naturellement, il y a d'autres personnalités dont le rôle est éminent, je pense notamment au travail accompli par Hubert Védrine. Je crois que nous pouvons en être fiers et je voudrais lui rendre cet hommage.
(Applaudissements).
Je conclus sur ce qui reste essentiel en politique, rappelons-le nous : la conscience et la maîtrise des rapports de force ; ils sont la réalité et le nerf de la vie en société, ainsi que de l'action politique en démocratie, à condition bien sûr de jouer, et je parle là aux forces qui s'expriment dans la société, dans le respect de la loi. Ce rapport de force, après seize mois, je ne pense pas qu'il se soit modifié en notre défaveur.
Si l'on regarde, comme je l'ai dit tout à l'heure, le jugement des Français : le résultat des élections à une exception près, le climat dans le pays, l'attitude même de la Droite qui reste très divisée, je pense que ce rapport de force continue à nous être favorables.

A cet égard, j'ai été frappé que la Droite, qui n'a pas véritablement de propositions à faire sur la plupart des grands sujets de sociétés auxquels est confronté le pays, ne peut finalement trouver son unité que sur une attitude d'opposition outrancière.
Sur le PACS, nous avions pensé qu'à partir du moment où c'était le souhait des Socialistes, et du Groupe Socialiste, qui était tout de même justifié sur un problème de société, sur une question qui était difficile à aborder, y compris parce qu'elle renvoyait à des problèmes profonds, la famille, la filiation, le couple, la vie sexuelle, la façon de vivre ensemble, à la fois son désir et ses rapports dans une dimension intimement privée et en même temps des réalités explosivement sociales, tout cela était difficile, très difficile à aborder. Et le fait qu'à l'occasion d'une niche parlementaire, comme l'on dit - et ce terme est insupportable - les Socialistes aient décidé, eux, de traiter un vrai sujet, un bon sujet de société, un sujet difficile, cela aurait dû être pour la Droite l'occasion de dire : "Ils s'emparent d'un vrai sujet, ce n'est pas un thème rituel, ce n'est pas un thèse que leur laisse le gouvernement dans un coin, c'est du ressort de la représentation nationale , et cela dépend de la responsabilité du législateur que de poser ces problèmes".
Quand j'entends la Droite, maintenant, nous dire, par la bouche de M. Devedjian ou d'autres : "Si vous aviez voulu discuter avec nous, on aurait pu, sur tel ou tel sujet, apporter des réponses", or, ce n'est pas l'attitude qu'ils ont adoptée.
Nous étions disposés à un véritable dialogue, honorable, complexe, subtil, intelligent, respectueux des consciences, de toutes les consciences, s'ils avaient bien voulu le faire. En réalité, ils ont mené une campagne caricaturale contre nous, contre ce projet et ne nous ont pas laissé la possibilité de le faire.
A cet égard, je voudrais quand même dire à ceux qui, à l'occasion d'un incident parlementaire, ont critiqué les Socialistes et la Gauche, à ceux qui sont venus manifester devant le siège du Parti, à ceux qui disent parfois qu'ils veulent partir en guerre contre les Socialistes, qu'on peut faire une erreur et qu'on essaiera de ne plus en refaire. Nous l'avons faite, très bien, mais il ne faudrait pas se tromper et partir en guerre contre ceux qui ont proposé ce texte, qui l'ont défendu, qui vont le défendre, qui vont le faire passer et puis laisser ceux qui sont contre, ceux qui caricaturent....
(Applaudissements).
Regardez comme l'attitude de la Droite, et François Hollande l'a dit tout à l'heure, est extrêmement révélatrice. Il paraît, parce qu'il y avait dix personnes de plus, dix députés de plus, confrontés à une procédure, il aurait mieux valu la gagner, ils ont gagné sur une exception d'irrecevabilité car cela s'était produit avec la sur-réaction d'un milieu... C'était l'euphorie à Menton, c'était toujours juste si on n'avait pas cru qu'ils avaient gagné les élections générales !
Je le précise, ils sont toujours dans l'opposition, et il leur faudra, pour avancer, plus que des coups de Menton !
(Applaudissements).

Je termine : le rapport de force ne doit jamais être oublié ni à l'Assemblée ni dans le pays, chers camarades, ce qui suppose votre mobilisation, notre mobilisation.
Il y a eu une sous-estimation d'un rapport de force précis lors d'un vote de quelques dizaines de députés. Nous avons perdu un vote sur l'exception d'irrecevabilité, cela arrive.
Pour ceux qui affirment : "Dans le passé, cela ne se serait jamais produit", effectivement, il y avait les clés, on tournait les clés, c'était plus facile d'être efficace.
Maintenant, il faut tourner les clés et ne pas tourner les talons !
(Rires dans l'assemblée et applaudissements).
Cela a immédiatement eu un retentissement qui, pour nous tous, a été plus considérable que celui que l'on pensait.
Je vous le dis très clairement : ceux qui sont responsables sont ceux qui n'étaient pas là, je ne connais que la responsabilité individuelle. Dans ce genre de situation, le mieux qu'ont ait à faire est de se serrer les coudes.
J'étais particulièrement irrité — je l'ai dit non pas en public, en public également, mais autrement — qu'on ait essayé à cette occasion de me faire porter contre le Président du Groupe, Jean-Marc Ayrault, des critiques que je n'ai ni formulées, bien sûr, ni même pensées le moins du monde car je pense que la responsabilité a été collective de ne pas être en mesure d'apprécier un rapport de force à un moment donné, à partir d'une certaine tradition et d'une routine parlementaire.
Il faut donc veiller à ce que cela ne se renouvelle pas car, vous le savez mieux que moi, notamment les députés, le rapport de force parlementaire n'est pas fondé sur un écart massif, c'est une réalité. Donc ce genre de situation peut se reproduire.
Nous allons nous efforcer, en travaillant avec le groupe, notamment à l'Assemblée Nationale, le Parti, le gouvernement, Daniel Vaillant, Ministre des Relations avec le Parlement, avec le Président de l'Assemblée Nationale, Laurent Fabius, de cadrer les textes, de les placer plutôt à tel moment, à tel ou tel jour, de façon que cela ne puisse plus se reproduire. Mais il faudra que nous tous y veillions, et nos députés également.
Je termine : la Droite existe, elle est forte dans notre pays, mais elle reste sans projet et, je pense, divisée, y compris pour le RPR.
Sur les grands choix, aujourd'hui, c'est nous qui fixons les impulsions, et le Président ne peut véritablement prendre sa distance par rapport aux grandes orientations. Je pense, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que nous allons réussir car nous traitons vraiment les problèmes. Il nous faut simplement, chaque jour, mais c'est notre rôle de responsable et de militant, de veiller à ce que soient confirmées les conditions de cette réussite.
Je vous remercie.
Applaudissements.

Fondation Jean Jaurès

Le président - Merci à Lionel Jospin.
Il est temps de clore ce Conseil national. Je vous remercie.

Coll. Fondation Jean-Jaurès